



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
MERCURE

DE NOVEMBRE 1723.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

(GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
Chez { S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descende du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. X X I I I.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix est de 30. sols.

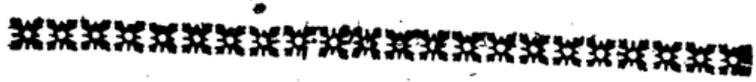
On donnera deux volumes le mois prochain.



LE

MERCURE

DE NOVEMBRE 1723.



PIECES FUGITIVES.
en Vers & en Prose.

LA PRUDENCE ET L'AMOUR.

FABLE.



A Prudence voulut un jour
Rendre visite au Dieu d'amour :
C'étoit pour une grande affaire :

Elle s'embarqua pour Cithere,

Et fut en peu de temps dans ce charmant séjour ;

Elle arrive au Palais , ses compagnes fidelles ,

Marquoient en la suivant leur parfaite union ;



A ij C'étoit

C'étoit la prévoyance & la précaution.
 Pour annoncer ces Hôteſſes nouvelles,
 Le plaisir auffi-tôt courut à Cupidon.
 Qu'on faſſe entrer, dit ce Dieu favorable,
 Allons, préparons-nous à les bien recevoir;
 La Prudence parut, & d'un air respectable:
 Approuves-tu que l'on vienne te voir,
 Dit-elle, ton humeur eſt-elle enfin traitable?
 Oüy, certes, dit l'Amour, & plus que tu ne croi,
 Dispoſe en liberté de moi.

Eh bien ! je ſuis d'avis, répondit la Prudence,
 Qu'uniffant tes deſirs avec mes volontez,
 Tu n'accorde aux humains tes flateuſes bontez,
 Qu'avec beaucoup de prévoyance.
 Lorsque tu ſeras dans les cœurs,
 J'en veux être à l'inſtant maîtrefſe,
 Et j'empêcherai bien les jalouſes fureurs,
 Où l'on voit que ſouvent ils portent la tendrefſe,
 Ton diſcours me paroît fort beau,
 Dit l'Amour, & je veux ſans tarder davantage,
 Que toi-même regles l'uſage,
 De mes traits, & de mon flambeau.

Ils s'unirent. Bien-tôt un amant téméraire,
 Do-

Devint amant respectueux ,
 Et la plus volage Bergere ,
 Sentit les plus durables feux .
 Cette union disproportionnée ,
 Se soutint pendant quelque temps ;
 Mais la tendresse enfin ne peut être bornée ,
 Rien ne peut arrêter ses divers mouvemens .
 L'on s'aimoit , il est vrai , mais toujours la pru-
 dence ,
 Opposoit la précaution ,
 Dans l'empire de Cupidon ,
 La volonté de tout donne dispense .
 Nos deux associez s'apperçurent bien-tôt ,
 Que leur morale étoit trop opposée ,
 Et qu'enfin leurs sages complots ,
 N'avoient pas rempli leur idée ;
 Il fallut se quitter , & depuis ce grand jour ,
 La Prudence jamais ne s'est jointe à l'Amour .

M. Clement.





*LETTRE écrite par M. de La R... à
M. de M... sur la croyance des Egli-
ses de Provence, au sujet de la Prédi-
cation de l'Evangile dans cette Pro-
vince.*

JE n'ai pas oublié, Monsieur, la con-
testation qui nous occupa chez vous
pendant quelque temps, & en bonne
compagnie, le 22. du mois de Juillet
dernier,) jour auquel l'Eglise celebre
la memoire de Sainte Magdelaine, & qui
est une Fête de commandement dans
quelques Diocèses.) Cette Sainte fut le
sujet de nôtre dispute, qui ne seroit sans
doute point arrivée, si je n'étois pas né
en Provence, où il n'est presque pas per-
mis de douter, que les premieres lumie-
res de la foy y ont été portées par cette
Sainte, par S. Lazare, & par d'autres
Disciples de J. C. J'eus cependant l'hon-
neur, Monsieur, de vous avoüer que je
n'avois jamais examiné à fonds cette ques-
tion; c'est-à-dire, que je n'avois pas lû
tout ce qui a été écrit de part & d'autre
sur cette matiere, ayant seulement par-
couru dans ma jeunesse ce qui est sorti
de la plume de M. de Launoy, & quel-
ques

ques réponses à ses écrits ; ainsi je ne pouvois pas déferer à l'autorité , ou plutôt à la critique de M^{rs} de Tillemont , & Baillet , qui n'ont fait que copier M. de Launoy sur le sujet en question. Je ne vous dissimulai point aussi , que je serois bien aise que l'origine des Eglises de Provence fut telle , que la creance unanime de ces mêmes Eglises l'établir. Enfin , Monsieur , dans la vûë que j'ai depuis long-temps d'éclaircir un jour ce sujet , & pour rendre à la verité tout ce qui lui est dû , ma sincerité alla jusqu'à vous avoüer que je possède deux Lettres du même M. de Launoy , ce grand adversaire de la croyance des Eglises de Provence , Lettres qui ont échapé à l'Editeur du grand * Recüeil de ses Lettres , & qui ne roulent presque que sur la matiere qui fit le sujet de nôtre contestation. Je vous promis de vous les communiquer , & je commence , Monsieur , à m'en acquitter aujourd'hui. Je tiens ces Lettres de feu M. Marchetti , mon compatriote , à qui elles ont été écrites , & avec qui M. de Launoy étoit en grand commerce de Litterature. Ce M. Marchetti est le même dont j'ai parlé dans ma Preface de la vie de M. de Chasteüil , qui est imprimée à la fin du 2^e tome de

* Un vol. fol. à Cambrige 1687.

A iiij

mon

mon voyage de Syrie , & du Mont-Liban. Ces Lettres au reste font d'autant plus curieuses , & importantes dans le fait , dont il s'agit ici , qu'elles contiennent tout ce qu'on peut opposer de plus fort , & de plus plausible contre la creance des Provençaux , & que M. de Launoy y a mis des traits & des circonstances qui ne se trouvent point dans les Traitez qu'il a fait imprimer. On n'y remarque point d'ailleurs les vivacitez qui ont échapé quelquefois à ce grand Critique dans ses ouvrages publics. Voici la première de ces Lettres , dont j'ai supprimé tout ce qui n'a point de rapport à nôtre sujet.

LETTRE de M. de Launoy , Docteur en Theologie de la Faculté de Paris , de la Maison de Navarre , &c. A Paris, ce 27. Decembre 1657.

« **A** Près avoir satisfait à vos deman-
 « des , vous me permettrez , s'il vous
 « plaît , Monsieur , de vous expliquer
 « mes pensées sur deux ou trois lignes de
 « vôtre Lettre , où vous m'écrivez , que
 « S. Lazare , la Sainte Magdelaine , &
 « Sainte Marthe sont les Saints Tutelai-
 « res de vôtre Diocèse , & ailleurs. Quoi-
 « qu'à ne vous rien dissimuler , l'autorité
 « d'une

DE NOVEMBRE 1723. 165

avoit tellement pris le dessus, que les personnes de la premiere distinction ne sçavoient pas assez bien écrire pour signer leur nom, ce qui a donné lieu aux sceaux & aux cachets qu'ils apposoient, ou faisoient apposer sur leurs titres.

L'on se servoit dans le même temps des Chartes, parties ou coupées, c'est-à-dire, qu'après avoir fait une Charte on la coupoit en pieces, dont chaque contractant en prenoit une pour la représenter lors de l'exécution des conventions; à quoi auroit donc servi la date, puisqu'elle ne pouvoit pas paroître sur toutes les parties?

D'ailleurs le sujet dont on composoit la Charte ne rouloit pour l'ordinaire que sur des conventions qui n'avoient pas besoin d'un temps fixé, & pour les Souverains elle contenoit leurs volontez qu'ils faisoient mettre par écrit, pour les faire observer ensuite, selon que la conjecture des temps le demandoit, ce que nos Rois ont en partie retenu, puisque leurs Edits qui sont leurs volontez les plus stables, ne sont dattez que du mois & de l'année.

A Lyon, le 25. Septembre 1723.

C. C. M. V.

L



LA VOIX PITHAGORICIENNE.

IL faut sçavoir pour l'intelligence de cette piece, qu'une Dame nourrissoit un Moineau, & qu'un jour un de ses amis, en entrant dans son appartement, le prit & mit à sa place un Serein qui chantoit admirablement. Comme dans ce même temps la Dame perdit l'usage de la voix par une maladie, l'Auteur a feint que la voix de la Dame est entrée dans le corps du Moineau.

Il étoit jadis un Moineau,
 Moineau d'assez simple plumage,
 Et qui chantoit comme sa cage.
 Cependant ce Monsieur l'Oiseau,
 Occupoit toute la tendresse,
 D'Iris, une jeune maîtresse,

Qui l'aimoit comme un autre auroit fait un plus
 beau.

Or, vous sçauvez qu'un jour, que la vermeille
 aurore,

Commençoit à dorer les monts;

Le Moineau tout à coup fit entendre des sons

Qu'on ne connoissoit point encore,
 C'étoient

d'une Eglise aussi ancienne que la vôtre, ce m'ait toujours tenu jusqu'à cette heure ce dans la creance commune & publique. ce

Je dis 1°. Que c'est une chose Sainte ce & loüable de prendre pour Patron le ce Saint Lazare, la Magdelaine, & Sainte ce Marthe. ce

Je dis 2°. Que pour prendre ces ce Saints pour Tutelaires de vôtre Diocé- ce se, il n'est pas nécessaire qu'il y soient ce venus, mettant à part même la façon ce comment Vincent de Beauvais raconte ce qu'ils y sont venus, & dont la seule ex- ce position des choses est une réfutation ce peremptoire, sans avoir égard aux raisons ce de mon livre, que vous dites ne vous ce avoir pas déplû. ce

Je dis 3°. Que si pour prendre ces ce Saints pour Tutelaires de vôtre Diocé- ce se, il étoit nécessaire qu'ils y fussent ce venus, Nôtre-Dame ne pourroit pas ce être la Patrone de tant de Diocésés, ce où elle n'a jamais été, ni par mer, ni ce par terre. ce

Je dis 4°. Que l'Eglise de Marseille ce est une des plus glorieuses de toutes les ce Gaules, à tout considerer, je repete à ce tout considerer; elle a dans son origine ce des Martyrs, dont le nom & le merite ce sont honorez dans un nombre infini ce d'Eglises & de Monasteres; elle a des ce

8,8 LE MERCURE

» Evêques illustres en Sainteré , & en
» Doctrine. Saint Honorat , qui a com-
» posé de si beaux ouvrages , & que nous
» avons perdus &c. Elle a d'autres Ecri-
» vains illustres , comme Salvien le maî-
» tre des Evêques , & le Réformateur
» admirable de la vie & des mœurs des
» Chrétiens , Cassien qui a si bien défen-
» du le Mystere de l'Incarnation , contre
» Nestorius , le Docteur Victorinus , &
» Gennade.

» Voilà en quoi consiste la véritable &
» solide gloire de vôtre Eglise , & non
» pas dans les inventions de gens incon-
» nus , dont Vincent de Beauvais s'est
» rendu le garant & le dépositaire il y a
» 400. ans. Si ce n'est qu'on reçoive pour
» chose authentique que la servante de
» Sainte Marthe, nommée Marcelle, ait
» composé en Hebreu la vie de la Mag-
» delaine & de Sainte Marthe , & que
» Syntice l'ait traduite en Latin , & que
» Marcelle a prêché l'Evangile dans l'Es-
» clavonie , pour persuader qu'elle pou-
» voit bien écrire. Je vous dirai une cho-
» se assez curieuse. J'ai vû à Laon une
» Chapelle dans l'Abbaye de S. Vincent,
» où la Magdelaine est peinte dans une
» Chaire qui prêché au peuple de Mar-
» seille , & j'y ai rencontré un vieux ma-
» nuscrit , où il y a plusieurs vies des
» Saints,

Saints , & entr'autres celle de la Mag- «
 delaine , en laquelle on ne dit rien de «
 tout ce qui est dans Vincent de Beau- «
 vais. «

Je dis 5°. Que l'Eglise de Marseille , «
 parée de tous les ornemens qu'elle a au- «
 dessus de toutes les Eglises des Gaules , «
 ne peut pas faire que l'Histoire de Mar- «
 celle , rapportée par Vincent de Beauvais «
 devienne veritable , & que les gens de pie- «
 té & de condition en soient persuadez. «

Je dis 6°. Que j'aimerois mieux mou- «
 rir mille fois , que de combattre l'His- «
 toire de Marcelle , si elle étoit autori- «
 sée par l'antiquité de l'Eglise de Mar- «
 seille , que j'honore , & que je respecte «
 pour toutes les graces que Nôtre. Sei- «
 gneur lui a faites. «

Je dis 7°. Que lorsque vous écrivez , «
 que l'autorité d'une Eglise si ancienne «
 que celle de Marseille vous retient dans «
 la creance commune & publique ; je «
 trouve de l'ambiguité dans vôtre propo- «
 sition , si vous entendez que l'ancienne «
 Eglise de Marseille a été dans la crean- «
 ce dont vous parlez , je serai toujours «
 fort disposé de le croire , quand j'en «
 verrai un seul témoignage au-dessus de «
 trois cens ans. Je veux dire d'un hom- «
 me qui a vécu & écrit au-dessus de «
 ce temps. Si vous entendez que l'E- «

A. vj; glise

» glise de Marseille qui est fort ancienne
 » ne , & à mon gré une des plus illustres
 » des Gaules , soit dans cette creance de-
 » puis cinq cens ans , ou environ , je ne
 » le contesterai point ; mais je me trou-
 » verai fort empêché d'une maxime de
 » Tertullien , qui dit : *Veritati nemo pre-*
 » *scribere potest , non spatium temporum ,*
 » *non patrocinia personarum , non privile-*
 » *gium Regionum.*

» Monsieur , je vous demande pardon
 » de vous entretenir si long-temps de cette
 » matière ; de tout ce que j'en ai écrit , il
 » n'en sera que ce que vous voudrez , je
 » tiendrai toujours à honneur de suivre
 » vos sentimens , je baise les mains à M. de
 » Vias * qui est *Ornamentum Regionis ves-*
 » *tra , seu genere , seu doctrinâ , seu mori-*
 » *bus.* Je lui suis comme à vous , Mon-
 » sieur , vôtre très - humble , & très-
 » obéissant serviteur. *Signé , J. de Lau-*
 » *nay.*

Voilà , Monsieur , une partie des sen-
 timens de M. de Launoy sur la question
 dont il s'agit ; il s'expliquera plus au
 long dans la seconde Lettre que je vous
 prepare , & qui suivra de près celle-ci.
 Je vous confirme cependant ce que j'eu

* Balthasar de Vias , Gentilhomme de Mar-
 seille , recommandable par son sçavoir , Histo-
 rien Antiquaire , Poëte Latin , &c.

l'hon-

L'honneur de vous dire le même jour au sujet de Cassien ; sçavoir, que le lendemain de la Fête de Sainte Magdelaine, on celebre celle de ce fameux Abbé avec toute la solemnité possible, & avec Octave, dans l'Abbaye de Saint Victor de Marseille, qu'il fonda au commencement du cinquième siecle. On y expose son chef enfermé dans une magnifique Châsse, que fit faire le Pape Urbain V. après avoir été Religieux, & puis Abbé de la même Abbaye, avec cette Inscription, CAPUT S. CASSIANI. Le reste de ses Reliques repose dans un tombeau de marbre, élevé sur des colonnes, qui se voit dans l'Eglise inferieure de S. Victor, audevant duquel une lampe brûle continuellement. Cassien est pareillement honoré comme un Saint dans la Cathedrale, & dans tout le Diocèse de Marseille, ainsi que dans plusieurs autres Diocèses de Provence. On m'allegua cependant que Cassien a été mis par quelques Auteurs au nombre des Ecrivains Heterodoxes, & qu'on lui impute des sentimens favorables au Semipelagianisme. Le Cardinal Noris dans son Histoire Pelagienne, le considere même comme le chef des Semipelagiens ; mais ce sçavant homme fait « l'Apologie de Cassien dans le même ouvrage, en disant que l'erreur »

de

» de Vincent de Lerins, & des Evêques
 » des Gaules, accusés d'avoir favorisé le
 » Semipelagianisme, ne porte aucun pré-
 » judice à leur autorité, & à leur Sain-
 » teté, parce que la question dont il s'a-
 » gissoit n'étoit pas encore décidée. » Plus-
 » sieurs Auteurs considérables ont écrit des
 Apologies en faveur de cet illustre Abbé,
 dont de grands Saints ont fait l'éloge,
 & recommandé les ouvrages. Plusieurs
 Papes l'ont honoré du nom de Saint dans
 leurs Bulles, qui sont conservées à Saint
 Victor, & rapportées dans l'Histoire de
 cette Abbaye. Ainsi il me semble que M.
 Dupin n'a pas fait un grand effort de cri-
 tique, après avoir parlé fort au long de
 Cassien, de déclarer que rien n'empêche
 qu'on ne lui donne la qualité de Bien-
 heureux & de Saint, que plusieurs Au-
 teurs lui ont libéralement accordée, &
 qui semble être reconnue à Marseille. En-
 core ses expressions ne sont pas exactes.
 Ce sçavant ignoroit, sans doute, que
 non seulement à Marseille, & dans pres-
 que tous les autres Diocèses de la Pro-
 vince, Cassien est qualifié de Saint dans
 les plus anciens Martyrologes, Breviai-
 res, Missels &c. mais encore dans quel-
 ques autres Diocèses de France, de quoi
 on peut voir les preuves au long dans
 l'Histoire de l'Abbaye S. Victor. Le P.
 Dom

DE NOVEMBRE 1723. 853

Dom Edmond Martene, Benedictin vient de nous en donner une nouvelle dans son voyage Littéraire, en remarquant qu'il trouva dans la Bibliothèque de l'Abbaye de Longpont, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Soissons, un feüillet d'un ancien Sacramentaire, qui contenoit une partie du Canon, dans lequel il est fait mention des Saints suivans : *Quintini, Victorici, CASSIANI, Remigii, Benedicti, &c.* Mais en voilà assez, Monsieur, sur ce sujet. Je suis, &c. A Paris, ce 1. Aoust 1723.



S O N N E T.

JE ne m'applique point à l'étude du *Sage*,
D'un avide Marchand j'abhorre le *Micmac*,
Je hais le Pharaon autant que le *Triètrac*,
Et les oiseaux par moi ne sont point mis en *Cage*.

Je me mocque d'un art qui promet un long *Age*,
Je vois, sans critiquer, Scapin avec son *Sac*,
Si je lis quelquefois c'est dans un *Almanach*,
Je passe rarement de la Ville au *Village*.

J'ignore les vertus de la Rose & de l'*Ail*,
Je

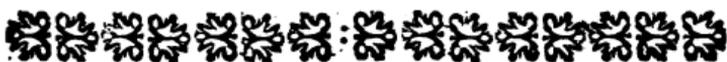
Je ne courtise point l'agent porte *Evantail*;

La Musique n'a rien qui flatte mon *Bouteille*.

Je ne sçais quels ressorts font mouvoir la *Fourmy*;

Je ne m'amuse enfin qu'à vuidier ma *Bouteille*;

Son jus est de mon cœur le véritable *Amy*.



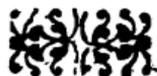
REPONSE à la question proposée
dans le Mercure du mois
d'Aouft 1723. fol. 345,

SI les Chartes qui ne sont point dattées ;
mais munies de sceaux de personnes
illustres, dont le temps n'est pas douteux,
peuvent passer pour certaines & authenti-
ques.

L'on est d'avis que l'on doit y ajouter
foy, & qu'elles peuvent faire preuve
qu'une chose est ancienne.

Car la Charte, quoique faite pour la
même fin, n'approchoit cependant pas
de ce que nous nommons aujourd'hui un
Acte, on ne s'en est servi que tant qu'il
n'y avoit point, ou très-peu de Notaires ;
ainsi ceux qui les faisoient étoient bien
souvent des gens peu experimentez, sur-
tout dans des temps où la negligence
avoit

C'étoient des accords si touchans ,
 Que la Reine des Bois , la triste Philomele ,
 Jamais dans la saison nouvelle ,
 N'a formé de plus doux accens.
 Qui fut surpris de l'avanture ?
 Je vous laisse à penser : un jeune Negromant ,
 Expert ès secrets de nature ,
 Fut soupçonné l'auteur de cet enchantement
 A tort , ce n'étoit autre chose
 Qu'une pure metempsyose ,
 Et voici comme quoi se fit le changement
 La voix d'Iris étoit Pythagoricienne ,
 Après certains termes prescrits ,
 Il fallut vuidèr le logis.
 Helas ! ce ne fut pas sans peine :
 On regretta cent fois un séjour aussi beau ,
 Et pour ne point quitter une charmante Hôteſſe ,
 La ſubtile voix eut l'adreſſe ,
 D'entrer dans le corps du Moineau.



PHENOMENE extraordinaire d'un
Poète, &c.

ON peut mettre au rang des évènements singuliers, & qui sont le plus du ressort de nôtre Mercure, celui qui est contenu dans une Lettre que nous venons de recevoir d'Allemagne. Nous nous faisons un plaisir de la publier, avec quelques réflexions de l'Auteur de la Lettre, qui ne nous paroissent gueres moins singulieres, que l'événement même.

» Il s'est passé à Berlin, il y a déjà
» quelque temps, un fait tout-à-fait cu-
» rieux : en voici la petite Histoire. Un
» certain M. Schoeneman, actuellement
» Ministre dans les Etats du Roy de
» Prusse, étudioit en Rhetorique sous
» un Maître qui exerçoit ses écoliers à la
» Poësie Allemande, il n'avoit reçu de
» la nature aucun talent pour cet Art,
» & tout ce qu'il faisoit ne valoit absolu-
» ment rien. Ses camarades se faisoient
» un plaisir de le railler sur ce sujet ; les
» railleries devinrent enfin si piquantes,
» & le mauvais Poète les prit si fort à
» cœur, qu'il en tomba malade d'une
» violente fièvre chaude, dont on eut
bien

bien de la peine à le guerir. Après qu'il fut rétabli il se trouva tout d'un coup devenu Poëte; non pas de ceux qui se donnent la torture pour chercher une rime, & pour faire quelque chose de raisonnable; celui-ci ne fait que des *impromptus*, des saillies poëtiques, &c. & y réüffit fort bien, dequoi il est étonné lui-même, avec tous ceux qui ont connu son esprit, cy-devant bouché pour la Poësie. Comment expliquer ce Phenomène des plus rares en ce genre? Avons-nous une connoissance claire des mouvemens qui se font dans le cerveau d'un Poëte? Nous ignorons absolument cela. Mais comme la Philosophie est un Pays de conjectures, je prends la liberté d'hazarder les miennes. L'ame, dit-on, a ses maladies aussi bien que le corps; cela est faux, puisque l'ame considerée indépendemment du corps, n'est susceptible d'aucune alteration, par consequent tous les changemens qu'on croit arriver à l'ame doivent être attribuez aux différentes modifications des organes corporels. Tirons une conclusion de ce principe; c'est que l'ame de M. Boileau, & celle des Poëtes du Pont-neuf, sont absolument la même ame. La difference n'est donc que dans les organes du corps; car on ne peut disconvenir de cet autre principe,

cipe, la Poësie n'est point une faculté essentielle à l'ame, puisque si cela étoit nous serions tous Poëtes; d'ailleurs cette faculté se perd comme elle s'acquiert. M. Schoeneman avant sa maladie n'étoit point Poëte; c'est-à-dire, n'avoit point la disposition des organes telle qu'il la faut pour la Poësie. Il tombe dans une fièvre chaude, & il devient Poëte: la fièvre chaude est, à ce que je crois, un sang extrêmement agité, & dont par conséquent il se détache une plus grande quantité de parties, qui toutes montent au cerveau: ne seroit-ce point ces parties, qui montant en haut en ont dérangé toute l'œconomie ordinaire, & ont opéré cette espèce de prodige? Cette conjecture est bien hardie; mais qu'importe, si vous la trouvez vrai-semblable, je pourrai vous en envoyer quelques autres sur le même sujet, qui acheveront de développer mes pensées; convenez pourtant que ma conjecture acquiert un degré de certitude par la proposition que j'ai établie, que la Poësie n'est pas essentielle à l'ame. Je conjecture encore que vous voudriez bien me connoître, mais vous ne me connoîtrez que par l'aveu que je fais, c'est d'être, je vous le proteste, de tout mon cœur, &c. D. C. E. *Le 22. Aoust 1723.*

BOUITS.



R O U T S - R I M E Z.

O N verra supprimer les proverbes du *Sage*;
 L'usurier affamé negligant son *Micmac*,
 User nonchalamment ses jours sur un *Trictrac*,
 Et mon Chat dévoré d'un Moineau dans sa *Cage*.

La brillante jeunesse au plus beau de son *Age*;
 Fuirra tous les plaisirs pour se vêtir d'un *Sac*;
 Un avare attentif sera sans *Almanach*,
 Et Paris passera pour un petit *Village*.

On verra les Gascons haïr l'oignon & l' *Ail*;
 Une coquette en feu, briser son *Evantail*,
 De rage qu'un Traitant ait baïsé son *Oreille*,

La Mouche amassera comme fait la *Fourmy*;
 Un avaleur de vin quittera la *Boussille*,
 Lorsque je cesserai de cherir mon *Amy*.



E L O.



ELOGE DES VINS D'AUXERRE.

IL y a quelques années qu'on disputa beaucoup sur la préférence des meilleurs vins de France ; c'est-à dire , entre les Partisans du Vin de Bourgogne , & ceux du Vin de Champagne. La dispute ne fut que Poétique ; mais l'émulation fut si grande que le Cidre , la Biere & l'Eau même trouverent aussi des Défenseurs & des Poètes , qui les celebrerent aux dépens de ces premières liqueurs. Tout cela produisit plusieurs bonnes pièces , dont le Recueil , imprimé à Paris , chez Thibouft en l'année 1712. est très-agréable à lire. Il n'y manque rien que la solidité , qui ne se trouve que dans la vérité. Pour moi je la trouve toute entière , cette vérité , dans les Vins d'Auxerre , & je leur applique ici en particulier l'axiome general : *IN VINO VERITAS*. J'entends par Vins d'Auxerre , ceux principalement que produisent les vignobles d'Auxerre , d'Iraci , & de Colange , lesquels forment un triangle de deux lieues de distance de l'un à l'autre , & je comprends sous le même nom les vins des principales côtes qui sont aux environs de
la

la Ville ; savoir, *côtes chaudes*, la *Chênnette*, *Chanvent*, la *Palote*, *Migraine*, *Boivin*, *Quetur*, *Clerion*, *Chaumont*, *Vaux*, &c. sans exclure les autres plus éloignées. C'est à ces Vins, sans être Bourguignon, ni intéressé le moins du monde dans la contestation, que je donne une entière préférence. On me dira, sans doute, que mon goût seul, & mon suffrage ne peuvent, & ne doivent rien décider là-dessus ; raison frivole, & qui va disparoître à la vûe des autoritez sur lesquelles je me fonde, & que je vais sommairement rapporter, pour prouver que l'estime & la réputation des Vins d'Auxerre est aussi grande & generale, qu'ancienne, qu'ils ont passé, & qu'ils passent encore avec raison pour être des meilleurs du Royaume.

A l'égard de l'ancienneté, Heric qui vivoit du temps de Charles-le-Chauve, & qui a écrit en vers la vie de S. Germain d'Auxerre, commence sa description de cette Ville par les éloges qu'il donne à la fertilité de son territoire, & à la bonté de ses Vins.

*Urbem haud in celebrem Galli posuere priores,
Uberibus glebis, & opimi munere Bacchi.*

En quoi il a été suivi par Thomas de Loches, Auteur d'un ouvrage sur le re-

B tout

tour du corps de S. Martin de la Ville d'Auxerre en celle de Tours : Cet écrivain remarque que Ingelger , Comte de Gatinois , avoit à Auxerre , entre autres biens , des vignes qui portoient du Vin , dont l'excellence passoit tout ce qu'on en pouvoit dire. *In Autissiodorensi urbe aulam propriam , & vineas vini superlativi bajulas , & prædia sub urbana possidebat.* L'ouvrage de Thomas de Loches , qui vivoit il y a environ 800. ans , est dans le spicilege de Dom Luc Dacheri. T. X.

Si je passe à des temps postérieurs , je trouve la réputation des Vins Auxerrois , également bien établie. Pierre Grognet , dont les Poësies furent publiées à Paris , en l'année 1533. commence ainsi la description de la Ville d'Auxerre , page 43.

Cité d'Auxerre , aimée & renommée ,
 Ceux de Paris souvent tout habitée ,
 Pour le beau lieu , & aussi pour la grume ,
 Dont tout haut bruit plus vaut qu'on ne presume.

Et il la finit de cette maniere :

Conclusion , de tous biens as assez ,
 Et mêmement plusieurs vins amassez ,
 Dont chacun dit que la Ville d'Auxerre ,
 Sert au commun sans les tenir en ferre.

Le

Le témoignage de cet Auteur, plus Historien que Poëte, est fortifié par celui de Paradin, lequel dans sa description de l'ancienne Bourgogne, imprimée en 1542. s'exprime ainsi sur le même sujet, page 155. *Præclara est hodie civitas ad ripas Ione fluvii amœnissimè loco declivi, haud dubiè prorsus antiqua, & quæ vini annonam procul dissitis regionibus largè subministret, abundat enim generosis undique vitibus.*

A quoi on peut ajoûter ce qu'Abraham Ortelius, d'Anvers, celebre Geographe en a dit en peu de paroles, mais qui expriment beaucoup. *Autissiodorum urbs est in Burgundionibus, vino quod inde nomen habet plurimè n nobilitata.*

Sans oublier l'Itineraire de France, qui fut imprimé à Paris en l'année 1627. sous le nom de *Jodocus sincerus*, dans lequel il est aussi parlé d'Auxerre, & de ses Vins, page 259. *Augustotuno abisum oportet Autissiodorum, urbem elegantem, antiquam &c. in medio vinearum sit à longe etiam remotis populis temetum propinat optimum Studgardia Wissemburgica ferè situm, quâ vineta, emulatur.* Cet écrivain remarque ici deux choses, la première, qu'Auxerre fournit du Vin excellent aux Pays les plus éloignez, & la seconde, en faveur des Alle-

mans, que le vignoble d'Auxerie est dans une situation semblable à celui de la Ville de Studgard, dans le Duché de Wirtemberg, en sorte que la riviere d'Ione forme les mêmes expositions de côreaux & de montagnes, & donne les mêmes commoditez, que la riviere de Nekar, au tour de la Ville de Studgard.

Enfin, M. de Valois, dans sa Notice des Gaules, semble se faire un plaisir de distinguer la Ville, & les environs d'Auxerre, c'est à dire, ses vignobles, des autres lieux, dont il a entrepris de parler. Il semble aussi qu'il s'est plu dans cet article à égayer le serieux de son ouvrage par des traits d'une érudition agréable, exprimez par une diction charmante, & qui convient tout à fait au sujet. *Soli fertilitate*, dit ce celebre écrivain, en parlant d'Auxerre, *bonitate, & copia vini; ac Icauna flumine suo navigabili; nobilitate comitum, multitudine sanctorum, multis claris, & magnis Gallie urbibus jure conferenda. Vina Pagi Autissiodunensis ante annos octingentos idem laudavit merito Erricus in l. II. de Germani civis Autissiodorensis adhuc Laici conviviis loquens.*

*Qua veniunt patriis, & prima plurima terris,
Vina ministrabant gemma pretiosa capaces.*

Hodie.

*Hodieque Autissiodurensia vina celebrantur, & in summa sunt gloria, ut non sine causa servius, & Isidorus olim scripserint; Senones, * quorum pars Autissiodurenses sunt, dictos esse quasi Xenones, Zevoc, quod liberum Patrem adversus Gerionem euntem hospitio exceperint. Credo apricos eos colles peragrasse Bacchum laetitia datorem, & ibi quondam manu ejus satas esse vites, etiamnum haud degeneres, & ipsi tanti boni vini inventori minimè erubescendas.*

Quique ces dernières expressions soient figurées, & sentent un peu le langage poétique, elles n'en sont pas moins fondées sur la vérité, car l'ordre & l'arrangement des vignes d'Auxerre, & ceci demande une remarque particulière, surpasse tout ce qu'on peut voir en ce genre de plus propre, & de plus agréable. Je ne sçai même si les vignes du Mont-Liban, dont un ** Auteur moderne nous a fait depuis peu une belle description par rapport, sur-tout à leur arrangement, sont

* L'autorité de Pline semble ici fortifier les témoignages alleguez par M de Valois, en faveur de nos Vins. *Jam inventa vitis*, dit Pline, l. 14 ch. 1. *Arverno, sequanoque & Helvico generibus non pridem illustrata.*

** Voyage de Syrie & du Mont-Liban, 2. vol. in 12. Paris 1722. T. 1. pag. 221.

plantées dans un plus bel ordre. J'en prends à témoin tous les voyageurs, & quelques Auteurs particuliers, qui se sont plu à faire remarquer la charmante disposition des vignes d'Auxerre, tels sont, entre autres, Abel Jouan dans son curieux Recueil des Voyages faits par Charles IX. dans le Royaume, les années 1564. 1565. & 1566. imprimé à Paris en 1566. & Louis Liger, Auteur du Dictionnaire general des termes de l'Agriculture, imprimé en 1703.

A tous ces avantages qui distinguent si fort les vignobles d'Auxerre, des autres vignobles, il semble qu'il ne manqueroit plus que celui de les vandanger deux fois l'année, comme cela arrive, s'il en faut croire le Geographe Marius Niger, à l'égard de certaines vignes celebres qui sont sur les côtes de Syrie, nous pourrions nous contenter de voir les nôtres exemptes des suites fâcheuses du dérangement des saisons; mais la sage providence ne l'a pas permis; elle permet au contraire que les Bourgeois d'Auxerre soient quelquefois humiliés dans ce qu'ils ont de plus cher, sur-tout par de fortes gelées, qui ruinent leurs plus belles espérances, d'où est venu le proverbe du Pays. *Les Auxerrois aujourd'hui Rois, le lendemain petits Bourgeois.* Les plus mémorables

bles de ces gélées, pour le dire en passant, leur sont arrivées les années 1507. 1608. 1709. & en remontant beaucoup plus haut, on trouve dans la chronique de Robert, Chanoine Prémontré d'Auxerre, publiée à Troye en 1608. par M. Camuzat, Chanoine de Troye, qu'en l'an 1118. la désolation des vignes, causée par la gélée fut extrême, *ipso anno*; dit il, *octavo idus Maii ferè ubique terrarum magno gelu atrita sunt vinea, sed maxime apud Autistodorum urbem; ita ut in omnibus vineis; quarum illic magna est copia, vix poterit colligi unde vel unus posset vini sextarius eliquari.*

Après le témoignage de M. de Valois, qui a donné lieu à deux observations convenables à nôtre sujet, il seroit inutile de citer d'autres Historiens, ou Geographes, qui ont reconnu l'excellence des Vins en question. Nous raitons par la même raison ce que deux * Poëtes, l'un Italien, & l'autre Champenois, ce qui n'est pas indifférent ici, ont chanté dans le xvi. siècle en faveur des mêmes

* Le premier de ces Poëtes est Jean Durcé de Venuse en 1545. & le second Gaspar Damy, Champenois, contemporain, & fort estimé du célèbre Jacques Amiot, Evêque d'Auxerre, lequel a écrit en vers latins la prise de cette Ville par les Religioneux, en 1567.

Vins. Enfin pour ne point mêler le burlesque, avec le sérieux, & pour abbreger nous nous passerons du suffrage de Rabelais, quoique grand connoisseur en ce genre, lequel au milieu de ses plaifanteries, n'a pas manqué d'exalter la bonté du Vin Auxerrois. Mais pour ne rien omettre d'essentiel, il est nécessaire d'ajouter aux precedentes autoritez, celle de plusieurs celebres Medecins, lesquels après avoir examiné la qualité des principaux Vins du Royaume, se sont declarez en faveur de ceux dont nous parlons. Il seroit ennuyeux de rapporter ici tous leurs témoignages. Un seul nous suffira, c'est celui de M. Andry, qui en vaut plusieurs autres; parce que outre sa capacité reconnuë, c'est un Champenois d'origine, qui donne la préférence au Vin Bourguignon. Ce fameux Medecin ne fait point de difficulté de dire dans son traité des alimens de Carême, imprimé en 1713. t. 2. p. 321. que le Vin d'Auxerre est un des meilleurs Vins de Bourgogne, & il le propose seul avec celui de Beaune, à ceux qui veulent avoir un veritable soin de leur santé.

M. Fagon, premier Medecin du feu Roy s'étoit déjà déclaré de la même maniere, lorsque plusieurs années auparavant, il déterminâ ce grand Prince à
quitter

quitter l'usage du Vin de Champagne, qui fut jugé ne lui être point propre. Des Officiers de sa maison, gens très-dignes de foi, & d'un mérite distingué, m'ont assuré que le Roy ne but point alors d'autre Vin, que de celui d'Auxerre, & que M. l'Evêque d'Auxerre, qui étoit alors à Paris, donna toutes les facilitez, & tous les moyens nécessaires pour que S. M. eut l'élite des Vins en question, ajoutant que ce Prélat eut l'honneur d'envoyer au Roy ce qu'il en avoit fait venir à Paris pour son usage particulier. Migraine est un territoire à l'Occident d'Auxerre, qui étoit planté en vignes dès le VII. siècle. Les Evêques d'Auxerre y ont une grande quantité de vignes, & c'est ce même crû, qui dès le commencement a servi à la table du Roy.

Il y a apparence qu'une partie de ces faits n'a pas été ignorée de *l'Auteur de l'Ode latine, qui est à la tête du Recueil, dont j'ai parlé au commencement. La fin de cette excellente pièce empêche qu'on n'en puisse douter, & cette fin est si noble, si digne du sujet, & exprime si bien d'ailleurs la prééminence des Vins dont nous parlons, que je ne puis me dispenser de la rapporter ici.

* Benigne Grenan, alors Professeur au Collège d'Harcourt, puis Recteur de l'Université.

Perge vitali, pia Testa, succo,

Principis corpus vegetum tueri,

Salva quo salvo benè tennat omnes,

Gallia casus.

Vina sic, qua fert ubiatumque Tellus,

Vista decedant tibi, regiaque,

Audias mensa decus, & salutis,

Optima custos.

Ce que l'un de nos meilleurs Poètes,
Traducteur de l'Ode Latine, rendit en
François de cette maniere.

De mille biens, source fertile,

Poursui, salutaire liqueur,

LOUIS à son peuple est utile,

Rempli ce Heros de vigueur.

Tous les vins soumis à ta gloire

T'abandonnerent la victoire,

Lorsqu'il t'honora de son choix,

Toy donc, seule victorieuse,

Soutien la santé précieuse,

De modele de tous les Rois.

Couronnons cet éloge, que je consac-
re à la verité & à la gloire de la Ville
d'Auxerre, par des vœux pareils pour la
santé

santé & la prospérité du Roy, très-heureusement regnant, qui à l'exemple de son auguste Bisayeul, & par le Conseil des sages qui veillent sur une santé si précieuse, honore aussi les Vins Auxerrois d'une glorieuse préférence sur les autres Vins de son Royaume. C'est ainsi qu'Auguste préfera le Vin bien-faisant de *Setine* à tous les autres Vins des côtes du Golfe Adriatique, qui avoient à Rome la même réputation que les Vins Bourguignons ont aujourd'hui dans toute l'Europe. *Ex Adriatico sinu Divus Augustus Setinum prætulit cunctis*, &c. Plin. l. 14. c. 6. Disons enfin à ces Vins de benediction ce qu'on ne sçauroit trop dire, & trop souhaiter.

Conserve, ô liqueur bien-faisante,
 Le plus grand Roy de l'univers,
 Sous lui la France florissante,
 Ne craindra jamais de revers.

Rougissez de votre défaite,
 O Vins de differens climats,
 LOUIS d'une santé parfaite,
 En fait l'honneur de ses repas.

D. L. R.

B. vj Nou

Nous sommes fâchez de ne pouvoir pas employer la piece qui suit , dans toute sa longueur , & d'être obligez par les bornes de nôtre Journal , de nous contenter d'en rapporter ici les plus beaux endroits. Elle est de M. Heurtauld, Prêtre à l'Hôpital General de Caen , & elle a disputé le prix de l'Académie Françoise sur le sujet proposé. *La decence & la dignité que Louis XIV. mettoit dans toutes ses actions.*

Reviens à la lumiere , ombre du Grand Louis ,
Et romps pour un moment la paix dont tu jouis.

Depuis le sombre jour, qui ferma ta paupiere,
Quoique sept fois Phébus ait fourni sa carriere ,
Nous n'avons point encor. éteint ton souvenir ,
Et nous le transmettrons aux siecles à venir.

Au-delà de mille ans tu verras sur ta tombe ,
Fumer un juste encens , & faire un Hecatombe ;
Mais par où penses-tu , Prince , avoir merité ,
Ces hommages constans , cette immortalité ?

Est-ce en te soumettant les Villes , les Provinces ?
En traînant à ton char les peuples , & les Princes ?

Est-ce

Est-ce en nous étonnant par cent exploits divers,
 Qui rendirent ton bras terrible à l'univers ?
 Ce n'est-là que l'effort d'une valeur commune ,
 Aux Cefars , aux Guerriers , que suivoit la fortune.
 Nous cherchons un Heros, qui le soit en tout point,
 Et nous trouvons en toi ce que Rome n'eut point.

Tel a paru Louïs , Grand sous le Diadème ,
 Grand dans ses moindres faits , grand dans son
 loisir même ,

Si Louïs fut humain , Louïs n'eut rien de bas ,
 Et par tout la decence accompagna ses pas.
 Une action commune , & chez nous triviale ,
 Dans lui devenoit belle , heroïque , Royale.

A des plaisirs communs il abbaissa ses Lys,
 Mais il les rendit grands & dignes de Louïs.

Tel que le vit Namur, renversant ses murailles ;
 Tel il parut encor aux jardins de Versailles.

Mais admirons Louïs par un endroit plus beau ;
 De plus brillantes fleurs vont orner son tombeau.
 Ecou

Ecoutez son triomphe & sa plus belle gloire.
 Ici taisez-vous, Fable, & toy rougis, Histoire.
 Vos Heros sont tombez à la fin de leurs cours ;
 Ils l'étoient pour un temps : Loüis le fut toujours.
 La Parque frapè-t'elle ? à ce moment funeste ,
 Le Heros disparoît , & le seul homme reste.
 Cesar, qui de Pompée avoit bravé l'effort ,
 Recule , pâlit, tremble à l'aspect de la mort.
 Point de crainte en Loüis, point de pâleur livide,
 Il se croyoit mortel, il mourût intrepide.
 Nous pleurions, son esprit pensoit à nous calmer.
 O Loüis ! ô destin ! ô souvenir amer !
 Silence, ma douleur. .. ne coulez plus mes larmes ;
 Un digne rejetton, un Prince plein de charmes,
 Meritier des vertus, & du nom de LOUIS,
 Rend l'espoir à la France, & la gloire à nos Lys,
 Ce Soleil en passant sous un autre Hemisphere,
 Après lui nous laissa ce rayon de lumiere.

Priere pour le Roy.

Arbitre souverain de la terre & des Cieux,
 Qui tiens nos jours en ta puissance,
 Grand Dieu protecteur de la France,
Cons

Conserve de nos Rois ce reste précieux :

Soutiens sa fragile jeunesse ,
 Donne à son esprit la sagesse ,
 A son cœur l'amour de tes loix ,
 Et surpasse la race auguste ;

Pour être un Roy parfait, qu'il soit paisible &
 juste ,

Né pour le bonheur des François.

:

LETTRE CRITIQUE, écrite à un
Provincial, au sujet d'une petite bro-
 chure anonyme, imprimée à Paris en
 1723. sous ce titre, *Anti-Paradoxes*,
 ou réfutation des Paradoxes Litterai-
 res au sujet de la Tragedie d'Inès de
 Castro.

MONSIEUR,

Je ne puis vous exprimer combien je
 suis reconnoissant de la liberté avec la-
 quelle vous m'avez fait part de vos diffi-
 cultez touchant ma dernière Lettre. Je
 vous prie très-instamment, & très-since-
 rement de continuer toujous avec moi
 sur le même ton, & d'être persuadé que
 je ne

Je ne suis point de ces gens qui n'écrivent, & ne parlent que pour être applaudis. Je vous avouërai même ingénument que j'ai passé condamnation sur plusieurs articles, mais non pas sur tous.

Vous me raillez sur le penchant que vous vous êtes imaginé que j'ai à contredire. Mais vous sçavez mieux qu'un autre, que je n'épouse gueres plus mes opinions que celles d'autrui, & que c'est précisément par cette raison que je me croirois bonnement en droit de désapprouver sans déguisement tout ce qui me paroît peu conforme à la vérité, laquelle je trouve seule digne d'enlever nos suffrages.

La querelle que vous me faites au sujet du Spectateur François m'a presque mis de mauvaise humeur. Je ne suis pas peu curieux de sçavoir par quelle fatalité vous l'avez pris en affection. Il est des gens qui se croient obligés en conscience de respecter, & même de défendre ce qu'ils n'entendent pas : je suis bien éloigné de vous soupçonner d'une telle foiblesse. Pour moi, je vous l'avoüe, j'ai toujours crû, & probablement je croirai toujours que celui qui semble n'écrire que pour n'être pas entendu, ne mérite pas qu'on se fatigue pour l'entendre. Oh ! mais, on dit dans votre Province que l'Auteur du Spectateur François est ici fort bien auprès.

près de ceux qui semblent donner aujourd'hui le ton en matière de bel esprit. Comme si vous & moi nous ne connoissions pas mille jolies femmes qui recherchent avec empressement la compagnie de celles *que la nature a partagé d'un extérieur très-infortuné*. Il est peu de talens, soit du côté du corps, soit du côté de l'esprit qui soient dans le cas de n'avoir pas besoin qu'on leur serve de lustre.

Mais brisons là-dessus, comme aussi sur quelques autres points qui nous divisent ; & passons aux réflexions que j'ai faites sur les Anti-Paradoxes, & que par ma dernière Lettre je me suis engagé à vous communiquer.

Le titre de cette brochure anonyme semble promettre une réfutation des *Paradoxes Litteraires*. Point du tout. On y fait par tout leur éloge, & même on le fait avec la dernière affectation : d'où des gens, sans doute mal-intentionnez, se sont crûs en droit de conclure que les Paradoxes, & les Anti-Paradoxes étoient du même Auteur. Vous avez beau leur dire qu'il est absurde de penser qu'un Auteur ait le front de composer lui-même son Panegyrique, & qui pis est, de le faire lui-même imprimer. Ils vous répondent, que qui s'est donné de l'encens dans les Paradoxes, en y citant avec éloge les lettres

tres à l'Abbé H... peut fort bien s'en donner dans les Anti-Paradoxes, en y applaudissant aux Paradoxes. Le trait seroit bizarre, me direz-vous. Soit, & même nouveau, & assurément si les conjectures de ces gens mal-intentionnez étoient fondées, le faiseur de brochures ne seroit pas trop mal de garder pour lui-même une petite portion de cet *esprit très-extraordinaire*, dont il fait malignement présent dans les Anti-Paradoxes à l'Auteur d'Inès.

Un de mes amis, très-fertile, & (ce qui est rare) assez heureux en conjectures, me disoit ces jours passez qu'il avoit remarqué en lisant les Paradoxes, & les Anti-Paradoxes, une conformité presque incroyable d'opinions, de connoissances, de goût, & même de stile. S'il est question, me disoit-il, de finir le Paradoxe, ils croyent tous deux que *le faux comme le vrai est du ressort du Paradoxe*. Tout deux ignorent les regles du Theatre, aussi bien que celles de la Poësie Françoisé. Tous deux ont une passion démesurée pour l'ironie, & y sont passez maîtres. Est-il question de qualifier les vers de M. de la Motte? Les Paradoxes, page 14. les trouvent *durs, plats, profaiques, pleins de solecismes & de barbarismes*. Les Anti-Paradoxes, page 26.

sou-

soutiennent qu'ils sont pleins de fautes grossières, profanes, plats, durs & barbares.

Après tout, Monsieur, quelque soit l'Auteur des Anti-Paradoxes, j'ai avancé que loin de contenir la réfutation des Paradoxes, ils en contenoient l'éloge. Il faut le prouver. Cela ne sera pas difficile.

Puisque voilà les Paradoxes devenus à la mode par la critique générale d'Inès de Castro, attribuée à M. L. D. F. Ainsi commencent les Anti-Paradoxes. Que dites-vous de ce début? Est-il assez flatteur pour les Paradoxes? Ce qu'il y a ici de fort plaisant, c'est que le titre de *Paradoxes*, donné à la brochure qui a paru sous ce nom, est sans contredit fort mal amené. N'importe. Le terme de *Paradoxes* a eu le bonheur de plaire à M. L. D. F. sa fortune est faite. Le voilà tout-à-coup devenu à la mode. Du moins c'est l'Auteur des Anti-Paradoxes qui nous en assure.

L'ouvrage du satyrique Auteur a été goûté. Il a su plaire & imposer au public, page 3. En matières de louanges, connoissez-vous des termes plus énergiques, plus significatifs? Peut-être après avoir lû les Anti-Paradoxes, avez-vous soupçonné l'Auteur d'être dans une espèce d'impossibilité physique de louer qui que

892 LE MERCURE

que ce soit. Je ne voudrois pas absolument taxer vôtre soupçon de téméraire. Cependant vous voyez que quand l'Auteur des Anti-Paradoxes fait tant que de louer, cela ne va pas trop mal.

Est il question de s'expliquer, page 4. & 5. sur le préambule obscur des Paradoxes, dans lequel M. L. D. F. après avoir rapporté quelques raisons assez entortillées pour justifier, s'il pouvoit, le titre de sa brochure, declare qu'il juge lui-même très-faux ce qu'il va dire? Que fait l'Auteur des Anti Paradoxes? Il convient du ridicule de ce préambule. Car enfin pouvoit-il éviter d'en convenir? Mais il en convient à mots couverts, & en adoucissant les termes, & même il ajoute encore aussi-tôt, page 5. par forme de correctif, *qu'on s'apperçoit bien que l'Auteur badine, & qu'il est très-persuadé de la verité de ses Paradoxes.* Comme s'il étoit permis à un Auteur d'écrire simplement pour badiner, & pour badiner aux dépens du sens commun. Où est le fin de dire, qu'on croit très-faux ce qu'on va dire, lorsqu'on le croit très-vrai? Toutes les personnes de bon sens qui ont lû le préambule des Paradoxes ont dit simplement, cela est si beau & si subtil qu'on n'y comprend rien. Si l'Auteur des Anti-Paradoxes n'avoit pas eu
des

des raisons secrètes pour tout approuver dans les Paradoxes, il en auroit parlé sur le même ton.

On voit, page 5. avec quel feu il attaque M. de la Motte. On sent que la guerre est sérieuse, & qu'il se bat tout de bon. Il pique de toute sa force, il mord sans pitié. C'est une guerre de Turc à mort. Ainsi parlent les Anti-Paradoxes de l'Auteur des Paradoxes. On croiroit presque qu'en cet endroit l'Auteur des Anti-Paradoxes a oublié que M. L. D. F. est son bon ami, & qu'il s'est répandu en invectives contre lui, & on auroit, sans doute, grande raison de le croire. En effet, il conviendra toujours à un galant homme, surtout dans les querelles littéraires d'attaquer son adversaire avec plus de modération que de feu. Il se gardera bien de convertir en guerre sérieuse, & de Turc à mort, une guerre dans laquelle les combattans ne doivent point avoir d'autres armes, qu'un amour très-sincere pour la verité. Loin de piquer de toute sa force, & de mordre sans pitié, il se fera une loi inviolable de s'abstenir de tout terme dur & offensant, très-persuadé qu'entre gens de Lettres, il n'y a que les bonnes raisons qui font pencher la balance, & jamais les injures. Mais ce n'est pas là l'idée que M. L. D. F. a crû devoir se former
des

des disputes des sçavans. Il pense qu'on y doit mordre sans pitié, & il fait gloire d'agir en conséquence. L'Auteur des Anti-Paradoxes connoît mieux que personne le goût de M. L. D. F. & ce n'est que pour lui faire sa cour qu'il le taxe de violence dans la dispute.

L'Auteur des Paradoxes dit, page 6. qu'il n'est pas satyrique. Quelle charité ! j'avouë que ce petit air hypocrite est plaisant, & que le ton est d'autant plus malin, qu'il sert à prévenir le lecteur, & à lui faire croire que la critique pourroit être moins modérée

Je sçai qu'il fait sentir adroitement, page 9. & 10. qu'il y a encore beaucoup d'autres mauvais vers que ceux qu'il reprend. C'est pour cela qu'il fait semblant de se lasser de lire de suite la piece, & d'en extraire par ordre les vers déf. & tuens. Il la quitte au troisième acte, pour ouvrir, dit-il, le livre au hazard, & remarquer les mauvais vers, qui de tous côtez lui tombent sous les yeux. Cet artifice est de la dernière malignité.

Il faut convenir que l'Auteur des Anti-Paradoxes est furieusement prévenu en faveur de M. L. D. F. sa prévention va jusqu'à trouver du plaisant & du malin, où tout le monde n'a trouvé que des lieux communs de Rhetorique si usés, qu'un écolier

écolier rougiroit aujourd'hui de s'en servir.

La critique de ces endroits, page 7. & 8. est poussée aussi loin qu'elle puisse aller, & si j'étois l'Auteur d'Inès, je serois très-bléssé de tant de railleries,

Je sçai qu'il fait sentir adroitement... p. 9.

Cet artifice est de la dernière malignité. p. 10.

Remarquez encore l'artifice de notre Auteur. p. 13.

Admirez en cela la souplesse du critique p. 16.

Ces expressions & plusieurs autres toutes semblables qui se trouvent répandues dans les Anti-Paradoxes ne sont-elles pas plus que suffisantes pour démontrer que le but principal, & peut être unique de cette brochure, a été de faire l'éloge des Paradoxes. Permettez-moi donc, Monsieur, de conclure que les Anti-Paradoxes contiennent tout le contraire de ce que le titre qu'on a jugé à propos de leur donner semble nous promettre.

Après tout, si les Anti-Paradoxes s'épuisent en louanges sur les Paradoxes, il n'est pas en récompense de railleries, d'ironies, & de traits satyriques, qu'ils ne mettent en œuvre, contre M. de la Motte, souvent avec beaucoup de legereté & de finesse, mais toujours avec la dernière malignité.

malignité. N'allez pas croire pour cela que l'Auteur des Anti-Paradoxes en veut plus à M. de la Motte qu'à un autre. Point du tout. Car à l'exception des Paradoxes, & même aussi des Lettres à l'Abbé H. . . . en faveur desquelles l'Auteur des Anti-Paradoxes a laissé échapper de l'abondance du cœur un petit trait de bienveillance; on peut dire que l'Auteur des Anti-Paradoxes se fait un capital de draper (d'autres appelleroient cela déchirer) tout ce qui se trouve au bout de la plume.

S'il parle de Pradon, c'est pour en dire qu'il a presque toujours été sifflé.

S'il parle des Jeux Floraux, c'est pour en dire que les Odes de M. de la Motte n'ont d'autre tache que d'y avoir remporté le prix.

Enfin, ennuyé de n'attaquer le genre humain qu'en détail, l'Auteur des Anti-Paradoxes l'attaque en gros tout à la fois, par ces paroles qui terminent son écrit satyrique. *Le respect que M. de la Motte a pour le public, ne lui a pas permis d'oser réformer sa pièce, qui d'ailleurs n'est que trop bonne pour notre siècle.* En lisant ces dernières paroles des Anti-Paradoxes, je me suis ressouvenu de cet Empereur Romain, qui fatigué de ne pouvoir faire couper des têtes que les
unes

unes après les autres , fit ce souhait barbare. Plût aux Dieux que tout l'Empire Romain n'eut qu'une tête.

Vous croyez peut-être , Monsieur , qu'après ce que je viens de dire , je vais faire le procès aux Anti-Paradoxes sans aucune miséricorde. Non pas , s'il vous plaît. L'Auteur des Anti-Paradoxes a beau être aussi prévenu en sa faveur , qu'il est prévenu contre les autres. Il a beau faire gloire de *mordre sans pitié* tout le monde indistinctement. Cela n'empêche point qu'il n'écrive avec beaucoup de légèreté & de vivacité. Tout le monde convient qu'il connoît la bonne & fine raillerie , & qu'il sçait en faire usage. En un mot de toutes les bagatelles littéraires qui ont paru ici depuis quelques mois , au sujet de la Tragedie d'Inès ; il est certain que rien n'a été si goûté que les Anti-Paradoxes. M. de la Motte même , & ses plus zelez partisans en ont dit du bien. Donc ils valent quelque chose. En bonne dialectique cela s'appelle une démonstration.

Ce n'est pas qu'en examinant un peu de près les Anti-Paradoxes , on ne puisse y trouver à reprendre.

Par exemple , l'Auteur des Anti-Paradoxes , dit page 11. *qu'on trouve dans les Caffez des esprits rares & sublimes qui*
C *justi.*

justifient par des raisons merveilleuses ce vers de M. de la Motte.

Sa vie est tout , Seigneur , & la mienne n'est rien.

Mais que pour lui , *il avouë qu'il faut un peu nazillonner sur la dixième syllabe , ou plutôt qu'il est comme impossible de la prononcer.* Puis il ajoute , *qu'après tout c'est une bagatelle.* Si l'Auteur des Anti-Paradoxes regarde véritablement comme une bagatelle la critique qu'il a faite du vers de M. de la Motte ; on est de son avis. On pense même que le prétendu nazillonnement sur la dixième syllabe , & la prétendue impossibilité de la prononcer sont imperceptibles aux oreilles les plus délicates. Mais depuis quand écrit-on pour dire des bagatelles de propos délibéré ? Le vrai est que sans citer le vers en question , on ne sçavoit comment amener cette belle phrase , qui sans doute avoit plû à l'esprit ironique de l'Auteur des Anti-Paradoxes. *On trouve dans les Caffez des esprits rares & sublimes qui justifient par des raisons merveilleuses....*

Quant à la rime d'*abattre & de combattre* , qui choque l'Auteur des Anti-Paradoxes , on lui dira qu'on trouve dans les Caffez gens très-versez dans la Theorie de la Poësie Françoisé qui la défendent , & qui soutiennent qu'elle

qu'elle ne ressemble gueres à la rime de *revivre* & de *survivre*, qu'on convient avec l'Auteur des Anti-Paradoxes ne rien valoir. Quand deux compozez d'un même verbe ne representent que la même action differemment modifiée, on ne doit pas les faire rimer ensemble. Mais quand ils representent deux actions toutes différentes, rien n'empêche qu'on les fasse rimer l'un avec l'autre. Voilà le principe general. L'application en est aisée à faire dans ce cas-ci. Après tout nous avons déjà remarqué que l'Auteur des Anti-Paradoxes ne se piquoit pas de Poësie, & qu'il avoit cela de commun avec l'Auteur des Paradoxes.

L'accusation d'obscenité que l'Auteur des Anti-Paradoxes a intentée contre M. de la Motte, à l'occasion de la petite particule *encor*, n'a abouti qu'à confirmer les connoisseurs dans l'opinion qu'ils avoient que cette particule étoit une cheville qui étoit échapée à l'Auteur d'Inès, & qui ne signifioit rien, ni de bon, ni de mauvais. Mais que la particule *encor* ait servi de prétexte à l'Auteur des Anti-Paradoxes pour mettre en jeu assez mal à-propos *les dévots, les Religieux, les Religieuses, & les Cloîtres*, cela a paru très-froid.

Avant les Anti-Paradoxes on n'avoit pas encore entendu dire, un tel livre, un

tel écrit est rempli de *poivre*. Il y a beaucoup de *poivre* dans la conversation de Monsieur un tel. Mais l'Auteur des Anti-Paradoxes aime le *poivre*. Le *poivre* sera sans doute bien-tôt à la mode.

• Plusieurs personnes m'ont demandé par quelle raison les Anti-Paradoxes mettent, page 24. Ronsard & Homere en opposition avec Racine & la Fontaine. On ne s'y occupe, dit ironiquement de certains réduits litteraires, l'Auteur des Anti-Paradoxes, on ne s'y occupe qu'à secouer le joug des préjugés, les grands noms n'y imposent point, & on y fait le procès à Racine, & à la Fontaine, comme à Ronsard & à Homere. Que fait là le bonhomme Ronsard, m'a-t'on dit. J'ai répondu que je n'en sçavois rien, & que je le soupçonnois très-fort d'avoir usurpé fort mal-à-propos la place de quelque Grec, ou de quelque Latin.

- Pour le culte *idolâtrique*, page 23. & les *benignes* interpretes, page 25. je veux croire que ce sont des fautes d'impression.

- On accuse encore l'Auteur des Anti-Paradoxes de donner un peu trop dans les comparaisons. On veut que sa comparaison des Avocats, page 4. soit du moins très-déplacée; que sa comparaison de la sale d'armes, page 5. sente un peu
lon

son faiseur d'amplifications. Pour moi je lui passe son goût pour les comparaisons, quand je lis, *page 15.* la juste & belle comparaison qu'il fait de differens stiles tous excellens de plusieurs bons Auteurs, avec plusieurs femmes qui toutes sans se ressembler peuvent être belles ou jolies.

Enfin, tout le monde veut que l'ironie, qui, selon l'intention de l'Auteur, regne sans doute dans les Anti-Paradoxes, depuis le commencement jusqu'à la fin, ne soit pas assez frappée en quelques endroits. Il y a, dit-on, des phrases entieres que l'on prendroit pour de veritables louanges. On prétend qu'une personne qui liroit les cinq ou six premieres pages des Anti-Paradoxes, sans être prévenu du but de l'Auteur, croiroit bonnement qu'on s'y propose de défendre M. de la Motte contre les Paradoxes. Mais ne pourroit on pas dire à la décharge de l'Auteur des Anti-Paradoxes, qu'il a été forcé à prendre ce biais. Il vouloit se faire lire, même par les partisans de M. de la Motte. En seroit-il venu à bout, si quelques termes flatteurs en apparence, si quelques adoucissemens du moins feints n'avoient donné passeport au reste.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'avois à vous dire sur les Anti-Paradoxes.

Quant à la curiosité que vous avez de

ſçavoir comment M. de la Motte prend les écrits qui volent contre lui de toutes parts depuis quelques mois, il eſt aſſez difficile de vous ſatisfaire. Ses amis prétendent qu'il eſt ſi élevé, qu'il eſt hors de la portée du trait. On m'a aſſuré qu'après avoir entendu lire les *Anti-Paradoxes*, il dit froidement, on n'en a jamais tant fait contre Racine, ni contre Corneille.

Entre nous, ceux qui s'intereſſent pour M. de la Motte devroient lui conſeiller de faire comme ſ'il étoit ſenſible, & de ſe reſſouvenir du *me remorſurum petis* d'Horace. Car enfin il eſt des occasions, où le public ſ' imagine, que qui ne dit mot à tort.

Je ſuis, Monsieur, &c.

A Paris, ce 31. Octobre 1723.



L'AMITIE ET L'AMOUR.

Cantate.

PRès des bords enchantez de l'amoureux Empire,

La tranquille amitié ſur les cœurs qu'elle inſpire,

Répond mille charmes ſecrets,

Dans une douce intelligence,

L'aima-

L'aimable paix, la timide innocence,
 De ces beaux lieux augmentent les attraits,
 Et sous sa suprême puissance,
 Les jeux & les plaisirs y regnent à jamais.

L'onde fugitive,
 N'ose en ce séjour,
 Aux fleurs de sa rive,
 Vanter son amour.

La nymphe craintive,
 Y fuit le silvain,
 La pudeur naïve
 Embellit son teint.

Du secret martyre,
 Dont il est atteint
 L'aimable Zephire
 Jamais ne se plaint.

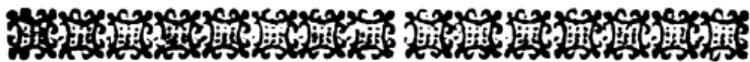
Belles Nymphes, dans cet azile,
 Pussions-nous à jamais jouir du sort tranquille ;
 Dont l'amitié nous offre les plaisirs,
 Pussions-nous... mais ô ciel ! quelles tendres
 allarmes !

D'où naissent ces nouveaux soupirs ?
 L'amitié, je l'éprouve, auprès de tant de charmes
 Ne contente point les desirs,
 Contre des traits si doux peut-elle me défendre ?
 Hélas ! elle est sœur de l'amour,
 Et je crains que pour me surprendre,
 Ils ne s'accordent en ce jour.

L'amitié peut plaire
 Par ses douces loix,
 Mais son tendre frere
 Ne perd point ses droits.
 Pour le satisfaire,
 Beutez, à Cythere
 Allons quelquefois.
 L'amitié peut plaire
 Par ses douces loix,
 Mais son tendre frere,
 Ne perd point ses droits.

P. M. M. D. C.

RE



RÉPONSE du P. de la Neuville, Jésuite, à une Lettre écrite de Beauvais aux Auteurs du Mercure, le 13. Juillet dernier. Par M. d'Auvergne, Avocat en Parlement.

J' Ai lû avec plaisir, Monsieur, dans le Mercure de Septembre la Lettre qui porte votre nom; quand il seroit vrai que je me fusse contredit dans la mienne, aussi réellement que vous l'avez pensé, je ne pourrois me plaindre de la maniere dont vous relevez ma prétenduë bévûë.

La voye que vous avez prise pour parvenir à éclaircir vos doutes, n'étoit pas, à la verité, la plus courte, mais elle est, comme vous l'avez prévûë, la plus sùre pour vous; j'ajoute qu'elle est la plus agreable pour moi, puisqu'elle me donne occasion en vous satisfaisant de satisfaire aussi tous ceux qui pourroient avoir sur ma lettre les mêmes difficultez que vous.

Loin de me choquer de votre critique j'y applaudis de tout mon cœur, elle est judicieuse dans le fond, & très-polie dans la maniere (que ne critique-t'on toujours ainsi) elle ne peut donc m'inspi-

C. v. rer

rer que de l'estime & de la reconnoissance ; je vous rends graces , sur-tout, des efforts obligeans que vous avez bien voulu faire pour me tirer de contradiction avec moi-même.

Le premier biais dont vous avez pris la chose étoit le bon , & vous pouviez-vous en tenir-là ; si vous m'aviez fait l'honneur de me communiquer vôtre pensée, je vous eusse sur le champ épargné la façon de tous les tours ingenieux que vous avez inventé pour tâcher de me tirer d'intrigue.

Vous avez raison , Monsieur , je me suis étrangement piqué de *Brieveté* dans mes observations sur les mœurs de Guayanois ; je conviens même avec vous , & avec plusieurs de mes amis , que j'ai peut-être en cette matiere porté un peu trop loin mon inclination pour le *Laconisme*, & que j'ai insensiblement donné par là dans l'éceüil qu'Horace a pris soin de montrer à tous les écrivains , *brevi esse labora*, &c. Je ne suis pas néanmoins entierement brisé , je puis encore me sauver en reprenant un peu le large.

Revenons donc sur nos pas , donnons un peu plus d'étendue à nos pensées , elles en deviendront plus claires. J'ai dit, Monsieur , & je le repete d'un ton affirmatif , sans craindre qu'aucun de ceux qui

qui connoissent les mœurs de Guayanois s'inscrivent en faux contre ma relation , que ces peuples sauvages ont tant de droiture de cœur , tant de fidelité *entre eux* sur le chapitre de la chasse ou de la pêche , qu'il n'arrive presque jamais que personne se faisisse de la moindre piece de gibier ou de poisson , dès que ces sortes de choses se trouvent sous la foible fauve-garde dont j'ai parlé dans ma troisième Lettre.

Mais ont-ils sur tout le reste la même bonne-foi , la même simplicité à l'égard des nations étrangères à la leur ? Je n'ai eu garde de le dire , je sçais trop le contraire , & je n'ai nul interest à le dissimuler. Oüy , Monsieur , ces mêmes hommes qui se feront un scrupule de lever de terre un oiseau tué dans leur forest par leur compatriote , n'auront pas la moindre peine d'enlever un bœuf du milieu des pâturages qui appartiennent à nos François. Est-ce bizarerie d'humeur ? En consequence de principes ? contradiction de mœurs ? j'en suis persuadé , mais sans en être surpris. A-t'on droit de se promettre plus d'uniformité de sentimens , plus de regularité de conduite de la nation de l'univers la moins policée , la plus inculte ? Peut être aussi les Guayanois jugent-ils de larcin , comme les Juifs rai-

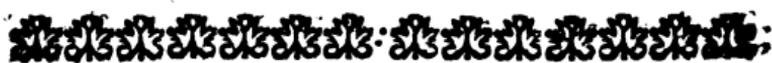
fonnent sur l'article de l'usure, ce qu'ils regardent comme un crime à l'égard de leurs freres, ne leur paroît plus qu'une action innocente, quand elle n'interesse que des étrangers. Peut-être même la grossiereté de nos Indiens va-t'elle jusques à leur laisser croire que les troupeaux qu'ils rencontrent dans les campagnes, le pain ou l'eau-de-vie qu'ils aperçoivent sur les boutiques à Cayenne, n'y sont ainsi exposez que par un esprit d'hospitalité, & pour la plus grande commodité des passans, qui ont besoin de ces rafraîchissemens.

Ce qui est sur, c'est que les Guayanois usant de toutes ces choses quand le cœur leur en dit, avec autant de liberté que s'ils étoient pleinement convaincus, qu'ils suivent parfaitement en cela l'intention de ceux dont ils enlevent les denrées, & c'est précisément ce petit air aisé, qu'on a souvent remarqué dans nos Indiens, qui leur a fait la réputation d'être naturellement un peu voleurs. Cela même ne vous paroît-il pas, Monsieur, une *candeur* digne de votre admiration? Quoiqu'il en soit, vous voilà, ce me semble, au moyen de ce petit détail, en état de rentrer dans tous les *sentimens de joye* que vous avoit causé la premiere partie de ma lettre: goûtez-la en repos, Monsieur, qu'elle soit.

DE NOVEMBRE 1723. 909

soit désormais *aussi vive, & aussi pure*, qu'elle l'avoit été avant la fatale petite proposition, qui l'a dans la suite si malheureusement troublé. L'apparente contradiction des deux faits que j'ai rapporté ne doit plus vous inquieter, je me flatte d'en avoir assez dit pour vous apprendre le secret de les concilier. Je ferai ravi, Monsieur, si j'ai réüffi à satisfaire vôtre curiosité que je trouve très-loüable, & charmé si ma Lettre vous contente, autant que là vôtre m'a plu. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris, rue S. Antoine., ce 30. Octobre 1723.



A L C I D E.

Comte.

DU redoutable fils d'Alemene,
Les monstres, les tirans portoient envain la chaîne,
Envain jusques aux sombres lieux,
La gloire à ce Heros avoit servi de guide,
La défaite du grand Alcide,
Fut l'ouvrage de deux beaux yeux.

Voloz.

Volez sur les pas de Bellone ,
 Combattez , triomphez toujours ,
 La gloire qui vous environne ,
 Ne vous cache point aux amours.

Des Heros les plus invincibles ,
 Le cœur se laisse défarmer ,
 Echapez des dangers terribles ,
 Ils cedent au plaisir d'aimer.

Quel nouveau feu, dit-il, s'empare de mon ame?

Amour, tu me donnes des fers,

Je viens par mes travaux d'étonner l'univers,

Je vais l'étonner par ma flâme,

Vous aimez, dit Omphale, & vous êtes aimé,

L'amour met dans vos fers l'objet qui vous en-
 chaîne,

Vous goûtez ses douceurs sans en sentir la peine,

Vous plaignez-vous du Dieu qui vous a désarmé?

Aimable tendresse !

Heureuse foiblesse !

Comblez nos desirs,

Qu'après tant d'allarmes,

Nos

DE NOVEMBRE 1723. 971

Nos cœurs à vos charmes
Doivent leurs plaisirs.
Aimable tendresse, &c.

Venez, tendres amours, volez, troupe charmante,
Aujourd'hui la gloire contente,
Vous abandonne ce grand cœur,

Venez, tendres amours, volez, troupe charmante,
Et que le beau feu qui m'enchanté,
Enchanté à jamais mon vainqueur.

La gloire après mille travaux,
Doit avec les amours partager sa puissance,
Et c'est de leur intelligence,
Que naît le bonheur des Heros.

Cette Cantate, ainsi que celle de l'Amour & de l'Amitié, est de M. Marin de Chavigney, fils d'un Conseiller au Parlement de Besançon.



LET.



*LETTRE de M. Capperon, ancien
Doyen de S. Maxent, écrite à M....
sur les yeux des Mouches, & les alveo-
les des Abeilles.*

MONSIEUR,

Puisque le commerce Littéraire que nous avons ensemble depuis si long-temps, vous donne lieu de me communiquer si gracieusement les pensées qui vous viennent sur les matieres de Physique, & les nouvelles découvertes que vous faites dans les sciences; il est bien juste que je vous dise aussi ce que je crois avoir découvert depuis peu.

Vous sçavez donc, Monsieur, que regardant par hazard il y a quelque temps avec un microscope les yeux d'une grande & belle Mouche, qu'on nomme *Demoiselle*, & en Latin *Perla*: comme les yeux de cette Mouche sont fort gros & brillans, il arriva que non-seulement je remarquai que la superficie de ces yeux étoit composée d'un grand nombre de petites éminences claires & brillantes, lesquelles de premiere vûë me parurent

toutes

DE NOVEMBRE 1723. 913

toutes formées en quarré, & entrecou-
pées par des lignes plus creuses, dont
l'alignement leur donnoit cette figure ;
mais ayant ensuite regardé de plus près,
je reconnus que ces lignes, loin de laisser
en se croisant un petit vuide quarré pour
chaque éminence, elles formoient dans
la pellicule, sur laquelle ces éminences
sont placées, une espece de reseau, dont
toutes les mailles étoient parfaitement
exagones, c'est-à-dire, formées à six
pans, de maniere que chaque maille de
ce reseau servoit de base à chaque émi-
nence transparente qui s'élevoit sur cette
pellicule qui tient lieu de cornée dans les
yeux de ces insectes, en sorte qu'ils ne
voyoient les objets qu'à travers ce reseau,
qui forme une espece de jaloufie, telle
qu'on en met quelquefois aux fenêtres.

Cette premiere observation m'excita à
aller plus loin, & à chercher le moyen
de découvrir si tous les yeux des autres
Mouches étoient composez de la même
façon. Pour y réussir j'enlevai adroitement
ces pellicules exterieures des yeux
de différentes Mouches ; & en ayant exac-
tement séparé les autres pellicules qui for-
moient le dedans de l'œil, en telle sorte
que la seule cornée restoit transparente,
je les ai ensuite appliquées à un bon mi-
croscope ; & alors les regardant à la lu-
miere

miere, j'ai vû qu'elles étoient toutes parsemées de ce réseau, dont toutes les mailles étoient parfaitement exagones, quoique d'abord elles m'eussent paru quarrées.

Voilà, Monsieur, les observations que j'ai faites, & voici les conséquences que j'en tire. Vous sçavez que les Mouches n'ont pas de paupieres pour couvrir & fermer leurs yeux, & qui les puissent mettre à l'abri de la poussiere qui peut tomber dessus, ou qui les préservent des coups qu'elles peuvent y recevoir, soit par la pointe de quelque herbe, ou de quelque feuille que le vent peut agiter tout à coup, ou enfin qui pendant le jour les défendent contre la vivacité des rayons du soleil, & qui puissent contribuer à leur repos pendant la nuit.

Je crois donc, Monsieur, que ç'a été pour remédier à ce manque de paupieres, que Dieu a ainsi disposé les yeux de toutes les Mouches, & de la plupart des autres insectes; car leurs yeux étant garnis de toutes ces petites éminences qui laissent entre elles un petit espace vuide & creux, c'est le moyen que quelque grain de poussiere venant à y tomber, loin de couvrir quelque-une de ces éminences, il tombe dans ces petits creux, & met moins d'obstacle à la lumiere; & parce que ces éminences sont fermes, & très-poltes,

polies, non-seulement la poussiere glisse plus aisément dessus pour couler dans ces creux, mais aussi les petits coups qu'elles peuvent y recevoir, doivent également en les effleurant donner dans ces mêmes creux, où le danger est moins grand, la pellicule y étant plus forte & plus épaisse. Que si même il arrivoit que quelques-unes de ces petites loupes se trouvaient, ou couvertes, ou endommagées, le grand nombre qui en reste, & bien nettes, & bien saines, doit toujours suffire à ces insectes pour voir distinctement les objets, comme nous les voyons très-bien à travers une jalousie suffisamment grande, ou une fenêtre raisonnablement large, quoiqu'il s'y trouve quelque petite ouverture fermée, ou quelque petite losange couverte de papier.

Quant à ce qui regarde la lumière du soleil; ce réseau n'est pas moins nécessaire aux Mouches pour conserver l'intérieur de leurs yeux contre la vivacité de ses rayons, puisque personne n'ignore, qu'on regarde avec beaucoup plus de facilité, & moins de danger le brillant de cet astre à travers un papier percé de petits trous d'éguille, que si on le regardoit fixement des deux yeux. Enfin ce réseau répandu sur la cornée des yeux de ces insectes, émoussant naturellement la

vivacité

vivacité de la lumière, leur facilite beaucoup ce repos de la nuit, dans le temps même que la Lune donne quelque clarté; rien n'étant plus certain que les lieux sont beaucoup plus obscurs, lorsque les fenêtres en sont fermées de jalousies, ou de treillis un peu ferrez, que si elles étoient totalement ouvertes.

Telle est l'utilité que les Mouches retirent de la conformation particulière de leurs yeux; mais je crois, Monsieur, que vous serez surpris, quand vous sçavez que c'est cette disposition des yeux des Mouches à miel, qui est la cause de la figure, & de cet arrangement si juste qu'elles donnent à leurs alveoles, ou petites cellules dont elles composent les rayons qu'elles forment dans les ruches. Chacun, comme vous sçavez, est dans l'admiration en voyant la figure si régulière, l'égalité surprenante, l'arrangement si exact, & si bien compassé de ces alveoles; comme elles sont toutes parfaitement exagones, & si artistement liées les unes aux autres, qu'il ne s'y remarque aucune méprise, ni la moindre diversité, & qu'en tel pays qu'elles travaillent, leurs rayons & les alveoles qui les composent, se trouvent toujours faits & disposez de la même façon.

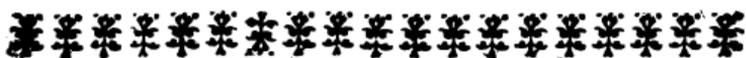
L'on cesse, Monsieur, d'admirer en cela

cela leur industrie, & Virgile ne l'auroit pas sans doute comparée à celle de Dedale, s'il avoit sçû qu'en les formant elles ne font que suivre le moule qu'elles en ont dans leurs yeux, qu'elles ne font que copier ce patron qu'elles portent toujours avec elles; sçavoir, ce réseau dont la carnée de leurs yeux est couverte, & dont toutes les mailles sont construites comme les alveoles qu'elles font, & rangées dans le même ordre, ce qui fait qu'elles n'ont pas besoin d'une plus grande industrie pour y réussir, qu'il en faut à un garçon apprentif Vitrier, pour former un panneau de vitre sur le modele que son maître lui a tracé avec de la craie sur la table où il doit le construire; car de la même maniere que toutes les losanges qu'il coupe, & qu'il range dans le plomb, auront toujours la figure, & l'arrangement tel qu'il est formé sur la table; de même aussi les Abeilles, ayant toujours la surface de leurs yeux couverte d'un réseau, dont les mailles sont de la même figure, sçavoir, parfaitement exagones, s'ajustant exactement les unes aux autres; (car elles regardent l'ouvrage qu'elles font à travers de ce réseau,) il n'est pas surprenant qu'elles forment chaque alveole de la même figure que chaque maille est percée, & qu'elles les rangent

218 LE MERCURE

gent dans le même ordre que ces mailles se trouvent rangées dans ce réseau. Telle est donc la cause de la figure & de l'arrangement des alveoles des Abeilles. On pourroit peut-être également penser que la figure ronde des nids des oiseaux doit aussi son origine à la forme de leurs yeux ; mais sans m'étendre plus loin , il me suffira de vous dire que je suis , &c.

A Eu , ce 22. Juillet 1723.



S O N N E T.

Aujourd'hui , vieil Athlete , il faut devenir *Sage* ,
 Assez & trop long-temps, j'ai tissé maint *Micmac* ,
 Et fait rouler les dez au bureau du *Triètrac* ,
 Je suis comme un oiseau qui languit dans sa *Cage* ,

Quand on est parvenu dans l'hiver de son *Age* ,
 On pense à se vêtir d'un cilice & d'un *Sac* ,
 On méprise un vieillard comme un vieux *Almanach* ,
 Ou comme un Astrologue instruit dans son *Village* .

Plus

Plus souvent qu'un Gascon je soupe avec de l'*Ail* ,
 Tout le luxe à mes yeux est moins qu'un *Eventail* ,
 Aux vaines passions je veux fermer l'*Oreille* ,

J'étois jadis Cigale , & maintenant *Fourmy* ,
 J'écarte loin de moi les amis de *Bouteille* ,
 Et ne cherche par tout que Dieu seul pour *Amy* ,

Les deux Comedies , une paire de Sou-
liers & le Mercure , sont les vrais mots
 des trois Enigmes du mois passé.



PREMIERE ENIGME.

A U monde je viens mâle , & l'on me voit
 femelle ,
 J'ai deux bras , mais je n'ai tête , ni mains , ni
 pieds ,
 Je touche également , & la laide & la belle ,
 Mes fils sont comme moi foibles & déliez ,
 J'ai le peuple sous moi , l'Eglise & la Noblesse ,
 Je sers le plus petit comme le plus grand Roy ,
 Ma candeur plaît aux yeux & ma noirceur les
 blesse ,
 Et l'on voit maints Reclus qui se passent de moi .
 SE-

SECONDE ENIGME.

Sous un dehors trompeur j'entre dans le com-
 merce,
 Et j'en impose aux gens qui sont de bonae-foi,
 Je benis le Seigneur, & prie pour le Roy,
 C'est toûjours en secret qu'en mon art on s'exerce,
 Chacun doit redouter la rigueur de mon sort,
 Qui ne devroit jamais causer la moindre envie.
 Car mon pere est instruit du genre de sa mort,
 Dans le même moment qu'il me donne la vie.

TROISIEME ENIGME.

MOn éclat ébloüit le plus noble des sens,
 Il faut me presser pour me faire,
 Si celui qui me tient me presse trop long-temps,
 Je redeviens ma propre mere.



RE'PONSE



*REPONSE du sieur Paul Lucas , à
la remarque du sieur de la Roque ,
sur le cours de l'Oronte.*

DAns le Mercure de Septembre dernier, page 437. M. de la Roque contredit ce que j'ai raporté, au sujet de la riviere qui passe près la Ville de l'Ataquié, nommée autrefois Laodicée. J'ai appris des habitans de cette Ville que la riviere en question étoit un bras de l'Oronte ; c'est ce fait que M. de la Roque traite d'absurdité. S'il avoit été dans le pays comme moi, on pourroit suspendre son jugement ; mais comme ce qu'il en dit, n'est que sur le raport d'un voyageur qui n'a pas été à Laodicée, mais seulement au Mont-Liban, à Balbec, & au Quesroan, je crois que le préjugé doit être en ma faveur ; j'ai traversé plusieurs fois cette partie de la Syrie, j'ai été à l'embouchure de cette riviere par mer, en venant de Tourtouse, je l'ai passée sur un beau pont, en allant par terre à Tripoli, & ce voyageur n'ayant pas été, comme moi, sur le lieu même, peut avoir ignoré ce bras de l'Oronte, & son embouchure.

Je sçais bien que le principal bras de

D Je

l'Oronte passe à Apamée, & à Antioche ; mais si ce voyageur a suivi cette riviere cõme il le dit, jusqu'à la source ; s'il est vrai, dis-je, qu'il l'ait suivie dans le pays, & non pas simplement avec le doigt sur la Carte, il peut encore être arrivé qu'il n'ait pas pû voir la separation de ces deux bras, sur tout si la riviere est si large près d'Apamée qu'elle forme une espece de Lac, comme il le dit ; cependant il assure que cette riviere ne se divise point, & que par consequent elle n'a qu'une embouchure.

Comment ce voyageur accordera-t'il cela avec ce qu'il dit, page 232. de son livre, à laquelle il renvoye, que la principale embouchure de l'Oronte est près d'Antioche ; car par-là il indique lui-même un second bras de l'Oronte, & confirme ce qui m'a été rapporté à Laodicée, que la riviere que j'ai passée au voisinage de cette Ville est un bras de l'Oronte, & quelle preuve a-t'il que l'Oronte passe à plus de 15. lieuës de la Ville de Laodicée ? peut-être qu'il n'a approché lui-même de cette Ville de plus de 30. lieuës.

Il me renvoye à la Carte inserée dans son Livre ; il dit qu'on y verra quelle est la riviere qui passe à Laodicée. S'il ne veut pas que ce soit un bras de l'Oronte,

ronte , que n'a-t'il donc substitué un autre nom à celui-là , il n'en donne aucun , marque qu'il n'en connoît point du tout.

S'il ne donne aucun nom à cette riviere dans la Carte inserée dans son livre , il ne fait non plus aucune mention de la riviere , ni de son nom dans le livre même.

La Carte & le livre sont très-peu d'accord. Dans la Carte il marque deux rivieres entre Laodicée & Tripoli , l'*Arquis* & *Bered* , dont la premiere m'est inconnuë , & à tous ceux qui connoissent le pays ; pour la seconde elle est réelle , mais elle est omise dans la description que le livre fait des rivieres qui tombent sur cette côte , aussi-bien que la prétenduë riviere d'*Arquis*.

Il ne faut pas pour cela compter davantage sur la bonté de cette description ; car quoiqu'elle soit toute differente de la Carte , & que les rivieres qu'il substitue à la place de celles de la Carte soient réelles , sçavoir , le Nahr - Kibir , le Nahr - Abrach , & le Nahr - Acchar , elles sont toutes trois transposées dans cette description ; car je puis assurer , moi qui ait été sur les lieux , qu'en allant de Tourtouse à Tripoli , la premiere que l'on passe , est le Nahr - Acchar , la seconde le Nahr - Abrach ; & la derniere le Nahr - Kibir ; ce qui est tout le contraire de la description.



CHANSON.

Souffrirons-nous, amis, cet amant languoureux ?

Déserteur incertain d'un tyranique empire.

Ah ! s'il vient avec nous boire, chanter & rire,

C'est par un dépit amoureux ;

En avalant ce jus, le malheureux soupire.

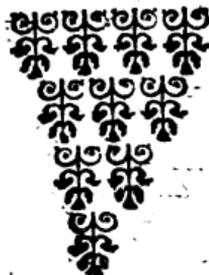
Bannissons de ce charmant réduit,

Un faux Buveur qui craint l'ivresse,

Brûlant de vin & de tendresse,

Le traître n'attend que la nuit,

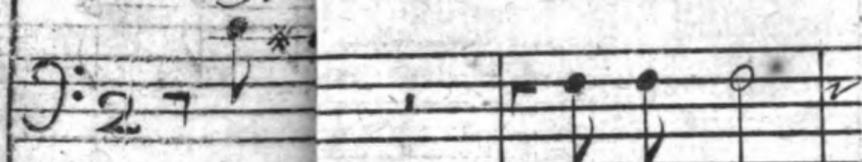
Pour abjurer Bacchus aux pieds de sa maîtresse.



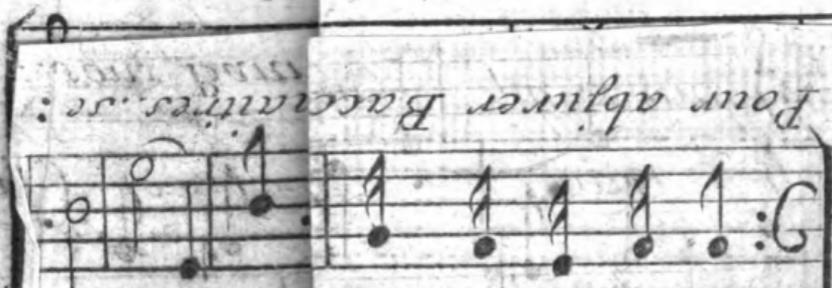
Air à Novembre 1723.



Souffr Deserteur incer...



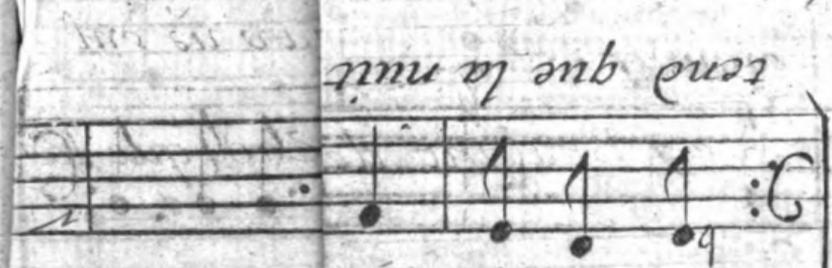
Souffr Deserteur



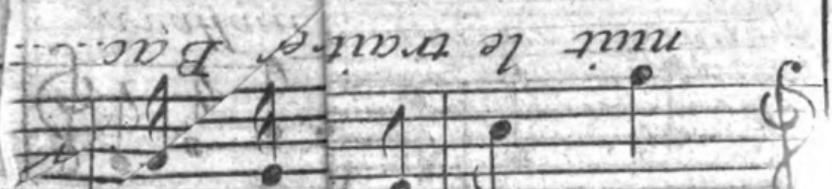
Pour abjurer Bacchantes...



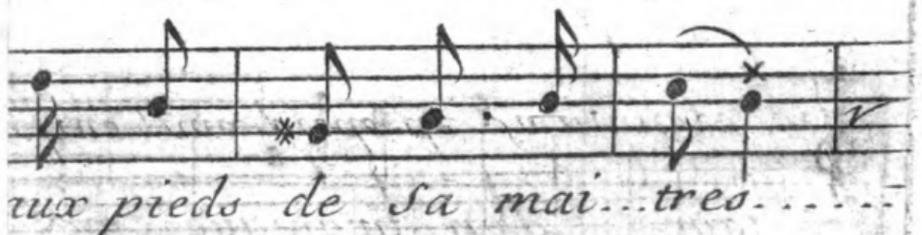
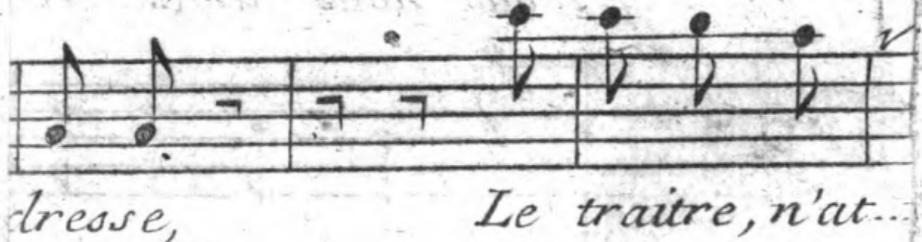
chus, Inuites de



tend que la nuit



nuit le trait Bac





NOUVELLES LITTÉRAIRES;

DES BEAUX ARTS, &c.

TRATTE des Maladies des Os, dans lequel on a représenté les appareils & les machines qui conviennent à leur guérison. Par Jean-Louis Petit, de l'Académie Royale des Sciences, Chirurgien, Juré de Paris, & ancien Prevost de sa Communauté. A Paris, chez Et. Hoche-reau, Quay des Augustins 1723. deux volumes in 12. 1. volume, pages 402. 2. volume, pages 528.

Le nom seul de l'Auteur de cet ouvrage suffit pour en faire connoître le poids, & pour faire juger de l'utilité que le public en doit recevoir. Mais de plus, on doit le regarder, non-seulement comme l'ouvrage d'un illustre Académicien; mais encore comme un livre autorisé par l'Académie même. C'est en vertu du Privilège de l'Académie qu'il est imprimé, & après le rapport que MM. Litre & Vinslow ont fait à la compagnie que cet ouvrage répondoit aux marques éclatantes d'habileté en Anatomie, d'industrie en mécanique, de dextérité en Chi-

D iij rur-

» rurgie , de fertilité en invention , de
 » solidité en pratique , & de clarté en
 » démonstration , que l'Auteur donne con-
 » tinuellement au public depuis plusieurs
 » années.

Nous ne sçaurions entrer ici dans le détail de cet ouvrage , les personnes à qui il sera le plus utile , ne seront pas celles qui liront nôtre extrait ; mais nous nous croirions coupables envers le public si nous ne divulguions point autant qu'il dépend de nous les sentimens rares de bon Citoyen que M. Petit fait paroître dans sa Preface.

» La plûpart de ceux qui ont écrit de
 » la Chirurgie , dit-il , ne l'ont point pra-
 » tiquée. Ce sont des Chirurgiens à qui
 » le public laissoit le loisir d'écrire , sans
 » leur donner assez d'occupation pour
 » qu'ils pussent rapporter des faits verifiez
 » par eux mêmes : c'est le malheur des
 » siècles passez. Ceux qui n'exerçoient
 » point la Chirurgie en ont écrit , & ceux
 » qui l'ont exercée avec le plus de succès,
 » ont laissé perir avec eux toutes leurs
 » observations ; cependant l'utilité publi-
 » que exige que ceux à qui la pratique
 » fournit de plus frequentes occasions de
 » faire des observations utiles , les com-
 » muniquent à la société , ou les leguent
 » à des personnes capables qui puissent
 les

les lui communiquer après la mort des «
observateurs. «

N'en pas user ainsi, c'est commettre «
un crime contre l'humanité, c'est pour «
ainsi dire vouloir mourir insolvable. «

J'espère que je ne mériterai point ce «
reproche; les loix de la société sont pour «
moi des loix si sacrées, que je ne réser- «
verai rien de particulier à mes propres «
enfants, quoique je les destine à la Chi- «
rurgie, ils partageront également avec «
tous les élèves, ils n'auront de plus «
que l'avantage d'être sous mes yeux. Je «
leur inspirerai sur-tout les sentimens que «
j'ai pour ma patrie; & si en mourant «
je lui suis encore redevable, j'espère «
qu'ils sçauront m'acquitter envers elle «
de ce que je n'aurai pas eu le loisir de «
lui donner. «

Pour satisfaire à l'engagement que je «
contracte, je commence par le *traité* «
des maladies des Os. Cet ouvrage m'a «
coté plus que je ne croyois; mais si je «
me suis donné des soins pour le rendre «
utile, le Libraire a fait de son mieux «
pour rendre son édition parfaite. L'ap- «
probation du public satisfera l'Auteur, «
& le grand débit sera la récompense du «
Libraire. «

ARLEQUIN POLI PAR L'AMOUR.
D iij Come-

Comedie en Prose, representée par les Comediens Italiens, &c. A Paris, chez la veuve Guillaume, Quai des Augustins, 1723. in 12. de 54. pages.

Il y a trois ou quatre ans que cette piece fut representée pour la premiere fois. Elle est du même Auteur qui nous a donné depuis la Surprise de l'Amour, & la Double Inconstance.

L'impression qu'on vient d'en faire nous donne lieu d'en donner un extrait.

A C T E U R S.

La Fée.

Trivelin, *Domestique de la Fée.*

Arlequin, *jeune homme enlevé par la Fée.*

Sylvia, *Bergere, Amante d'Arlequin.*

Un Berger, *amoureux de Sylvia.*

Autre Bergere, *cousine de Sylvia.*

Troupe de Danseurs & de Chanteurs.

Troupe de Lutins.

S C E N E I.

La Fée, Trivelin.

Dans cette Scene on expose l'amour que la Fée a pris pour Arlequin dormant dans un bois; la maniere dont elle l'a fait transporter dans son Palais enchanté.

Le

Le dessein qu'elle a de s'en faire aimer, tout idiot qu'il est, en lui donnant de l'esprit à la faveur d'une nouvelle éducation. L'infidélité qu'elle fait au grand Enchanteur Merlin à qui elle a promis sa foy. Trivelin dans toute cette Scene paroît être dans les interests de Merlin, & nous prepare à ce qu'il fera dans la suite pour traverser le nouvel amour de la Fée.

SCENE II.

*Arlequin, son Maître à Danser, la Fée ;
Trivelin.*

La Fée demande tendrement à Arlequin s'il veut bien prendre sa leçon. Arlequin répond d'une maniere si niaise que Trivelin ne peut s'empêcher d'en rire. La Fée en fait des reproches à Trivelin par ces mots : *oh ! je vous prie, ne riez pas, cela me fait injure ; je l'aime, cela vous suffit pour le respecter.* Arlequin ne veut point prendre de leçon, il aime bien mieux une bague qu'il voit briller au doigt de la Fée. Elle lui demande s'il la veut, il lui répond qu'oui, & la reçoit aussi grossièrement qu'il l'a demandée. La Fée le prie de vouloir bien en reconnoissance prendre une leçon. Il y consent, & l'exécute d'une maniere à faire rire les spectateurs les plus sérieux. Il finit sa

D v leçon

leçon par ces paroles : *Je m'ennuye. En voilà donc assez*, dit la Fée, *nous allons tâcher de vous divertir.* Arlequin saute de joye à cette promesse, & dit en riant : *Divertir, divertir.*

SCÈNE III.

La Fée, Arlequin, Trivelin, troupe de Chanteurs & de Danseurs.

Au premier vers qu'on chante, Arlequin donne un trait de bêtise. Le Chanteur dit : *Beau Brunet, l'Amour vous appelle ; je ne l'entends pas*, dit Arlequin, *où est-il ? eh ! eh ! qu'il crie donc plus haut.* Le Chanteur continuë.

*Beau Brunet, l'Amour vous appelle ,
Voyez-vous cet objet charmant ?
Ses yeux dont l'ardeur étincelle ,
Vous repètent à tout moment ,
Beau Brunet, l'Amour vous appelle.*

Cher Arlequin, dit alors la Fée, *ces tendres chansons ne vous inspirent-elles rien ? que sentez-vous ? je sens*, répond Arlequin, *un grand appetit.* Arlequin s'en dort, & s'éveille enfin en disant, *hi, hi, hi*, mon pere ? eh ! je ne vois point ma mere. On juge bien que tout cela doit faire un peu plus de plaisir à la représentation.

tation qu'à la lecture. Passons à la quatrième Scene.

Le Theatre change , & representé au loin quelques Montons qui paissent.

S C E N E I V.

Sylvia , un Berger.

Sylvia est aussi indifferente que le Berger est amoureux. Elle lui avouë qu'elle n'a jamais rien senti pour lui ; il la prie tendrement de répondre à son amour , elle le chasse, en lui disant froidement que cela pourra venir.

S C E N E V.

Sylvia , Arlequin.

C'est dans cette Scene que l'Auteur commence à justifier le titre de sa Comedie. L'Amour polit Arlequin , & y réussit mieux par un seul regard de Sylvia , que toutes les leçons que la Fée lui a fait donner. Sylvia prend autant d'amour qu'elle en donne , & cette passion naissante s'exprime d'une & d'autre part, avec une naïveté qui en dit plus que l'éloquence la plus étudiée.

Comme ils se sont aimez dès qu'ils se sont vûs, ils ne se quittent que pour se revoir encore ; Sylvia laisse tomber son

D v j mou-

mouchoir , Arlequin le ramasse , & la prie de le lui laisser ; Sylvia y consent , & va rejoindre ses Moutons qui s'égarerent.

La Scene change , & represente le jardin de la Fée.

La Fée , Trivelin.

Dans cette Scene Trivelin annonce l'arrivée de Merlin à la Fée qui s'affermit, dans le dessein de le tromper , & d'aimer toujours Arlequin , tout indifferant qu'il est.

La Fée appercevant Arlequin , un mouchoir à la main , dit à Trivelin : qu'elle veut sçavoir ce que ce mouchoir renferme de mystere , à la faveur d'une bague qui va les rendre tous deux invisibles. Arlequin ne voyant personne , fait mille singeries avec le mouchoir de Sylvia. La Fée se rend visible ; elle se flatte d'abord que ce mouchoir est à elle , mais détrompée enfin , elle est saisie d'un mouvement jaloux qu'elle cache pour ne pas effaroucher son ingrat. Elle s'apperçoit qu'il a de l'amour & de l'esprit , mais qu'elle ne lui a donné ni l'un ni l'autre. Arlequin quitte la Fée , pour aller , dit-il , dormir sous un arbre.

La Fée est au desespoir de ce qui vient de paroître à ses yeux , elle témoigne sa dou-

DE NOVEMBRE 1723. 933

douleur à Trivelin par ces plaintes : *Ab ! quel coup pour moi , que le petit ingrat vient de me paroître aimable : il a déjà , poursuit-elle , de la délicatesse de sentiment : il s'est retenu , il n'ose me dire de qui il tient ce mouchoir ; il devine que j'en serois jalouse ; ah ! qu'il faut qu'il ait pris d'amour , pour avoir déjà tant d'esprit !* la Fée forme la résolution de découvrir sa rivale à quelque prix que ce soit , & commande à Trivelin de la seconder dans ce triste soin.

SCENE IX.

La Scene change , & represente une prairie , où des Moutons paissent dans le lointain.

Sylvia , une de ses Cousines.

Sylvia ouvre son cœur à sa Cousine ; & lui apprend l'amour qu'elle vient de prendre pour Arlequin. Sa Cousine lui conseille de lui cacher avec soin ce qu'elle sent pour lui. Sylvia ne s'accommode pas de cette dissimulation ; *je suis encore trop jeune , dit-elle , pour gêner.* Elle promet pourtant à sa Cousine de faire tout ce qu'elle pourra pour suivre ses conseils.

Que je suis inquiète , dit Sylvia , étant seule.

34 LE MERCURE

seule, j'aimerois autant ne point aimer, que d'être obligée à être severe; cependant ma Cousine dit que cela entretient l'amour. Voilà qui est étrange: on devroit bien changer une maniere si incommode: ceux qui l'ont inventée n'aimoient pas tant que moi.

Arlequin appercevant Sylvia, vient à elle en sautant, elle le reçoit avec froideur, elle retire sa main qu'il veut baiser.

Arlequin pleure, elle en a-pitié, & ne pouvant plus contraindre ses sentimens secrets: oh! dit-elle, ma Cousine dira ce qu'elle voudra, je ne puis y tenir: consolez-vous, mon amant, & baissez ma main, puisque vous en avez envie: mais écoutez, n'allez pas me demander combien je vous aime; car je vous en dirois toujours la moitié moins qu'il n'y en a. Cela n'empêchera pas, poursuit-elle, que dans le fond je ne vous aime de tout mon cœur; mais vous ne devez pas le sçavoir, parce que cela vous ôteroit l'amitié que vous avez pour moi; on me l'a dit. Cette naïveté donne lieu à une Scene tout-à-fait singuliere. Arlequin & Sylvia conviennent que toutes les fois qu'ils se diront qu'ils ne s'aiment gueres, cela voudra dire qu'ils s'aiment beaucoup. Mais ils oublient bien-tôt leur marché; Arlequin se fâche que Sylvia lui refuse sa main

à baiser, quoique selon leur convention cela veuille dire qu'elle seroit ravie qu'il la baisât ; *eh ! je veux la baiser, ou je serai fâché*, dit Arlequin, *vous badinez, mon amant*, lui répond Sylvia, & comme Arlequin se fâche tout de bon, elle lui dit, en lui presentant sa main, *baisez donc*.

La Fée surprend Arlequin baisant la main de Sylvia. Elle demeure quelque temps invisible pour se mieux instruire de son malheur ; mais n'en étant enfin que trop certaine, elle se montre, elle ordonne à Arlequin de la suivre en le touchant de sa baguette, & d'un autre coup de baguette, elle rend Sylvia immobile.

Sylvia veut s'enfuir, & est fort surprise de se trouver comme pétrifié. Une troupe de Lutins viennent l'enlever.

*La Scène change, & représente
le jardin de la Fée.*

La Fée fait de sanglans reproches à Arlequin sur l'indigne Rivale qu'il lui préfere. Arlequin feint de retomber dans sa première bêtise ; la Fée lui dit que cette feinte ne sauvera pas Sylvia, & qu'elle va la poignarder à ses yeux. Arlequin frémit du danger de sa Bergere. Il n'oublie rien pour calmer la colere de la

la Fée. Cette amante irritée prend le parti de le tromper, en lui persuadant que cette petite fripone qui lui donne dans la vûe, ne l'aime point, & qu'elle doit se marier avec un Berger qu'elle chérit tendrement. Arlequin commence à sentir de la jalousie, il fait pourtant connoître à la Fée qu'il n'ajoute gueres de foi à ce qu'elle vient de lui dire. La Fée lui promet de l'en convaincre par la bouche même de Sylvia; & comme Arlequin craint que sa presence n'oblige Sylvia à parler contre sa pensée, la Fée lui jure par le Styx qu'elle ne sera ni presente, ni invisible à leur conversation. Arlequin se retire.

La Fée songe à la maniere d'éluder son serment.

SCENE XVI.

La Fée, Trivelin.

La Fée ordonne à Trivelin d'être present à une conversation que Sylvia va avoir avec Arlequin. Elle lui prête sa bague pour se cacher à leurs yeux, & lui commande d'un ton menaçant de lui rendre un compte fidele de tout ce qu'ils se seront dit. Trivelin se retire, pour aller faire venir Sylvia.

La Fée ordonne à Sylvia de dire à Arlequin qu'elle ne l'aime point, & qu'on

DE NOVEMBRE 1723. - 937

va la marier avec un Berger du Village ; elle lui fait entendre qu'elle sera à son côté , & que si elle la trompe , elle est morte ; & voyant que la menace de la mort ne fait pas assez d'impression sur l'esprit de la Bergere , elle commande aux Lutins qui sont soumis à son empire d'aller prendre l'ingrat qu'elle aime , & de le poignarder à ses yeux. Sylvia plus sensible au peril de son amant , qu'au sien même , promet tout à la Fée , pourvu qu'elle laisse vivre son cher Arlequin.

SCENE XVIII. &c.

Sylvia , Arlequin , & Trivelin caché.

Quoique la situation de cette Scene soit très-usée , elle ne laisse pas de produire un grand interest. Nous l'éprouvons tous les jours dans *Britannicus* , dans *Thésée* , *Opera* , & dans beaucoup d'autres pieces. Un amant , ou une amante contraints à dire qu'ils sont ingrats , volages , ou parjures , parce qu'ils sont écoulez , & qu'ils ont tout à craindre pour l'objet aimé , nous arrachent des larmes. Sylvia est ici dans la même situation. La Fée lui a ordonné de dire à son cher Arlequin qu'elle ne l'a jamais aimé , & qu'elle va se marier à un Berger. Elle croit que sa cruelle Ri-
vale

vale est témoin invisible du mensonge qu'elle va faire à son amant, dont les jours sont menacez. Elle exécute à la lettre tout ce qu'elle a promis à la Fée ; mais voyant qu'Arlequin veut se tuer, elle ne peut plus lui cacher les véritables sentimens de son cœur. Trivelin qui étoit invisible par la vertu de l'anneau magique de la Fée, se montre enfin à eux, & entrant dans leurs intérêts par rapport à Merlin, dont il veut servir l'amour, il conseille à Arlequin de feindre aux yeux de la Fée qu'il n'aime plus Sylvia, & que c'est la Fée même qui est l'objet de son amour. Il lui dit encore de tâcher de se saisir de sa baguette, en laquelle réside toute la force de ses enchantemens : tout cela s'exécute au grand contentement d'Arlequin & de Sylvia. La Fée perd son pouvoir en perdant sa baguette, & Arlequin devient son maître, comme elle a été sa maîtresse. Il la rend immobile, & s'en va dans d'autres climats s'établir un empire, où il puisse vivre heureux avec Sylvia.

ÉPITRE AU ROY DE PORTUGAL,
sur l'établissement de la nouvelle Académie, qui a pour objet la perfection de l'Histoire. Par M. l'Abbé du Jarry.
A Paris, chez F. Flahaut, Quay des
Auteurs.

Augustins 1723. in 4^o de 8. pages.

Réduits à ne pouvoir donner qu'un extrait de ce Poëme, nous sommes embarrassés sur le choix ; quel choix peut-on faire en effet entre des pensées presque également solides & brillantes ? en conservant les unes on fait regretter la perte des autres. Nous ne serions dans aucun embarras, si la piece nous étoit tombée manuscrite entre les mains. M. de la Motte qui l'a approuvée trouve que les Lettres y sont dignement célébrées. L'Auteur commence ainsi son Epître.

Prince, daigne agréer que ma voix indiscrete
Soit du peuple sçavant une foible interprete ;
Et qu'exprimant son zele en vers reconnoissans,
J'offre au pied de ton Trône un grain de mon
encens,

Eleve des neuf Sœurs, jeune Aiglon, mon au-
dace

Me fit prendre le vol au sommet du Parnasse.

Trois heureux coups d'essai sous le Royal lambris,
Sur d'illustres rivaux me donnerent le prix ;

Quand d'un juste devoir envers toi je m'aquite,
C'est l'amour des beaux Arts qui fait tout mon
merite :

Ces beaux Arts sont pour l'homme une source
de biens ;

Il

Ils ont d'un doux commerce affermi les liens ,
 Et sous le joug des loix rendant les cœurs do-
 ciles ,
 Rassemblé les humains dans l'enceinte des Villes ,
 De l'enfance du monde , ouvrage merveilleux ,
 Jadis représenté par ce Luth fabuleux ,
 Au son de qui l'on vit les pierres animées ,
 Et des premiers remparts les enceintes formées ;
 A quel comble d'honneur parurent élevez
 Les peuples où l'on vit les esprits cultivez :
 La splendeur des Etats , la gloire des genies ,
 Par un sort glorieux , dans tous les tems unies ,
 Virent également & monter & déchoir
 La suprême éloquence & l'absolu pouvoir.
 L'Heroïque valeur , la docte politesse ,
 Furent au même rang à Rome comme en Grece
 Grand Roy, quand tu te rends des Muses le soutien ;
 Le Laurier sur leur front reverdit sur le tien :
 Je les vois sur ton Trône à tes côtés assises
 Pour celebrer ton nom d'un feu divin éprises ;
 A l'envi s'animer par de nobles efforts ,
 Et de leurs luths pour toi preparer les accords :
 Du nom d'humanité les lettres honorées

Polif.

Polissent le Barbare aux lointaines contrées :
 Leur charme temperant les farouches humeurs,
 Laisse un air de douceur répandu sur les mœurs :
 Il unit autrefois Scipion & Lelie ,
 Il resserre des cœurs le beau nœud qui les lie ;
 Forme de l'amitié le commerce si doux ,
 Et de l'adversité fait soutenir les coups :
 Les entretiens sçavans , les doctes exercices
 Font goûter à l'esprit d'innocentes délices.
 Ces purs & vrais plaisirs qui charment la raison ,
 Sans qu'un remords amer y mêle son poison.
 Des instans fugitifs , ils menagent la course ,
 Préviennent de tous maux l'inévitable source :
 Les jours coulent serens en travaux innocens ,
 Qui ferment la pensée au commerce des sens.
 L'Histoire de tout temps fut le Livre des Princes
 Leur montre le grand Art de regir les Provinces,
 Sur le passé leur trace un plan pour l'avenir ,
 Et contre les affauts du sort les sçait munir.
 Elle prévient la triste & tardive science ,
 Qu'acquiert aux cheveux blancs la longue ex-
 perience.
 Par les fautes d'autrui , prudente , les instruit ,

Et des siècles passez leur fait cueillir le fruit.

C'est elle qui découvre aux maîtres de la Terre,

Le sentier des vertus dans une juste guerre ;

Leur marque les écueils sous le Trône cachez ;

Leur prescrit les devoirs à leurs rangs attachez ;

Les rend sourds à la voix des flatteuses Sirenes ,

Poison le plus fatal des grandeurs souveraines ,

Et leur fait des leçons de ces fameux revers ,

Qui par leur chute encore instruisent l'Univers

Pareille à ces flambeaux qui sur les mers profondes ,

Découvrent dans la nuit les écueils sous les ondes ;

Et marquent au Nocher , qui sçait en profiter ,

La route qu'il doit suivre, ou qu'il doit éviter.

*Finissons par ce trait adressé au Roy
de Portugal.*

Qu'il est beau de te voir paré du Diadème ,

Ne devoir de ton rang la splendeur qu'à toi-même ,

Et sans te dégrader, élever jusqu'à toi

Le sujet que tu rends presque égal à son Roy.

LETTRE de M. de S. André sur la
Magie, vol. in 12. A Paris, chez R. N.
Despelly, Place de Sorbonne.

LE

DE NOVEMBRE 1723. 943

LE RENAUD L'AMOUREUX , in 12.
avec figure , chez le même Libraire.

LES PRINCIPES de la Philosophie
de Descartes , *idem* in 12. avec figures.
Le même Libraire donnera tous les ou-
vrages de M. des Cartes , & dans la
même forme. Ils seront prêts à la fin de
l'année.

LA VIE DE SAINT IRENE'E , second
Evêque de Lion , Docteur de l'Eglise &
Martyr , 2. vol. in 8° de plus de 360.
pages chacun. A Paris , chez le même.

LETTRE SUR L'INOCULATION de
la petite verole , comme elle se pratique
en Turquie , & en Angleterre , adressée
à M. Dodart , Conseiller d'Etat , & Pre-
mier Medecin du Roy. Avec un Appen-
dice qui contient les preuves , & répond
à plusieurs questions curieuses. *Par M. de
la Coste D. M.* A Paris , chez Claude
Laboriere , rue S. Jacques 1723. vol. in
12. de 123. pages.

Ce livre qui a paru au commencement
de ce mois , est tout-à-fait du temps ,
car la maladie dont il est question a fait
de prodigieux ravages cette année. On
y explique l'operation d'inoculer la petite
verole , comme elle s'est pratiquée depuis
long

long-temps dans l'Orient, & comme elle se pratique depuis environ trois ans en Angleterre. L'Auteur est un Medecin, qui a exercé long-temps sa profession dans ce Royaume-là, & que M. le premier Medecin a crû propre à éclaircir tout ce qui a du rapport à ce sujet. Attentif sur tout ce qui regarde la Charge éminente, & tout ce qui peut contribuer à l'avancement d'une profession, qui devient tous les jours plus nécessaire, à mesure que le luxe rend les maladies plus opiniâtres & plus dangereuses; il a souhaité que ce qui réussit en Turquie, & ce qui est presque généralement approuvé en Angleterre, & par le Prince qui la gouverne, pût être goûté ici, & qu'il eut sujet d'en faire les expériences nécessaires. On verra que dans cette Lettre on a donné un abrégé des motifs qui ont encouragé les Anglois à imiter les Turcs dans cette pratique. Ensuite on y agite la question, s'il est permis à des Chrétiens de causer un mal physique léger, pour en prévenir un plus grand, & on verra là dessus ce que des plus habiles Docteurs de la Sorbonne ont décidé, & qui mène à l'affirmative. On a mis les objections, tant des Theologiens, que de quelques Medecins dans toute leur force, & il semble à plusieurs personnes du métier

ter, qui auparavant ne favoriloient pas
 l'Inoculation, qu'on y a pleinement ré-
 pondu. L'Auteur étant d'opinion, que
 l'exemple & l'autorité de personnes res-
 pectables dans la profession en Angle-
 terre, étoit de plus grand poids que des
 raisonnemens, s'est principalement atta-
 ché à des citations prises des Lettres que
 le Docteur Stone, & le premier Chirur-
 gien du Roy d'Angleterre, lui ont écrit
 là-dessus, & qui lui ont fourni des Let-
 tres qu'on trouvera dans le Supplement
 ou l'Appendice, comme l'a nommé l'Au-
 teur, qui se flatte qu'on ne lui fera pas
 un crime de quelques expressions peu
 Françoises, non plus que des fautes com-
 mises par l'Imprimeur. Il est possible,
 qu'il se trouve des personnes assez de loi-
 sir pour combattre les argumens alle-
 gués pour la pratique de l'Inoculation ;
 mais ces mêmes personnes ne doivent
 pas trouver mauvais, si on ne leur répond
 que par les expériences qu'on doit faire
 dans peu avec des Medecins de la Faculté
 de Paris, que M. le premier Medecin
 nommera pour surveillans. Si dans ce
 traité on n'a pas satisfait à la curiosité de
 tout le monde, qui voudroit sçavoir de
 quelle maniere se fait cette operation,
 c'est qu'on se réserve à le faire lorsqu'on
 publiera les expériences qu'on aura fai-
 E res

res, dont le succès déterminera le public à approuver, ou à négliger cette pratique. M. de la Cotte doit la principale partie de son petit Traité à M. Amyand, fils d'un Chirurgien de Paris, & mort en pays étrangers. Il ne s'est pas contenté de lui communiquer ce qui s'est passé à Londres; mais ce que de très-honnêtes & d'habiles gens lui ont écrit à ce sujet de plusieurs Provinces d'Angleterre, Dans ce Recueil on trouvera ce qui s'est pratiqué depuis long-temps dans le Pays de Galles, qui doit confirmer dans l'espérance, que ceux qui auront eu la petite verole par l'Inoculation, n'auront pas lieu de craindre la petite verole dans la voye ordinaire; & le catalogue des Inoculez à Salisbury pendant cet Eté, où la petite verole naturelle a été très-mortelle, & très-maligne, fait voir que ce n'est pas sans raison qu'on affirme, que c'est un petit mal qu'on donne, en comparaison du mal qu'on prévient.

M. de la Cotte met dans tout son jour l'utilité de la methode de donner la petite verole par *Insertion* ou *Inoculation*. Il se declare hautement pour ce remede, & il croit que la posterité aura lieu de benig ceux qui l'auront autorisé ou indiqué.

Il dit d'après les observations de M. Maitland, Chirurgien Anglois, faites

EN

en Turquie en 1717. Que les symptômes qui accompagnent cette petite verole artificielle sont si peu considérables, qu'à peine mérite-t'elle le nom de maladie. Point de ces violens maux de reins ou de tête, point de vomissemens, d'ardeurs ni d'inquietudes; le pouls seulement assez élevé pour qu'on puisse dire qu'il y a une *Febricule*. Et ce qui n'est pas à mépriser, sur-tout pour le beau sexe, c'est que les pustules de cette petite verole ne défigurent jamais, & ne marquent qu'aux endroits de l'insertion; de plus par cette methode on n'a jamais la petite verole deux fois. Mais, poursuit l'Auteur plus loin, quand il se trouveroit un très-petit nombre qui l'eussent une seconde fois, cette pratique auroit toujours cela de bon, qu'elle partageroit le venin, & qu'elle gueriroit de la frayeur à laquelle sont sujets du moins tous les adultes qui n'ont jamais eu la petite verole, & à qui cette frayeur nuit plus que toute autre chose.

L'auteur répond à l'objection qu'on lui fait, que c'est une présomption de tenter la Providence, en exposant des adultes, ou des enfans de propos délibéré à un mal que la Providence ne leur enverroit peut-être jamais, & qu'il n'est pas permis de donner un mal pour qu'un bien arrive.

E ij J'accor-

J'accorde, dit M. de la Coste, qu'il n'est pas permis de faire un mal moral, pour qu'il en résulte un bien physique ni moral. Par exemple, il n'est pas permis de commettre un adultère, parce qu'un mari est impuissant, & qu'un bien sortira de la famille faute d'héritiers; mais il est permis de faire un mal physique, pour causer un bien moral, ou un bien physique plus grand, (c'est toujours l'Auteur qui parle.) On fait sauter quelques maisons, pour sauver une Ville, ou une rue d'un incendie, qui sans cela deviendrait général; on inonde une Province pour chasser les ennemis, qui n'y feroient peut-être pas la moitié du dégât, ou qui quitteroient le pays par d'autres raisons. On fait des lignes autour d'une Province infectée de la peste, & on tue sans remission des malheureux qui veulent les franchir, quoiqu'ils ne soient peut-être pas infectés; & quoique la Providence ne permettra peut-être jamais que la peste se communique dans les Provinces voisines. On donne la fièvre pour guérir de plusieurs autres maladies, ou bien on saigne pour prévenir des maladies, dont on ne sera peut-être jamais attaqué; & cela quoiqu'il arrive de temps en temps des malheurs par la saignée, &c.

On

On se sert de cette occasion pour informer le public, que M. le premier Medecin a accordé un Privilege à l'Auteur de la Lettre, pour faire venir les eaux de Bristol, & de les faire vendre dans le Royaume, les connoissant par lui-même propres à guerir plusieurs maladies chroniques, & sçachant que M. de la Coste en connoît parfaitement les vertus & les usages. Ces maladies chroniques sont principalement celles où les solides pèchent par leur relâchement, ou les fluides par leur acrimonie, c'est-à-dire, le diabete, les gonorrhées simples, les perres rouges & blanches; & outre cela presque toutes les maladies de la vessie & de la peau.

On vient de publier trois nouveaux volumes du Recueil des anciens Poëtes François: le premier contient les Poësies de Jehan Marot, pere de Clement Marot, avec celles de Michel, fils de ce dernier. Jehan Marot prend la qualité de Poëte d'Anne de Bretagne, Reine de France; il fut depuis Valet de Chambre de François I. Ce volume contient les conquêtes du Roy Louïs XII. en Italie. L'on y trouve des choses singulieres pour l'Histoire de ce temps. Après ces pieces Historiques suivent les Poësies diverses de

nôtre Poëte. On convient que Jehan Marot étoit né avec de grandes dispositions pour la Poësie, quoique son éducation eut été fort negligée. Il mourut en 1517. âgé de 60. ans. Les deux autres volumes sont les Poësies de *Guillaume Cretin*, & la *Legende de Maître Pierre Faifou*, dont nous parlerons une autre fois.

La nouvelle édition des *Oeuvres de Jean Marot*, dont il est ici question, est un in 12. de 263. pages, sans y comprendre quelques éclaircissemens & remarques sur la personne & les ouvrages de Jean, de Clement & de Michel Marot. Ce livre est imprimé à Paris, chez Ant. Urbain Coustelier, qui n'a rien épargné pour la beauté des caracteres & du papier.

Les principaux ouvrages de Jean, sont la description des deux heureux voyages de Genes & de Venise, du Roy Louïs XII. & l'Avocate des Dames & Princesses. Clement son fils a mis une Preface à la tête de cet ouvrage, à la louange de son pere.

Après les deux voyages de Genes & de Venise, les Rondeaux sont ce qu'il a fait de meilleur.

¶ Nous en allons donner quelques exemples.

III. Rondeau, page 224.

Plutôt que tard ung amant s'il est sage
 Doit à sa Dame en petit de langaige,
 Dire son cas, & puy s'il apparçoit
 Qu'il perde temps & qu'Amour le deçoit;
 Quitte tout là, cherche ailleurs advantaige,
 Car sur ma foy ce n'est petit gaige,
 Que de bouter sa franchise en servaige,
 Pour endurer les maux qu'on y reçoit,
 Plustost que tard.

Mais s'il congnoist que sa Dame ayt couraige,
 De lui oster celle douleur & raige,
 Que son las cueur pour son amour conçoit,
 Cœur, corps & biens, alors comme qu'il soit,
 Donner luy doit, & bailler en hestaige,
 Plustost que tard.

XIII. Rondeau.

Pour le déduit d'amoureuse pasture,
 A quelqu'un fiz l'autre jour ouverture,
 Qui valloit mieulx, la Françoisë, ou Lombarde
 Il me respond, la Lombarde est bragarde,
 Mais froide & molle, & sourde soubz monture.

Beau parler ont, & sobre nourriture:

E iij

Mais

Mais le surplus n'est que toute peinture ,
 Vous le voyez , car chacune se farde ,
 Pour le deduiet.

La Françoisë est entiere , & sans rompture ,
 Douce au monter , mais fiere à la poincture ;
 Plaisir la mayne , au proffict ne regarde ,
 Conclusion , qui qu'en parle ou broquarde ,
 Françoises sont chefs d'œuvres de nature ,
 Pour le déduict.

XVI. Rondeau.

Cherchant plaisirs , je meurs du mal d'aymer.
 Et tout pout vous, Dame au cœur très-amer,
 Douce en semblant , mais en rigueur conficte ,
 Car plus vous prie , & tant moins je profite ,
 Dont sans mercy (par droict) vous puyz nommer
 Autre que vous ne pourroit reclamer ;
 Mon triste cœur , dont me convient palmer ,
 Criant , hélas ! je meurs à la poursuyte ,
 Cherchant plaisir.
 Si vous supply avant que consommer ,
 Que par pitié vous plaïse me sommer ,
 D'un doux bayser allyé de sa suyte.

En

En ce faisant , desespoir prendra fuyte ,
 Mais autrement mort me vient assommer ,
 Cherchant plaisir.

Les Poësies de Michel Marot , qui ont été imprimées avec les contredits de Nostradamus , composez par le Seigneur du Pavillon , sont imprimées à la fin de ce volume , & ne contiennent que 9. pages.

LETTRE d'un Religieux Benedictin , à son Altesse Royale Madame l'Abbesse de Chelles , sur ce qui s'est passé de plus édifiant à Aix pendant la contagion. *Petit vol. in 12.* A Paris , chez Jean-Baptiste Samson , Quay des Augustins 1723.

Ce petit Livre , où tout respire la pieté & la mortification , & qui d'ailleurs est bien écrit , est un des meilleurs qu'on puisse lire. Les exemples touchans qu'on y met sous les yeux de la foy la plus vive , de la charité la plus tendre & la plus intrepide , dans un ministere , où la mort se presente à chaque pas , serviront à édifier & à ranimer la pieté des fideles. C'est ainsi que s'exprime M. Tourneli sur cet ouvrage dans l'approbation qu'il lui a donnée , à quoi nous n'avons rien à ajouter.

LES ILLUSTRES FRANÇOISES, trois vol. in 12. chez R. M. Despelli, Libraire, Place de Sorbonne. *Le troisiéme tome se vend separement.*

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, où Histoire litteraire de France. *Tome 1. premiere partie.* A Amsterdam, chez J. Fr. Bernard 1723. in 12. de 148. pages, sans la Preface & la table.

Jamais siecle n'a produit tant de Journaux que le nôtre. Celui-ci est tout nouveau. On l'a entrepris à l'imitation de la *Bibliothèque Angloise*, de la *Bibliothèque Germanique*, & des *Actes litteraires de Suede*. Cette Bibliothèque qui paroît de bonne main, doit faire connoître les ouvrages que la France produit, & ceux qui vóyent le jour en François dans les Pays Etrangers. Les extraits des livres nouveaux doivent être entrelassez de Dissertations curieuses & de pieces fugitives; à quoi on doit joindre un détail exact de ce qui concerne les sçavans qui restent en France, & de ceux que la mort enleve. On avertit dans la Preface qu'on donnera un volume de dix feüilles tous les deux mois.

LES PRINCIPES DE LA FORTIFICATION MODERNE, accompagnez d'ex-
 xem-

DE NOVEMBRE 1723. 955

Temples qui'en facilitent la connoissance, avec une exercitation Mathématique sur la Trigonometrie, & les Logarithmes. Par M. Haverman, Directeur de l'Académie Militaire de S. M. I. A. Bruxelles, chez les freres Serstevens 1723. in 8°. avec figures.

Extraits de diverses Lettres.

S Amuel Luchtman (*Leide*) va imprimer par souscription les Lettres de Juste Lipse, qui n'ont point été imprimées, & qu'on a tirées de la Bibliothèque de l'Académie de Leide, avec celles que lui ont écrit les sçavans de son temps. On y joindra les Lettres de Grotius, Saumaïse, Kinsius, Schelius, Reinchius, Scheffer, Daumius, Langerman, Bigot, J. F. Gronovius, Grevius, Vossius, Cuper, Perizonius, &c. disposées par ordre chronologique, & enrichies de courtes notes, & de bons indices, par les soins de Pierre Burman, 4. vol. in 4° on s'engage de n'en tirer qu'autant d'exemplaires qu'il y aura de souscripteurs, sous peine de 1000. florins.

Il paroît ici (*Rome*) dès l'année passée *Dominici Georgii de Antiquis Italiae metropolitibus exercitatio historica &c.* in 4°. 1722. L'Auteur attaque le celebre Mar-

E. vj. quis

quis Scipion Maffei, avec tout le menagement qui convient à un homme de Lettres, celui-ci ne tardera pas à faire imprimer sa réponse qu'on attend avec empressement.

On imprime chez le Volpe (*Boulogne*) *il Teatro delle Comedie di Pier Jacopo Martello*, in 8°. Cet Auteur donna à Rome en 1715. une seconde édition de son *Teatro delle Tragedie*, in 8° augmentée d'un second tome, & d'un dialogue sur la Tragedie, ancienne & moderne, les vers en sont rimez comme ceux de nos Tragedies Françoises, & de quatorze syllabes. Il publia ensuite à Florence en 1721. l'*Elena Casta* in 8° Tragedie qui manquoit aux volumes precedens.

On acheve d'imprimer ici (*Amsterdam*) l'Histoire de la Constitution *Unigenitus*, en 5. vol. in 12.

L'édition de toutes les œuvres, tant vers que profes de M. du Rozel de Beaumont est faite, c'est le même qui nous a donné dans l'*Histoire critique de la Republique des Lettres*, un grand nombre de sçavantes notes sur Horace.

Voici encore quelques livres qui se débitent ici, les Memoires de la Marquise de Moteville 5. v. in 8° contenant la vie de la Reine Anne d'Autriche, & plusieurs particularitez du regne de Louis

DE NOVEMBRE 1723. 957
XIV. les œuvres diverses de M. de Le-
grais, le Basillard de Mrs Stecle, &
addition traduit del' Anglois en François,
& le troisiéme tome de la Bibliotheque
des Dames.

M. Schmeitzel vient de publier (*Iene*)
son discours inaugural sur le titre d'Em-
pereur que le Czar veut se faire donner.
Oratio inauguralis &c. Sa notice de la
Bibliotheque de Bude qu'il promet de-
puis si long-temps, & la Bibliotheque
des Ecrivains Hongrois sont toutes prêt-
tes, elles n'attendent qu'un Libraire qui
veuille faire les frais de l'Impression. Il
joindra à la premiere les quatre livres de
Naldus, *Naldus de laudibus Biblio-
theca Budensis*, qui n'ont point été im-
primez.

Nous avons prié dans nôtre Journal
du mois d'Aoust dernier, les personnes
qui ont acquis les Medailles d'or trouvées
depuis peu auprès de Montpellier, de nous
en envoyer la description. Nôtre priere
n'a pas été tout-à-fait vaine, M. le Pre-
sident Daigrefetille, qui est actuellement
à Paris, ayant bien voulu nous commu-
niquer lui-même, avec toute la politesse
possible, les six Medailles d'or qu'il a
acquises, qui sont d'une grande beauté,

86

358 LE MERCURE

& d'une parfaite conservation. En voici la description pour la satisfaction de M^{rs} les Antiquaires, qui seront en même temps bien aises de sçavoir que M. Dairefeuille possède un fort beau cabinet, & qu'il est très-éclairé sur toutes les matieres d'antiquité.

1. NERO CÆSAR AUGUSTUS.

R. *Jupiter Custos.*

2. IMP. CÆS. VESP. AUG. P. M.

R. *Vic. Aug. Victoria globo insiliens, dextra corollam tenens.*

3. IMP. T. CÆSAR VESPASIAN.

R. *Pax August. Mulier sedens dextram ramum, sinistra hastam.*

4. DOMITIANUS CÆSAR. AUG. F.

R. *Cof. IIII. Cornu copia.*

5. IMP. CÆS. NERVA TRAJAN.

AUG. GERM.

R. *Pont. Max. Tr. Pot. Cof. II. Mulier sedens super Clypeis, fere nuda dextra Ramum &c. Daciam referens.*

6. HADRIANUS AUGUSTUS.

R. *Cof. III. Imp. Eques.*

A l'égard des Urnes antiques trouvées avec les Medailles d'or, nous avons appris avec plaisir qu'on en a envoyé un dessein au R. P. de Montfaucon, qui pourra en faire part au public dans les suppléments qu'il prepare de son grand ouvrage.

mois

Nous avons parlé dans le *Mercur* du mois de Juillet dernier , page 125. d'une nouvelle construction de Chaise à Porteurs , inventée par M. l'Abbé de Haute-feuille de l'Académie Royale des Sciences , au moyen de laquelle on pourra facilement & commodément porter une personne de Versailles à Paris , de Paris à Orleans &c. & faire dix ou douze lieues par jour. Cet Abbé qui a un grand genie pour la perfection des Arts , & qui s'y applique depuis plus de 50. ans , vient de faire paroître un autre imprimé , intitulé *Explication de la Chaise à quatre Porteurs* , dans laquelle il satisfait pleinement à quelques difficultez proposées contre cette nouvelle invention. A la fin de cet imprimé M. de Hautefeuille promet de faire les experiences de cette Chaise , & de quelques autres inventions nouvelles de sa façon , singulierement d'un Sablier , ou Clepsidre Maritime d'une construction particuliere , & qui promet beaucoup d'utilité pour la Navigation , &c.

On a sçû que l'Auteur des deux Pièces en prose & en vers , qui ont remporté les prix de la Poësie & de l'éloquence , à la Fête de S. Louis dernière , est un Gentilhomme de Tarascon , en Provence ,
M.

LE MERCURE

nommé M. de Chalamont de la Visclède.

M. d'Agoumer, ancien Recteur de l'Université de Paris, Proviseur du College d'Harcourt, a été élu de nouveau Recteur de la même Université, à la place de M. Gilbert.

On apprend de Londres que le 20. du mois passé on découvrit une Comette dans la partie Meridionale de cette Ville, laquelle a été observée depuis presque tous les jours par le Docteur Halley, Astronome du Roy, qui l'avoit découverte le premier, & par d'autres personnes de la société Royale : elle commence à paroître à sept heures du soir, étant visible à la simple vûë; mais comme on a remarqué avec le Telescope que sa lumiere diminuoit considerablement, on croit qu'elle disparoitra dans peu.

On mande de Vienne, qu'en creusant la terre à Carlsbourg en Transilvanie, on avoit trouvé diverses pierres sepulchrales, des vestiges de tombeaux, & quelques Medailles antiques des Romains; que le Comte de Konigseck, Commandant de cette principauté, a fait charger sur des barques pour les transporter en Allemagne, & les mettre dans la nouvelle Bibliotheque de l'Empereur, à laquelle on travaille actuellement.

Le

DE NOVEMBRE 1723. 951

Le 27. de Septembre dernier l'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne, s'étant assemblée extraordinairement par ordre du Roy de Portugal; le Marquis de Valença prononça à l'occasion de la naissance d'un quatrième Infant, dont la Reine étoit heureusement accouchée, trois jours auparavant, un discours très-éloquent, en présence de S. M. P. & des Infants.



SPECTACLES.

LEs Comédiens François ont remis au Theatre sur la fin de l'autre mois, la *Comédie sans Titre*, ou le *Mercuré Galant*. Piece en cinq Actes, en vers, de M. Boursault, qu'on n'avoit représentée depuis fort long-temps; le public la vûe avec beaucoup de plaisir. Cette Piece est très-bien écrite, il y a de très-jolies scenes, qui, quoiqu'elles ne tiennent à rien, ne laissent pas de produire leur effet.

Il y aura Comédie trois fois la semaine à Versailles, pendant l'hyver, des Comédiens du Roy, & des Comédiens Italiens. Les premiers ont commencé à représenter devant S. M. & devant l'Infante-Reine le 15. de ce mois la *Tragedie*

462 LE MERCURE

gedie d'*Inès de Castro*, qui a eu le même succès à la Cour, qu'elle avoit eu à Paris, ayant fait répandre beaucoup de larmes, & pour petite Piece, le *Concert Ridicule*, qui a beaucoup diverti.

Les mêmes Comédiens ont remis au Theatre sur la fin de ce mois, la Tragedie de *Cleopatre*, de feu M. de la Chapelle, qui est excellemment représentée, & qui attire de nombreuses assemblées au Theatre François.

THEATRE ITALIEN.

Les Comédiens Italiens ont représenté le 3. de ce mois, sur le Theatre du Palais Royal, une Piece Italienne en cinq Actes, qui a pour titre en François. *L'Adultere Innocente*, & en Italien, *l'Innocente venduta & rivenduta*; le sujet est tiré d'une nouvelle de Bocace; le sieur Dominique, Comedien de la troupe Italienne l'a mise en vers, & l'a faite imprimer dans son nouveau Theatre Italien, sous le nom de *la Femme Fidele, ou les Apparences Trompeuses*, imprimé à Paris en 1712. cette Piece fut suivie de la petite Comedie du *départ des Comédiens Italiens*, que nous avons annoncé dans nôtre precedent Journal, en voici l'extrait.

Le dessein que les Comédiens Italiens avoient

avoient formé d'aller passer quelques mois à Londres, a donné lieu au *Seur* Dominique de faire cette petite *Piece*, pour être représentée à quelques jours avant leur départ. Leur voyage ayant été rompu par des ordres superieurs, ils n'ont pas laissé de la jouër, en y faisant quelques petits changemens; & elle a été assez bien reçüe du Public.

On feint que le bruit du prochain départ des Comediens Italiens s'étant répandu par tout Paris, la Comedie Françoise personnifiée, & représentée par la *D^{ne} Flaminia*, a envoyé sa confidente, *Enoné*, à l'Hôtel de Bourgogne, pour s'informer si une nouvelle si flatteuse pour elle est veritable; *Enone* revient & lui confirme cette heureuse nouvelle. Sa Maîtresse se prepare à aller faire compliment sur ce sujet à la Comedie Italienne, & à faire éclater à ses yeux une douleur hypocrite: ces deux Scenes se passent dans l'Hôtel des Comediens François, sans autre necessité, ce semble, que de maintenir le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne, dans la possession où il s'est mis de n'être point assujetti à des regles incommodes, telles que l'observation d'unité de lieu. En effet, rien n'étoit plus aisé que de commencer l'action dans le lieu même, où tout le reste se passe.

Enfin.

Enfin Enone conseille à sa maîtresse de ne pas oublier tous les chagrins que la Comédie Italienne lui a causez par les Parodies, &c. & finit par ces deux vers :

Conservez vôt're haine , & n'oubliez jamais ,
Qu'au milieu de *Chailloz* ils logerent *Inès*.

Le Theatre change dans la troisième Scene , & représente l'Hôtel des Comédiens Italiens. La Comédie Italienne représentée par la *Dlle Sylvia* , y paroît avec *Lelio* & *Arlequin* , au milieu de plusieurs *Gagistes* , occupez à faire des ballots , & à remplir des coffres. *Lelio* & *Arlequin* témoignent le chagrin qu'ils ont d'être obligez de quitter Paris , où le public leur a donné si souvent des marques de sa bonté & de son indulgence. A ces marques de douleur , *Arlequin* ajoute des réflexions qui conviennent à son caractère de poltron ; il ne peut se résoudre à passer la mer de peur de faire naufrage : la Comédie Italienne le rassure , & n'oublie rien pour le consoler par l'espérance d'un heureux voyage , & d'un plus heureux retour. Un Domestique vient annoncer la Comédie Française ; elle entre , & témoigne à sa chere sœur le regret qu'elle a de la voir partir ; elle s'adresse ensuite à *Arlequin* , & lui dit ,

U

Il est donc vrai que vous quittez Paris ,

Arlequin lui répond d'un ton tragique,

N'en doutez nullement , le dessein en est pris.

Je pars pour Albion , adorable Princesse ,

Et quitte le séjour de l'aimable Lutece.

Arlequin lui fait entendre ensuite malicieusement qu'ils reviendront bien-tôt , ce qui est un rabat-joye pour la Comedie Française. Elle répond en ces termes :

Ah ! je ne croyois plus vous revoir en ce lieu ,

Et je venois vous dire un éternel adieu.

Un bruit de Timbales & de Trompettes annonce l'arrivée de l'Opera , qu'un même sujet attire à l'Hôtel de Bourgogne ; il fait son compliment à sa maniere, c'est-à-dire en chantant. La Foire représentée par le *sieur Dominique* , ne tarde gueres à le suivre avec tous les farceurs ; elle entre en dansant (au milieu de sa troupe) sur l'air du *Mirliton*. Elle prie la Comedie Italienne de parler en sa faveur à la Comedie Française , & à son cousin l'Opera , afin que pendant son absence ils la laissent tranquille. L'Opera chante une parodie sur l'air du Menuet des *Fêtes Grecques & Romaines* , dont voici les paroles.

Puissiez-

Puissiez-vous loin de nous ,
 Pendant plusieurs années ,
 Puissiez-vous loin de nous ,
 Goûter le bonheur le plus doux ;
 Puissent les destinées ,
 Vous combler de guinées ,
 Pour peu que là-bas ,
 Vous trouviez d'appas ,
 Ne revenez pas.

L'Opera chante encote une parodie sur un air de l'Opera de Roland , au *generoux Roland , je dois &c.* La suite de la Foire , composée d'un Arlequin , d'un Scaramouche , d'un Pierrot , d'un Polichinelle , & de deux Danseuses, fait le divertissement de cette Comedie par des danses de caracteres. La Comedie Italienne s'avance tristement sur le bord du Theatre , & adresse au Parterre un compliment , où elle exprime d'une maniere très-pathetique la douleur dont elle est penetrée à la veille de son départ , &c. *Pantalon* arrive tout joyeux à la fin du compliment , & annonce à ses camarades qu'ils ne partiront pas , & qu'un ordre supérieur les arrête en des lieux qu'ils avoient tant de peine à quitter. Ce dénouement

DE NOVEMBRE 1723. 967

noùement mortifié très-fort la Comedie Françoise, l'Opera, & la Foire; ils se retirent pour dérober leurs chagrins aux spectateurs. Arlequin fait éclater sa joye avec ces graces qui lui sont si naturelles, il embrasse tous ces camarades, & même le Parterre par des embrassemens qu'il lui presente de dessus le Theatre.

Les mêmes Comediens ont repris à l'Hôtel de Bourgogne le 13. de ce mois, *la double Inconstance*, Piece Françoise en trois Actes, avec des agrémens dont nous avons donné l'Extrait dans le Mercure d'Avril.

Cette Troupe a représenté devant le Roy le 18. la Comedie Italienne d'*Arlequin Bouffon de Cour*, & pour petite Piece *Agnès de Chaillot*, qui ont fait beaucoup de plaisir.

L'OPERA.

L'Académie Royale de Musique continuë depuis le quatre de ce mois les representations de *Thetis & Pelée*, qui parût pour la premiere fois en 1689. Les paroles de cette Tragedie sont de M. de Fontenelle, & la Musique de M. Colasse, élève de M. de Lully. Rien n'a été épargné pour la beauté des décorations; les habits y sont aussi bien entendus

plus que magnifiques, & ce grand spectacle qui est extrêmement goûté du public en reçoit un merveilleux agrément.

La D^{lle} le Maure représente la *Nuit* dans le Prologue, la D^{lle} Julie la *Victoire*, & le sieur Granet le *Soleil*. Le sieur Thevenard représente *Neptune* dans la Piece, le sieur Muraire, *Pelée*, le sieur Dubourz *Jupiter*, & le sieur Granet *Mercury*. La D^{lle} Antier jouë le principal rôle de *Thetis*, avec un applaudissement general.

Le 11. Novembre, Fête de S. Martin, on a fait l'ouverture des Bals, qu'on donne tous les hyvers sur le Theatre de l'Opera, qui ne seront interrompus jusqu'au Carême, que pendant le temps que durent les Avents. On y paye le prix ordinaire de 5. liv. par personnes.

Le 14. de Septembre dernier on ouvrit quatre Theatres de Comedie à Venise, & le 17. Octobre on representa sur le Theatre de S. Moÿse un nouvel Opera, intitulé *Ermengerde*, Reine d'Italie.

Le 17. du mois passé on fit à Naples l'ouverture du Theatre de S. Barthelemi, par la representation de l'Opera de *Silla Dictateur*, qui fut honorée de la presence du Cardinal d'Althan, Viceroy de ce Royaume.

EDITS,



EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

A R R E S T du 5. Septembre, contre tous Fraudeurs des Droits rétablis, qui prendront des routes détournées, ou chemins obliques, & qui refuseront de dire leurs noms & demeures : & contre ceux qui souffriront que leurs maisons servent de retraites ou d'entreposts ausdits Fraudeurs, à peine de prison, d'amende & de confiscation.

EDIT du Roy, donné à Versailles au mois de Septembre 1723. enregistré au Parlement le 8. Octobre, portant desunion des droits & Privileges des Chirurgiens Jurez-Royaux, & union d'iceux aux Lieutenans du premier Chirurgien du Roy, rétabli par le present Edit, avec les Statuts & Reglemens pour la Communauté des Maîtres Chirurgiens de la Ville de Versailles.

ARREST du 30. Septembre. Qui regle la maniere en laquelle sera fait le recouvrement du droit de Confirmation, à cause de l'avenement du Roy à la Couronne, & en consequence ordonne.

Que tous les Officiers de Judicature, Police & Finance, & autres de quelque nature & condition qu'ils soient, compris dans la Declaration du 27. Septembre 1723. ensemble

F. routes

toutes les Communautés des Villes, Bourgs & Bourgades ; les Marchands en gros, les Communautés des Marchands, Arts & Métiers où il y a Jura de & Maîtrise, les Privilégiés & les Hoteliers, Cabaretiers, & autres sujets audités taxes dans tout le Royaume, payeront les sommes auxquelles chacun d'eux sera taxé, suivant & en vertu des Rôles qui seront arrêtez au Conseil ; copie desquels collationnée par l'un des Secrétaires du Roy, sera exécutoire, pour être maintenus & confirmés dans l'exercice & fonctions de leurs Charges & Offices, & dans les droits, Privilèges, annoblissemens, dons, concessions, alienations, engagemens, maîtrises, octrois, franchises, foires, marchés, permissions, franc-salé ; ponts, peages, passages, bacs ; moulins, forges, exemptions, immunités, entrées de vins, & autres dont ils jouissent ; lesquelles taxes seront payées par les redevables, six semaines après la signification qui en sera faite au Greffe de la principale juridiction Royale, ou aux Hôtels de Ville & Communautés, ou après la publication qui en sera faite, soit aux Prônes, soit à l'issuë des Messes Paroissiales, ou par affiches.

Qu'il sera établi un Bureau dans chaque Ville où il y a Bureau des Finances, Election, Evêché & Viguerie, auquel les sommes imposées, ensemble les deux sols pour livre & trois livres pour les frais de la Quittance, seront payez par les redevables entre les mains de celui qui sera preposé par Nicolas Porrié pour faire le Recouvrement, sur le Recepissé dudit preposé, portant promesse de remettre dans trois mois audités redevables une Quittance de Finance du sieur Bertin dûement con-

contrôlée pour la somme principale, & une Quittance dudit Poirié chargé dudit Recouvrement pour les deux sols pour livre; à quoi faire les redevables seront contraints comme pour deniers & affaires de Sa Majesté, & par saisie de leurs gages, taxations & droits qui de neurentont sequestrez ès mains de ceux qui en seront dépositaires au jour de la publication ou du present Arrest, sans qu'ils puissent remettre lesdits gages, &c. ès mains des propriétaires, qu'il ne leur ait été remis par lesdits propriétaires un dupl catâ de la Quittance du paiement des taxes auxquelles ils auront été imposez; faute de quoi ils seront tenus de remettre les fonds qu'ils auront entre leurs mains appartenans audits redevables, en celles des Commis préposez à la Recette du droit de confirmation, à compte de la taxe desdits redevables, auxquels ils donneront pour comptant la Quittance de Finance ou Recepisé desdits préposez, &c.

Quant au paiement des taxes dûes par les Communautez des Marchands & des Arts & Métiers, les Maîtres-Gardes des Communautez des Marchands, & Jurez desdits Arts & Métiers, seront contraints au paiement; sauf à eux à s'en faire rembourser par les particuliers faisant le corps d'icelles, sans préjudice des poursuites que ledit Poirié pourra faire directement contre les particuliers desdites Communautez; excepté néanmoins les acquereurs des Maîtrises créées par l'Edit du mois de Novembre dernier, que Sa Majesté en a exempté & exempte, & qui ne pourront être tenus d'en payer leur quote part.

Veut & entend Sa Majesté que ceux qui ont

obtenu des Lettres de Noblesse, ou rétablissement depuis l'année 1643. ou qui jouissent du Privilege de Noblesse à cause de Mairies, Prevostez des Marchands, Echevinages, ou Offices de Capitouls, ou Jurats des Villes, soit pour avoir été par eux possédez, soit par leurs ancêtres, depuis l'année 1643. jusqu'au décès du feu Roy, soient compris dans les Rôles qui seront arrêtez au Conseil, sur le pied de deux mille livres chacun; & que faute par eux d'avoir payé ladite taxe dans trois mois, ils ne puissent prendre dans aucuns actes la qualité d'Ecuyers, ni jouir des Privileges de Noblesse, à peine d'être poursuivis comme faux-nobles. Et à l'égard de ceux qui jouissent d'aucuns revenus, biens, fonds, heritages, en consequence des dons, engagements ou alienations à eux faits par les Rois, predecesseurs de Sa Majesté, a ordonné & ordonne qu'ils seront employez dans les Rôles; sçavoir, ceux qui jouissent desdits biens par alienation anterieure à l'année 1643. pour le quart du revenu desdits biens, fonds & heritages, & ceux qui en jouissent par alienation posterieure à ladite année 1643. pour la moitié dudit revenu; le tout suivant les derniers baux d'iceux, s'ils consistent en un revenu certain, sinon au quatre-vingtième ou quarantième du prix de l'estimation qui en sera faite par ceux qui seront pour ce nommez, &c.

Veut Sa Majesté que les Marchands en gros qui font trafic de plusieurs sortes de Marchandises, soient tenus de payer une seule taxe sur le pied de la plus haute, sans qu'aucune personne puisse être réputée Marchand en gros qui ne vendra que des denrées provenantes de son crû, mais ceux seulement qui achètent

&c

& revendent. Veut en outre Sa Majesté que les Officiers qui font trafic en gros, payent outre la taxe de leurs Charges, celle de Marchands en gros dont ils font trafic.

Ne feront à l'avenir expédiées aucunes Lettres de Confirmation, qu'en représentant les Quittances du payement desdites taxes, &c.

Toutes difficultez qui pourroient naître entre les redevables & le préposé au Recouvrement des droits de confirmations, seront décidées; sçavoir, dans la Ville & banlieuë de Paris par le sieur d'Argenson, Lieutenant General de Police, & dans les autres Villes & lieux du Royaume par les sieurs Intendans, dont les Ordonnances seront executées par provision, sauf l'appel au Conseil.

Et attendu que le droit de confirmation est Domanial & appartenant à la Souveraineté, les Officiers des Bourgs, Bourgades & autres sujets audit droit, qui se trouveront dans l'étenduë des Domaines alienez & engagez, même pour appanages, ou douaires, ou pour quelque autre cause que ce soit, seront sujets au payement desdites taxes, comme les autres sujets de Sa Majesté.

Tous Greffiers des Baillages, Prevostez, Elections, Eaux & Forests, Corps de Villes, Viguiers, Notaires, Tabellions Royaux, Gardes-Livres & des Archives de quelque juridiction qu'ils soient, fourniront gratuitement à la premiere sommation qui leur sera faite, un état des Officiers de leurs ressorts, ensemble des Villes, Bourgs & Bourgades dans lesquels il y a Foires, Marchez, Privileges, Arts & Métiers en Jurande & Maîtrise, lesquels états ils certifieront veritables, à peine de payer en leur nom les taxes de ceux qu'ils auroient omis d'y com. rendre. F iij AR-

ARREST du même jour, qui ordonne que tous particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils soient, ayant gages, appointemens, pensions ou autres parties assignées sur le Trésor Royal, & auxquels il a été délivré des Etats de distribution jusqu'à ce jour, seront tenus de les faire convertir en Recepissez du Trésor Royal sur les fonds marquez dans lesdits Etats, & ce dans le 20. du présent mois d'Octobre; passé lequel temps, fait Sa Majesté défenses aux Gardes du Trésor Royal, leurs Caissiers & Commis, de délivrer aucuns Recepissez sur lesdits Etats sans nouvel ordre: les porteurs desdits Recepissez, ensemble de ceux qui ont été expédiés cy-devant, seront tenus d'en recevoir la valeur des Fermiers, Tresoriers, Receveurs & autres sur lesquels ils sont tirez, & ce dans le dernier dudit mois d'Octobre, faute de quoi & après ledit temps lesdits Recepissez ne pourront plus être exigés ni payés qu'en especes au cours dudit jour dernier Octobre. Ordonne Sa Majesté qu'à l'avenir, & à commencer de ce jour, les Etats de distribution qui seront délivrés, seront pareillement convertis en Recepissez du Trésor Royal dans la quinzaine du jour qu'ils seront dattez, faute de quoi fait Sa Majesté pareilles défenses aux Gardes de son Trésor Royal, leurs Caissiers & Commis, de délivrer sans nouvel ordre aucuns Recepissez sur lesdits Etats. Veut Sa Majesté que les porteurs des Recepissez qui seront délivrés dans le temps cy-dessus, soient tenus d'en recevoir la valeur dans la quinzaine du jour de leurs dattes, sous les mêmes peines cy-devant marquées de n'en pouvoir exiger le payement qu'en especes au cours de l'écheance

cheance de ladite quinzaine. Et comme il a été cy-devant expédié, & qu'il pourroit être expédié cy-après des Etats de distributions payables en differens termes; entend Sa Majesté que la quinzaine pour la conversion en Recepissez & la quinzaine pour recevoir le paiement desdits Recepissez, court du jour de l'expiration des termes marquez par lesdits Etats & Recepissez.

DECLARATION du Roy, donnée à Versailles le 4. Octobre, enregistrée au Parlement le 20. par laquelle le Roy ordonne, que conformément à l'article premier de l'Edit de 1716. tous les Officiers comptables, de quelque qualité qu'ils puissent être, seront tenus d'avoir un Registre Journal, dans lequel ils écriront jour par jour toutes les parties, tant de recette que de dépense qu'ils faisoient dans l'exercice de leurs charges, emplois & commissions, &c.

On a joint à la Declaration un modele des Registres Journaux que le Roy veut & ordonne être tenus par tous les comptables, en execution des Edits & Declaration de Juin 1716. & de la Declaration du 4. de ce mois.

ARREST du même jour qui regle la maniere de compter par le sieur Biberon, des quatorze deniers pour livre, tant du prix des bois du Roy, que de ceux des Communautéz Ecclesiastiques & Laïques.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du même jour, qui declare communs pour les Officiers des Dépôts des Sels; les Arrests des 29. Septembre 1722. & 2. Fevrier 1723. & en consequence, ordonne que lesdits Officiers, seront taxez d'Office à la Taille par M^{rs} les

Intendans; qu'ils seront exempts de la Collee-
te desdites Tailles, & du logement des Gens
de Guerre; & défend aux Collecteurs de les
comprendre dans leurs Rôles.

DECLARATION du Roy, donnée à
Versailles le 10. Octobre 1723. registrée en la
Cour des Aydes le 27. qui regle la maniere
dont la Compagnie des Indes fera l'exploita-
tion de la vente exclusive du Caffé.

ARREST du 11. Octobre, qui ordonne
que les Maires & Consuls des lieux, situez
dans l'étendue de deux lieues des Forests de
Sa Majesté, seront tenus de chasser hors de
leur Mairie & Consulat les délinquans qui leur
auront été dénoncez, à peine contre lesdits
Maires & Consuls, & ceux qui les retireront
dans cette distance, de trois cens livres d'a-
mende.

ARREST du 12. Octobre, pour la prise
de possession par la Compagnie des Indes du
Privilege de la vente exclusive du Caffé, sous
le nom de Pierre le Sueur, à commencer au
premier Novembre 1723.

ARREST de la Cour de Parlement, du 14.
Octobre, portant condamnation de mort
contre François Colas, dit Tiby, ou l'Hy-
rondelle, qui a pris le nom de Thomas Mar-
cadet, se disant Marchand Quinquaillier,
condamné d'être rompu vif, préalablement
appliqué à la question ordinaire & extraordi-
naire, pour avoir revelation de ses complices;
convaincu de meurtres, assassinats & vols sur
les grands chemins, & entr'autres du meur-
tre

tre. du Messager d'Angers & de son Valet ; du vol de la Diligence de Lyon , près les Bois d'Empoigne-pain , les 10. & 28. Avril 1721. complice des coaccusez de Louïs-Dominique Cartouche , & contre Louïs le Roux , dit le Breton , à l'égard duquel il a été sursis à faire droit , jusques après l'exécution dudit Colas , dit Tiby. Et en faveur de François Duval des Fontaines , Chef de Fourriere du Roy ; René Duval , Clerc Tonfuré du Diocèse du Mans ; Jacques Jollivet , pourvû d'un Office de Notaire au Mans ; Jean Dinot , Valet dudit René Duval ; Bernardin Jouhanneau , Marchand de Vin à Paris , & Marie Denis , femme dudit Dinot , tous declarez innocens , mis en liberté , & à eux permis de prendre à partie le Prevost en la Maréchaussée d'Alençon.

ARREST du 16. Oôtobre qui ordonne , que les pourvûs d'Offices & Charges de Judicature , Police & Finance , & autres seront reçûs au payement du prêt & annuel sur le pied de la Declaration du 9. Aoust 1722.

Que ceux desdits Officiers qui ont été dispensés du prêt sur des Arrests particuliers , ou qui en vertu d'iceux ont été admis au payement du prêt & annuel sur un pied plus foible que celui de leurs évaluations , ou du tiers de leur finance , cette grace ne pourra avoir lieu que pour les neuf années , portées en ladite Declaration , sans préjudice des droits de mutation , qui pendant le cours d'icelle seront payez en entier.

ARREST du 18. Oôtobre , qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1723. le délai accordé aux Officiers , par Arrest du 28. Juin

F v des

dernier , pour faire proceder à la liquidation des sommes payées pour le rachat du prest & annuel des Offices & Charges.

ARREST du même jour , qui condamne le nommé Denon en cinq cens livres d'amende , pour avoir voulu faire passer lors de la diminution ordonnée par l'Edit d'Aouſt 1723. une somme de huit mille livres , au lieu de celle de trois mille livres seulement qui lui avoit été remise par le sieur de Saint Onge , Contrôleur ambulant du Contrôle des Actes.

ARREST du même jour , portant reglement pour les privileges , droits & préſéances des Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Roy , rétablis par l'Edit du mois d'Aouſt 1722.

ORDONNANCE du Roy , du 20. Octobre , qui permet aux Capitaines , Maîtres & Patrons des Vaisseaux , & autres Bâtimens de ses Sujets qui armeront à l'avenir pour le Commerce , d'employer dans le nombre des Matelots qui composeront leurs équipages , jusqu'à la concurrence du tiers de Matelots étrangers.

ARREST du 25. Octobre , qui ordonne que ceux des Officiers sujets au droit de confirmation , à cause de l'avènement du Roy à la Couronne , qui ont racheté le prest & annuel , en execution de l'Edit du mois de Decembre 1709. pourront donner en paiement de la somme principale , à laquelle ils seront compris dans les rôles pour ledit droit de confirmation , les Ordonnances de liquidation des sommes par eux payées pour le rachat dudit prest & annuel. **AR**

DE NOVEMBRE 1723. 979

ARREST du 26. Octobre, portant que par les mêmes Commissaires nommez par l'Arrest du 4. Novembre 1719. il sera fait mention, tant sur les minutes des Ordonnances de Liquidation qui auront été par eux faites, de la réduction des anciennes rentes du Clergé au denier 40. ordonnée par la Declaration du 31. May 1723. que sur les expéditions qui en ont été fournies aux Rentiers, Payeurs & Contrôleurs desdites rentes; au moyen de quoi les Payeurs seront tenus de payer, tant aux Rentiers qu'ausdits Officiers, les arrerages qui leur seront dûs sur le pied du denier 40. à compter du premier Janvier 1724.

ARREST du 17. Octobre, qui proroge jusqu'au premier Janvier 1724. le délai porté par les Arrests des 18. Juillet & 2. & 17. Septembre 1723. pour placer les Certificats de Liquidation dans les débouchemens indiquez, à peine de nullité desdits Certificats de Liquidation.

ARREST du 8. Novembre, qui proroge jusqu'au premier Janvier 1724. le délai porté par l'Arrest du 21. May 1723. pour placer les Billets & Recepîs des Directeurs des Monnoyes, ou de leurs Commis, en acquisition de rentes perpetuelles sur les Tailles, créées par Edit du mois d'Aoust 1720. passé lequel jour lesdits effets demeureront nuls.





NOUVELLES DES COURS

E T R A N G E R E S.

Turquie.

ON mande de Constantinople que le Grand Visir a encore ordonné la marche de six mille Jannissaires, & que les préparatifs de guerre sont considérables, particulièrement sur le Pont-Euxin.

Les troupes Ottomanes qu'on a fait filer vers les frontières de Perse ont reçu ordre de s'approcher de l'armée de Miriveits, pour agir de concert contre les troupes de Russie. Le Ministre de cet Usurpateur a eu son audience de congé, & est retourné en Perse. Avant de partir il a fait présent au Grand Visir de 36. prisonniers Russiens. Les troupes de Turquie qui sont du côté de la Perse peuvent se rassembler en huit jours, & former une armée de cent mille hommes sans les Tartares. L'Artillerie qui a été transportée cet Eté à Asoph, & à Bender consiste en 180. pieces de canon, outre une grande quantité de munitions qu'on y a aussi conduit sur vingt galeres par le Boristhene. Il y a grande apparence de rupture
entre

DE NOVEMBRE 1723. 981

entre la Porte & le Czar malgré les précautions de leurs Ministres.

L'Aga des Janissaires se prepare à un voyage ; on croit qu'il ira à Asoph se mettre à la tête d'un corps de trente mille Jannissaires qui ont ordre de se rassembler dans les environs de cette place , & qui doivent être joints au Printemps prochain par les Spahis , & par les Tartares.

Russie.

LA Regence de Moscou a reçu les ordres du Czar pour travailler aux préparatifs d'une Fête que Sa Majesté Czarienne doit donner à son retour. On a averti tous les Metropolitains , & autres Prélats par des Lettres Circulaires , de se rendre à Moscou vers le 15. Decembre prochain pour assister avec les Seigneurs à cette Fête , où l'on prétend que le Czar , pour la mieux celebrer , accordera une amnistie generale. On croit que dorénavant le Czar fixera son séjour dans cette Capitale de ses Etats , & ne passera que les Etez à Petersbourg pour y regler les affaires particulieres des Provinces que la Suede a cedées par le traité de Nystat. Il y a actuellement une armée de 60000. hommes sur les frontieres de la Perse , & on est en état de s'opposer aux desseins

desseins de l'usurpateur Miriveits. On dit que les vivres commencent à lui manquer, & qu'il a été obligé d'abandonner son entreprise sur Andreof. Le fils du Roy de Perse qui s'est approché d'Hispanhan a fait publier une amnistie pour les Persans qui sont dans l'armée des Tartares Rebelles.

Le 20. Octobre Ismael-Beck, Ambassadeur Plenipotentiaire du Roy de Perse, partit de Petersbourg pour retourner en son pays. On publie que par le Traité qu'il a conclu avec le Czar au nom du Roy son maître, ce Prince cede à S. M. Czarienne, aux conditions du secours dont on est convenu, la Province de Chirvan, située à l'Est de la mer Caspienne, & qui contient le Gouvernement de Derbent, & celui de Chamaki : la Province de Guilan fertile en vins, foyes, ris, & qui renferme les Gouvernemens d'Astara, de Kesker, & de Recht ou Husum : le Tabaristane ou Masanderan, située au Sud de cette mer, & dont les principales Villes sont Ferabat, Funkabun, Astref, Amel, & Semman, & l'Astrabat située aussi au Sud de la même mer, & dont la Ville qui donne son nom à cette Province a un assez bon port, voisin d'un petit Golfe, où les vaisseaux peuvent être en sûreté
pen-

pendant les plus mauvais temps.

Le jeune Baron Renne, que le Czar avoit nommé pour aller en Perse avec l'Ambassadeur du Sophi, a représenté au Grand Chancelier, qu'il ne se croyoit pas assez capable pour entretenir une correspondance en Langue Ruffienne, aussi exacte qu'on le demandoit ; ainsi le Czar a choisi pour le remplacer M. Krest, Sous-Lieutenant aux Gardes, qui, quoiqu'Etranger, parle parfaitement cette Langue.

Le 4. Octobre le Comte de Czeremtoff partit pour Constantinople en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Czarienne.

Asoph est presentement la place la mieux fortifiée de l'Empire Ottoman, comme nous l'avons déjà dit ; on y a construit des Arsenaux, des Magasins, & des baraques pour loger huit à neuf mille hommes. Il y a eu dans la Georgie des hostilités entre les troupes du Czar, & celles du Grand Seigneur. Le Résident du Czar à Constantinople a répondu que Sa Majesté Czarienne avoit donné un ordre exprès à ses Generaux de ne point inquieter les troupes Ottomanes, excepté quand elles se trouveroient jointes à celles de l'usurpateur Miriveits. Les Moscovites ont surpris ses troupes dans
un

un défilé par-delà Derbent, où elles ont été battues, & obligées de se retirer.

Le dernier convoi de munitions est arrivé à Astracan, & suffira pour nourrir l'armée du Czar pendant sept ou huit mois.

Dannemark.

LE Chevalier Maldivi a présenté au Roy, à Coppenhague, quelques piéces de drap d'écarlatte de sa nouvelle fabrique. Sa Majesté a ordonné d'en habiller ses Gardes. Il a été décidé que les troupes Danoises seroient dorénavant habillées de drap du Pays.

La Manufacture de Porcelaine qui a été établie ici l'année dernière réussit extrêmement. On a découvert une Mine de Charbon de Terre dans l'Isle de Bornholm.

Suede.

LE Memoire que le Corps des Bourgeois a présenté à l'Assemblée des Etats, pour demander que les Colleges fussent composez d'un nombre égal de Nobles & de Bourgeois, a fort surpris le Corps de la Noblesse, qui a fait une députation de trente-six personnes, pour engager les Bourgeois & les deux autres Corps à retarder leurs délibérations sur

cette

cette affaire, jusques à ce qu'il leur eut communiqué les raisons qu'il a de s'opposer à cette nouvelle prétention. Les Nobles s'engagerent ensuite par un écrit solennel, qui fut aussi signé par les membres du Conseil de Guerre, de sacrifier plutôt leurs biens & leur vie, que de consentir à la proposition des Bourgeois, auxquels ils ont envoyé un Memoire contenant les raisons de leur refus. Ces derniers l'ont examiné, & y ont répondu, & depuis ils ont proposé de remettre la décision de cette contestation à un comité particulier, qui seroit composé de quelques membres des quatre États; mais la Noblesse a refusé d'y consentir.

Les États du Royaume ont résolu, malgré l'opposition du Clergé, d'accorder aux Calvinistes le libre exercice de leur Religion dans leurs maisons seulement. On parle fort d'un traité d'alliance entre cette Couronne & la Russie; mais on n'a pas encore rendu public ce qu'il contient.

Les Députez des États se sont séparés le 27. de l'autre mois. Ils ont résolu, à la pluralité des voix dans leur dernière séance, que la résolution prise par le Comité secret, & par les Senateurs, à l'occasion des nouvelles instances que le Ministre du Czar avoit faites pour faire
 decla-

declarer le Duc d'Holstein successeur à la Couronne de Suede, en cas que leurs Majestez vinssent à mourir sans enfans, auroit son entier effet, sans qu'on fut obligé de la rendre publique, & de la faire examiner par l'Assemblée, pour en avoir l'approbation.

Allemagne.

LA Noblesse du Duché de Meckelbourg a fait presenter un nouveau Memoire à l'Empereur pour le prier de terminer ses differens avec le Duc, leur souverain, qui menace ses sujets de revenir dans ses Etats avec un secours de troupes étrangères, & de les punir avec toute la rigueur imaginable des démarches qu'ils ont faites dans cette Cour, pour en obtenir la protection.

Il est arrivé à Neustad le 28. du passé un orage extraordinaire. Il tomba une pluye si violente, que les ruisseaux considerablement grossis devinrent des torrens, & firent des ravages terribles. Il a péri un grand nombre de Payfans dans cette inondation; mais l'accident le plus étrange est celui d'une nôce entiere, qui revenant de l'Eglise, & passant sur un pont a été entraînée par sa chute. Les hommes se sont sauvez; mais toutes les femmes, & même la nouvelle mariée ont
 péri

peri, sans qu'on ait pû les secourir.

Le Prince Theodore de Baviere, E. & que de Ratisbonne devoit être élu le 19. Novembre Coadjuteur de l'Evêque de Freysingen. Le Comte de Friembourg, Prevost de la Cathedrale de Salsbourg, a obtenu l'Evêché de Kiomsée, vacant par la mort du Comte de Waghensperg.

On apprend de Berlin du 13. Octobre que le Roy de Prusse accompagna le Roy d'Angleterre jusqu'à Potsdam, d'où Sa Majesté Britannique partit pour se rendre à Gohr, où elle doit demeurer un mois pour prendre le divertissement de la Chasse. Les Ministres Etrangers s'y sont rendus d'Hanover, & comme il n'y a pas de quoi les loger ils sont allez demeurer à Danneberg, qui n'en est éloigné que de deux lieux.

On a eu avis de Gratz en Stirie, qu'une bande de voleurs avoit forcé la caisse de la banque, & enlevé 13000. florins. On a arrêté deux de ces voleurs, & on poursuit les autres.

On mande de Vienne que le 6. de ce mois, il se leva un vent si violent, que plusieurs maisons de Payfans des environs de cette Ville en furent abattuës, & les arbres déracinez dans la campagne. Que le même jour le feu ayant pris par accident dans une maison du Village de Pulf-torf,

torf, il se communiqua à 80. autres maisons qui furent entièrement consumées.

Londres.

LEs dernières Lettres de la nouvelle Angleterre portent que le neuf Aoust dernier il y avoit eu une violente tempête, qui en deux heures & demie qu'elle avoit duré, avoit causé beaucoup de dommage, tant aux Vaisseaux qu'aux habitations, que le dix du même mois une semblable tempête avoit brisé tous les Quays de la nouvelle Yorch, & que l'eau étant entrée dans la Ville, elle avoit considérablement endommagé les sucres, & les autres Marchandises qui étoient dans les Magasins.

La mortalité diminuë beaucoup dans cette Ville, & le nombre des morts qui passoit dans le mois dernier 750. par semaine n'a été celle-cy que de 537.

On vend ici depuis la S. Michel des Fraises & des Framboises qui sont mures & de bon goût; on attribué cela à la pluye tardive. Si le chaud a été constant ici jusqu'au commencement d'Aoust, le froid a été excessif sur les côtes de Terre-Neuve; on écrit du Fort S. Jean qu'il n'y a jamais eu dans ces quartiers-là un Eté si froid, & qu'au 12. Aoust l'entrée de leur Port étoit encore bouchée par de gros glaçons.

Hollande

Hollande & Pays-Bas.

ON a publié depuis peu un Placard qui défend aux Vagabonds & Mendiants de demeurer dans aucun lieu du ressort de la Generalité de la Haye, à peine d'être fustigez pour la première fois qu'ils y seront arrêtez, fustigez & marquez pour la seconde, & punis de mort pour la troisième.

Les Etats Generaux ont écrit au Roy de Portugal, pour le prier de défendre à ses sujets de prendre aucun interest dans la nouvelle Compagnie de Commerce des Pays-Bas.

Les Directeurs de la nouvelle Compagnie de Commerce des Pays-Bas font équiper actuellement à Ostende trois Vaisseaux. On y en attend deux autres que les Directeurs ont fait acheter à Hambourg. Les Actions de cette Compagnie sont revenues au pair.

Lisbone

MR Simon Dacosta Freiro, Seigneur de Pancas, qui a gouverné l'Etat de Maranhon pendant plusieurs années, a été nommé par le Roy de Portugal, Gouverneur & Capitaine General du Rio de Janeiro.

Le

Le 25. Septembre sur les neuf heures du soir, le feu prit dans un chantier de bois, vis-à-vis Batio, avec tant de violence, qu'en moins de deux heures il causa un dommage de plus de quarante mille cruzades.

On dit que par le Traité de commerce, dont la negotiation a été conférée au Comte de Pinos, Envoyé de l'Empereur en cette Cour, la Compagnie Orientale de Vienne pourra faire embarquer dans ses ports d'Istrie du vis-argent, du cuivre, du plomb, du chanvre, & du lin pour les apporter ici avec des étoffes de loye de Naples & de Sicile. •

Espagne.

LEurs Majestez Catholiques continuent leur séjour au Château de Saint Idelfonse, le Prince & la Prinçesse des Asturies sont à Balsani.

On prétend que Sa Majesté agira de concert avec les Etats Generaux contre l'établissement de la nouvelle Compagnie de Commerce des Pays-Bas.

On a publié à Madrid une nouvelle Ordonnance du Roy, le 6. de ce mois, portant défenses à toutes personnes de marcher maîquez dans les ruës, à peine de prison & d'amende pour la premiere fois qu'elles y contreviendront. Par une
autre

autre Ordonnance le Roy a défendu les dorures sur les habits, & l'emploi des matieres d'or & d'argent dans les étoffes de soye.

De Rome.

LE Cardinal Vicaire a fait publier un Decret, par lequel il est défendu à toute personne de mauvaise réputation de demeurer dans les environs de Vahcais, & du Palais du Quirinal, à peine de punition exemplaire.

On débite ici que le Pape a déclaré qu'il donneroit le Chapeau au Cardinal Alberoni dans le premier Consistoire, & ce Cardinal reçoit presentement les visites de la principale Noblesse de cette Ville.

On examine ici le nouveau Recüeil de Loix que le Roy de Sardaigne a fait imprimer à Turin, parce qu'on prétend que Sa Majesté y a fait inserer quelques Actes contraires aux immunitéz Ecclesiastiques.

Le Pape a nommé des Commissaires pour faire les informations necessaires à la canonisation du Bienheureux André Conti.

On a eu avis de Genes que M. Negroni y avoit été élu Doge.

On apprend de Florence que le premier

mier de ce mois , le grand Prince après avoir reçu les complimens de condoléance de toute la Cour, sur la mort du Grand Duc son pere, fut proclamé & reconnu pour successeur aux Etats de Toscane avec les ceremonies qui sont d'usage dans ces occasions. Le 3. le corps du Grand Duc fut exposé sur un lit de parade dans les appartemens du Palais, & le 5. il fut porté en Convoi à l'Eglise de S. Laurent, pour être inhumé dans le tombeau de ses prédecesseurs.

Naples.

ON a lancé à l'eau le 3. Octobre deux nouvelles Galeres, qu'on doit équiper incessamment en course contre les Corsaires de Barbarie.

Le Cardinal Viceroi a envoyé des troupes à Orbitello.

On mande de Florence que toutes les troupes destinées pour Porto Ferraiò ont été transportées dans l'Isle d'Elbe.

On apprend de Mantouë que le Prince d'Armstadt, Gouverneur de cette Ville, avoit fait mettre des bornes dans l'Etat de Plaisance à huit milles au-delà des anciennes, que le Duc de Parme lui en avoit envoyé faire ses plaintes, que ce Gouverneur avoit répondu qu'il avoit executé les ordres de la Cour de Vienne, & que
c'étoit

C'étoit en vertu d'anciens titres nouvellement recouverts que l'Empereur avoit fait étendre du côté du Plaisantin les limites du Duché de Mantouë.

*BAPTÊMES, MORTS
& Mariages des Pays Etrangers.*

LA Reine de Dannemark est accouchée à Copenhague le 23. Octobre d'une Princesse qui fut baptisée le 24. & nommée Christine Amélie.

On a baptisé un Juif nommé Samuel Janes, avec sa femme & les quatre enfans, & la ceremonie en a été faite par le Comte d'Eck, Doyen de Grosnesricht à Budischau, Seigneurie appartenante au Comte de Paar Mayordome-Mayor de l'Imperatrice Amélie.

Le Comte Cowper qui étoit Grand Chancelier du Royaume d'Angleterre, au commencement du Regne de Sa Majesté, presentement regnante, est mort le 21. Octobre dans sa maison de campagne du Comté de Hertford en Angleterre.

Le Lord Widdrington, l'un de ceux qui furent faits prisonniers à l'affaire de Preston, & qui avoit obtenu sa grace du Roy, après la condamnation prononcée contre lui, est mort en Angleterre

G dans

dans la maison de campagne du Comté d'Yorck.

Le 24. Septembre, à cinq heures du matin, la Reine de Portugal accoucha dans son Palais, à Lisbonne, d'un Prince qui est le quatrième Infant. Cette naissance fut célébrée par le son des cloches des deux Villes Orientale & Occidentale, par un *Te Deum* chanté par le Patriarche de Lisbonne, & par les felicitations des Grands du Royaume. Il y eut aussi des décharges d'artillerie, des illuminations & des feux de joye. Le jeune Prince a été confié aux soins de Donna Louïse-Jeanne Continho, fille de Don Philippe de Sousa, cy-devant Capitaine des Gardes Allemandes.

Don Loüis de Cameira, troisième Comte de Ribeira-Grande, Mestre de Camp General des armées du Roy de Portugal, & cy-devant son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France, est mort à Lisbonne le 3. Octobre dans la trente-neuvième année de son âge, étant généralement regretté. Son corps fut porté le 4. dans l'Eglise du Monastere de S. François, où est la sepulture de ses Ancêtres.

Donna Archange-Marie de Portugal, Dame-d'Honneur de la Reine de Portugal, veuve de Don Jean de Castro, Seigneur

gneur de Boquilobo, & fille de Don Rodrigue Lobo de Silvetra, premier Comte de Sarzédas, est morte à Lisbonne le 3. Octobre, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Madame la Princesse Cariati de la Maison de Borgia, est morte à Naples dans un âge fort avancé.

Le 4. Octobre le Cardinal Conti, frere du Pape fit dans la Chapelle du Palais Bolognetti à Rome la ceremonie du mariage de Don Virginio Cences, avec Donna Marianne Bolognetti; après quoi tous les patens se rendirent à Tivoli, où ils furent regalez par le Cardinal Orighi.

Manuel Tellés de Faro & Menezés, Seigneur de la Ville des Enguoyos, a pris l'habit de Religion dans la Chartreuse voisine de Lisbonne.

M. Alexandre Emanuel de Croy, Comte de Soosbre, Lieutenant General des Armées du Roy de France, & Grand Veneur hereditaire de la Province & Comté de Haviam, est mort à Condé le 31. Octobre, âgé de 47. ans.

Le Grand Duc est mort à Florence le 31. Octobre sur les huit heures & demie du soir, en presence du Grand Prince de Florence, son fils, de l'Electrice, Douairiere Palatine, sa fille, du Nonce du

Pape, de l'Archevêque de Florence, & de plusieurs Prélats qui furent édifiez de sa résignation & de sa pieté. Son nom étoit Cosme troisiéme. Il a gouverné la Toscane pendant près de cinquante-quatre années de suite.

Il étoit fils aîné de Ferdinand de Medicis II. du nom, Grand Duc de Toscane, mort le 24. Mars 1670. & de Victoire de la Rouere, fille de Frederic Ubalde-Antoine, dernier Duc d'Urbain.

Le 9. de ce mois la Reine de Prusse accoucha heureusement d'une Princesse à Berlin, qui fut baptisée le même jour, & nommée Anne Amelie.

Le 12. de ce mois Joseph-Clement de Baviere, Electeur de Cologne, mourut dans cette Ville, âgé de 52. ans presque accomplis, il étoit fils de Ferdinand-Marie, Electeur de Baviere, & d'Adelaide Henriette de Savoye. Il fut élu Evêque de Ratisbonne en 1685. il resigna cet Evêché en 1716. à Clement-Auguste de Baviere, son neveu, qui en étoit Coadjuteur, & qui s'en est démis le 29. Juillet 1719. en faveur de Jean-Theodore de Baviere, son frere puîné. Il fut élu Archevêque & Electeur de Cologne le 10. Juillet 1688. sept jours après la mort de Maximilien Henry de Baviere, son cousin, auquel il succéda, tant à l'égard de

ccf

DE NOVEMBRE 1723. 997
cet Electorat , qu'à l'égard de la Princi-
pauté & Prevôté de Berchtolsgaden. Le
28. Janvier 1694. le Chapitre d'Hildeshem
le choisit pour Coadjuteur de Jos-
Edmond , Baron de Brabeck qui en étoit
Evêque , & qui mourut en 1702. le 20.
Avril 1694. il fut élu Evêque de Liege ,
il celebra sa premiere Messe le premier
Janvier 1707. fut sacré Archevêque de
Cologne le premier May de la même an-
née , & le 20. Avril 1717. il reçût de
l'Empereur par ses Plenipotenciaires l'In-
vestiture du Temporel de l'Archevêché
de Cologne , des Evêchez d'Hildeshem
& de Liege , & de la Prevosté de Berch-
tolsgaden. Clement-Auguste de Baviere ,
Evêque de Munster , & de Paderborn ,
troisième fils de l'Electeur de Baviere
succede à l'Electeur de Cologne , son
oncle , dont il avoit été élu Coadjuteur
dès le 29. May 1722. On espere qu'il
sera aussi élu pour successeur à l'Evêché
de Liege , vacant par cette mort.





FRANCE.

Journal de Versailles & de Paris.

Les ordres sont donnez pour faire travailler aux reparations necessaires au Château de Fontainebleau, pour le mettre en état de recevoir le Roy, quand Sa Majesté jugera à propos d'y aller.

M. Laugeois, cy-devant Fermier General, & l'un des Directeurs de la Regie du Tabac, a été reçu en qualité de l'un des Intendans des Domaines & Finances de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le jour de la Fête de Saint Hubert il y eut une grande partie de chasse dans la Forest de Saint Germain. Le Roy au retour donna un magnifique repas, & c'est le dernier retour de chasse que Sa Majesté donnera cette année.

Le même jour M. le Duc qui étoit allé passer la Fête à Chantilly, y donna une Fête des plus complètes à plusieurs Seigneurs & Ministres Etrangers qu'il y avoit fait inviter.

Le Roy a commencé ses exercices dans le Manege de la Grande Ecurie de Versailles, le 10. de ce mois. S. M. montera deux fois la semaine. On

On a fait mettre dans la petite Galerie du Château de Versailles un cheval de bois, sur lequel Sa Majesté doit apprendre à voltiger. Le sieur Joly a été nommé pour montrer cet exercice au Roy.

Le Duc de Noailles est arrivé à la Cour, & a été fort bien reçu du Roy. Monsieur le Duc d'Orleans le presenta à S. M. le 12. de ce mois.

Le Roy a pris le deuil le 25. en violet, pour la mort de M. l'Electeur de Cologne. Il sera de six semaines.

La nuit du 11. au 12. de ce mois le feu prit dans un Grenier à foin de la maison des Coches de Versailles, rue Saint Nicaise. Plusieurs écuries furent brûlées, un Chantier de Bois de Charonnage, & quantité de foins & d'avoines. M. le Lieutenant General de Police y passa la nuit, & sauva par ses ordres l'Hôtel de Longueville, qui étoit en danger.

On a établi depuis peu un cinquième Corps de Garde à la Barriere S. Jacques, pour la sureté publique pendant le jour, à Paris.

Le Roy prend souvent le divertissement de la Chasse dans les Forests de S. Germain & de Marly, & aux environs de Versailles, soit à courre le Cerf, le Sanglier & le Lievre, ou à tirer.

G iiij Dans

Dans le Mercure du mois dernier, page 845. nous n'avons parlé qu'en general de l'Académie de M. du Gard, & de celle de M. de la Gueriniere, parce que nous n'avions eu des memoires, que pour celle de M. de Vandeuil, Cependant selon ce que nous en avons appris dans le public, elles meritent une égale attention; l'une par la capacité, & par la longue experience de M. du Gard, dont nous ne saurions donner un plus juste témoignage que le choix que M. le Prince Charles, Grand Ecuyer de France, a fait des deux fils de cet habile Ecuyer, pour les mettre à la grande Ecurie du Roy, & l'autre, par la beauté de l'établissement qu'a fait depuis quelque temps M. de la Gueriniere, lequel s'est mis en état de partager avec ses confreres les applaudissemens du Prince Charles, qui parut surpris de la disposition de cette Académie, particulièrement de la grandeur du Manege couvert, qui peut passer pour un des plus beaux qui soient en France, & de l'étendue de l'écurie qui contient 52. places tout d'un rang, remplie de chevaux, tant Espagnols que Barbes. Le temps considerable que le Prince y resta à considerer l'ordonnance des bâtimens, la disposition du lieu, & voir les chevaux, fait assez connoître le plaisir qu'il prit à les voir manier.

DE NOVEMBRE 1723. 1001
nier. M. de la Gueriniere, les Ecuyers
de son Académie, & plusieurs Gentils-
hommes eurent l'honneur de monter de-
vant ce Prince, qui eut la bonté d'en
marquer beaucoup de satisfaction.

Nous sommes persuadez que le public
verroit avec plaisir une description par-
ticuliere de cette Académie; mais nous
la remettons à un autre temps, afin de
pouvoir la donner avec plus d'exactitude.

On a eu avis que la Duchesse heredi-
taire de Modene, est accouchée d'un
Prince le 18. de ce mois. Monsieur le
Duc d'Orleans & Madame la Duchesse
d'Orleans en ont reçu les complimens des
Princes, Princesses, Seigneurs & Dames
de la Cour.

Le 22. de ce mois les Comediens du
Roy representent devant S. M. la Co-
medie de l'*Etourdi* de M. de Moliere.

Le 25. les Comediens Italiens y repre-
senterent l'*Arlequin, Valet de deux Maî-
tres*, piece Italienne.

Le 29. la Tragedie des Horaces de
M. Corneille, & le Sicilien, Comedie
de Moliere, furent representées par les
Comediens François.



MORTS, MARIAGES, &c.

IL nous est tombé entre les mains une Lettre imprimée extrêmement édifiante sur la mort de Mad^e Charlotte-Agnè de Villars, ancienne Abbessè de l'Abbaye Royale de Chelles, arrivée le 18. Septembre dernier. Cette Dame étoit fille du Marquis de Villars, Chevalier des Ordres du Roy, Ambassadeur en Espagne &c. & de Dame N. de Bellefond, & sœur de M. le Maréchal, Duc de Villars. Elle fut nommée à cette Abbaye au mois d'Aoult 1707. & s'est toujours particulièrement signalée par une constante fidélité à tous ses devoirs. Les années 1709. & 1710. donnerent lieu de connoître toute l'étendue de sa charité. Ce fut en l'année 1710. que S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans lui confia l'éducation de l'Auguste Princesse qui gouverne aujourd'hui l'Abbaye de Chelles. Mademoiselle de Valois à présent Princesse de Modene, & Mademoiselle de Montpensier, Princesse des Asturies, furent aussi confiées à ses soins. Après onze années d'une sage administration, elle prit la résolution de se démettre de son Abbaye entre les mains de Madame d'Orleans, qui seule pouvoit la réta-
blir

DE NOVEMBRE 1723. 1003

blir dans son ancienne splendeur : ce fut à la fin du mois d'Avril de l'année 1719. & elle partit le 4. du mois de May suivant, & se retira au Prieuré de Chasse-midy, où elle est enfin morte de la mort des justes, qui couronna la sainteté de sa vie. Nous sommes fâchez de ne pouvoir pas par les bornes auxquelles nous sommes assujettis, donner cette Lettre dans son entier, elle est très-bien écrite, & ressent par tout une extrême piété.

M. Antoine Dreux d'Aix, Marquis de la Chaise, Capitaine des Gardes de la Porte, est mort dans son Château de la Chaise, près de Lion le 31. de l'aug. mois.

Le 20. du même mois, mourut à Paris M. Anne Raymond, Comte de l'Hôpital, Seigneur de Sorbonne, Villemanec he, Champ-Boissiers &c. âgé de 60. ans.

Le 5. de ce mois M. Louïs-Marie d'Aumont, Duc d'Aumont, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Brigadier de ses armées, Gouverneur des Ville & Citadelle de Boulogne, & Pays Boulonnois, Mestre de camp de Cavalerie du Regiment de Villequier, est mort dans son Hôtel, de la petite verole, âgé de 32. ans accomplis.

Gvj Le

Le 6. M. Louis Sanguin , Chevalier , Marquis de Livry , premier Maître-d'Hôtel du Roy , Capitaine des Chasses de la Capitainerie Royale de Bondi & Livry , mourut à Versailles dans sa 76. année.

Le 7. M. Joseph-Gaspard de Montmorin de Saint Herem , Evêque & Seigneur d'Aire , mourut à Paris , âgé de 66. ans , & fut inhumé le 9. au Grand Seminaire de S. Sulpice. Son fils & son Coadjuteur fut sacré le même jour dans la Cathedrale de Meaux , par le Cardinal de Biffi.

M. Jacques Pinssonat , Prêtre , Docteur de Sorbonne , Professeur Royal en Langue Hebraïque , Censeur des Livres , & Curé de l'Hôpital des Petites-Maisons , y mourut le 9. de ce mois , âgé de 70. ans.

Le 18. Dame Elisabeth Dubouchet , veuve de Noël Bouton , Marquis de Chamilly , Chevalier des Ordres du Roy , Maréchal de France , Gouverneur des Villes , Forts & Citadelle de Strasbourg , Commandant en Poitou &c. est morte à Paris , âgée de 67. ans.

Le 19. M. Antoine Nompars de Caumont , Duc de Lauzun , Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere , Capitaine des Cent Gentils-hommes au Bec-de-Corbin , Lieutenant General des Armées du Roy ,

DE NOVEMBRE 1723. 1005

Roy, cy-devant Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roy, & auparavant Colonel General des Dragons, mourut à Paris, âgé de 90. ans quatre mois.

M. Jean Alphonse Bochart de Champigny, Prêtre, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine & Grand-Chantre de la Sainte Chapelle Royale du Palais, est mort le 15. Novembre, âgé de 47. ans.

M. Emery Durfort, Chevalier, Seigneur, Marquis de Civrac, Comte de Blaignac, Baron de la Lande &c. fils de M. Jacques de Durfort, Chevalier, Seigneur, Marquis de Civrac &c. & de Dame Henriette de Breaux, Marquise de Civrac &c. doit épouser Dame Gabrielle de Sainte Maure, fille de défunts M. Guy de Sainte Maure, Chevalier, Marquis de Chaux, Baron d'Auge, Seigneur de Baret &c. & de Dame Louïse-Therese de Pourcelet de Marignane.

Le Marquis de Bezons, fils du Maréchal de ce nom, épousa le 8. de ce mois, dans la Chapelle du Château de Meudon, Mademoiselle de Maisons, fille unique de M. de Maisons, cy-devant Maître-d'Hôtel du Roy.

CHAR.

CHARGES & EMPLOIS, &c.

LE Marquis de Bonac qui a fini le tems de son Ambassade à Constantinople , revient. M. Dandresel , Intendant de Perpignan , est nommé à sa place. M. le Gras du Luard , Maître des Requêtes , doit succéder à M. Drandresel à l'Intendance de Perpignan.

Le Roy a donné la Charge de Premier Gentilhomme de sa Chambre , vacante par la mort du Duc d'Aumont , au Duc d'Aumont , Marquis de Villequier , son fils.

Le Gouvernement de Boulogne & du Boulonois qu'avoit le feu Duc d'Aumont , a été donné au Duc d'Humieres , son oncle.

Le Regiment de Cavalerie qu'avoit le Duc d'Aumont , au Comte de la Mothe-Houdancourt , Brigadier des Armées du Roy.

Le Roy a donné la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte , vacante par la mort du Marquis de la Chaise , au Marquis de Croissi , Mestre de Camp du Regiment Royal Infanterie , fils du Marquis de Torci.

Evêchez , Abbayes & Benefices donnez.

L' Abbaye de Val-Richer , Ordre de Citeaux , Diocèse de Bayeux , vacante par le décès de M. Bloüet de Camilly , Archevêque de Tours , dernier Titulaire , en faveur de M. l'Abbé de Chabbannes Curton.

L'Abbaye secularisée de la Reale dans la ville de Perpignan , vacante par le décès du dernier Titulaire , en faveur de M. l'Abbé de Lenta , Evêque de Perpignan.

L'Abbaye reguliere d'Arles , Ordre de S. Benoist. Diocèse de Perpignan , vacante par le décès du Sieur Gaillard , en faveur du même M. l'Abbé de Lenta.

L'Abbaye reguliere de Marcheroux , Ordre de Premontré , dans le Vicariat de Pointoise , Diocèse de Roüen , vacante par le décès du Pere François Hiant , en faveur du Pere Joseph Monginot , Prieur-Curé de Congis , Religieux Premontré de la Congregation des Reformez.

Le Prieuré du Deffens , ou de Fez , dit de Sainte Rose de Miradoux , Ordre de Grammont , Diocèse d' Agen , vacant par le décès du sieur Isaac Baillet de la Brouffé , en faveur du sieur Didier François Vernier , Clerc tonsuré , du Diocèse de Paris.

Le

Le Doyenné de Saint Martin de Tours, vacant par le décès de M. Bloüet de Camilly, en faveur de M. de Chapt de Rastignac, Evêque de Tullés, nommé à l'Archevêché de Tours.

L'Abbaye de Nogent sous Coucy, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Laon, vacante par le décès de M. le Cardinal du Bois, en faveur de M. l'Abbé de Magnas, Prêtre du Diocèse de Leitouze, sur la présentation de Monsieur le Duc d'Orléans, à cause de son appanage, à la charge de mille livres de pension, sçavoir cinq cens livres au sieur Pierre Mouchet, Prêtre du Diocèse de Paris, & cinq cens livres au sieur Pierre Maillard, Souâdiacre du Diocèse de Nantes.

Le Canoniat de la Sainte-Chapelle de Paris, vacant par le décès du sieur Bochard de Champigny, en faveur de M. l'Abbé More, Prêtre du Diocèse de Paris, Chapelain de la Chapelle & Oratoire du Roy.

L'Abbaye de Saint Pierre de Selincourt, dit de Sainte Larme, Ordre de Premontré, Diocèse d'Amiens, vacante par la démission du sieur de Croy, en faveur du sieur Guillaume de Croy de Molembais, Acolyte du Diocèse de S. Omer.

L'Abbaye de Montebourg, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Coutances, vacante par le décès de M. de Ganify ancien

DE NOVEMBRE 1723. 1009

Evêque de Limoges , en faveur de M. Charles de Bannes d'Avejan , Evêque d'Allais.

Le Prieuré regulier , conventuel & électif de Saint Cyprien, Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin , Diocèse de Sarlat, vacant par la promotion du sieur Denis-Alexandre le Blanc à l'Evêché de Sarlat , en faveur dudit sieur le Blanc.

L'Evêché de Laon vacant par la démission de M. de Saint-Albin , en faveur de M. de la Fare , Evêque de Viviers , à la charge d'une pension de 3000. liv. M. l'Evêque de Marseille à qui Sa Majesté l'avoit donné , ayant remercié.

L'Evêché de Viviers , vacant par la démission de M. de la Fare , en faveur de M. l'Abbé Renaud de Villeneuve , Député de la dernière Assemblée du Clergé , cy-devant Grand-Vicaire de l'Archevêché d'Aix , & qui avoit été nommé à l'Evêché de Marseille avec 600. liv. de pension.

L'Abbaye de Saint Martin , vacante par la démission de M. de Saint-Albin. Cette Abbaye est dans la ville de Laon , de l'Ordre de Premontré , en faveur de M. de la Fare nommé à l'Evêché de Laon.

L'Abbaye de la Reule , Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Lescar, vacante par la démission de M. de la Cassaigne , Evêque de Lescar , en faveur de M. l'Abbé de la

1010 LE MERCURE

Cassagne, son neveu, a la charge d'une pension de 600. liv. pour M. l'Evêque de Lescar.

L'Abbaye du Prieuré perpetuel de Notre-Dame de Prouille, Ordre de S. Dominique, Diocèse de S. Papoul, vacante par le décès de la Dame de Choiseuil, en faveur de la Sœur Anne de Falcos de la Blache, Religieuse de l'Ordre de Cîteaux.

L'Abbaye de Vernaison, Ordre de Cîteaux, dans la ville de Valence, vacante par le décès de la Dame du Roussier, en faveur de Sœur François de Bajane de Thouars, Religieuse du même Ordre.

L'Abbaye de Saint Bernard des Olieux, Ordre de Cîteaux, dans la ville de Narbonne, vacante par le décès de la Dame du Vallois, en faveur de Sœur Yolande-Marie de Maillet, Religieuse Professe de ladite Abbaye.

L'Abbaye de l'Abondance-Dieu des Salenques, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Toulouse, vacante par le décès de la Dame d'Erce, en faveur de Sœur Gabrielle de Sirgan d'Erce, Prieure de ladite Abbaye.

L'Abbaye de Saint Michel de Doulens, Ordre de S. Benoist, Diocèse d'Amiens, vacante par le décès de la Dame de Sericourt d'Esclainvilliers, en faveur de Sœur de Boufflers de Remiancourt.

Le

DE NOVEMBRE 1723. 1077

Le Prieuré de Saint-Aubin, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Rouën, vacant & en regale, en faveur de la Sœur de Montperoux, Religieuse du même Ordre.

La Coadjutorerie de l'Abbaye de Chaulx, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Lyon, dont la Dame Marguerite de Silvecane est Abbessè, en faveur de Sœur Madeleine de Silvecane, Religieuse Professe & Prieure de la même Abbaye.

La Coadjutorerie du Prieuré Royal de S. Pardoux la-Riviere, Ordre de Saint Dominique, Diocèse de Perigueux, dont la Dame de Boisseulth est Prieure, en faveur de Sœur de Boisseulth, Religieuse Professe dudit Prieuré.

La Coadjutorerie de l'Abbaye du Mont-Notre-Dame, Ordre de Citeaux, Diocèse de Sens, dont la Dame Victoire Chrestienne Dauvret des Marêts est pourvûë, en faveur de Sœur Christine de Lyon, Religieuse du même Ordre.

LE sieur Cordier qui possede seul le secret des *Peaux Divines*, avertit le public que les Cauteres faites des mêmes Peaux, guérissent tous maux de tête, les plus inveterez, & de quelque cause qu'ils puissent provenir, comme absces, fluxions, rhumatismes, coups ou contre-coups; qu'elles attirent le sang qui peut s'être extravasé dans la tête par chute, ou par quelque autre accident,

dent, & qu'elles guérissent les migraines, éblouissemens, étourdissemens, vapeurs, bourdonnemens, tintemens d'oreille; enfin la surdité, tournemens de tête, phrenésie, épilepsie, ou mal caduc; &c.

Par le moyen d'une transpiration douce & commode, elles attirent les eaux âcres qui tombent ordinairement sur les yeux, sur le cœur, dans la poitrine, sur les dents, & sur les autres parties du corps.

Les Peaux Divines guérissent l'apoplexie, & sont excellentes pour les paralysies nouvellement formées, pour toutes sortes de rhumatismes, les goutes, les goutes sciatiques, les humeurs froides, maux de côté & d'estomach, pour les grosfeurs, les darts vives, les boutons & rougeurs que l'on peut avoir sur telle partie du corps que ce soit.

Elles sont bonnes pour les enflures, meurtrissures, ulcères, & humeurs froides. Comme les Peaux Divines sont résolatives & attractives, leur principale vertu est de fondre les humeurs malignes, glaireuses, & coagulées qui sont entre cuir & chair. Elles adoucissent & fortifient en même temps les nerfs & les muscles; & sans faire aucune ouverture ni cicatrice, elles rendent par le moyen de la transpiration la peau plus blanche & plus belle qu'avant l'application. On peut, selon son incommodité, se faire faire des camisoles, des gands & des chausses de *Peaux-Divines*; & si lorsque l'on est attaqué de la petite verole, l'on avoit soin de s'envelopper de ces Peaux, on se garentiroit sûrement des suites fâcheuses qui en résultent, parce que par le moyen de la transpiration, elles font sortir le venin qui est causé par le sang corrompu.

Le sieur Cordier fournit un mémoire exact de la

DE NOVEMBRE 1723. 1015

la maniere avec laquelle on doit se servir des *Peaux-Divines* qui peuvent se conserver plus de 20. ans sans perdre leurs vertus, ni qualitez, & pour la commodité publique, il a établi des Bureaux où l'on distribue les mêmes *Peaux-Divines*, Sçavoir, à *Lion*, chez le sieur Thomas, Marchand, grande rue Merciere. A *Dijon*, chez le sieur Papillon, Marchand, proche l'Eglise N. D. A *Besançon*, chez le sieur Charmet, Marchand Libraire. A *Roüen*, chez le sieur Maugy, rue des Juifs, aux Armes de France. A *Coutances*, chez le sieur Papillon, Marchand Libraire. A *Rennes*, chez le sieur de la Vigne, Marchand à côté du Palais. A *Nantes*, chez le sieur Meziers, Marchand à la Fosse. A *Saint Malo*, chez le sieur Demziers, Marchand devant la grande porte. A *Brest*, en Baie-Bretagne, chez le sieur Tardi, Marchand Epicier. A la *Rochelle*, chez le sieur Merle, Marchand. Enfin, à *Amsterdam* en Hollande, chez le sieur Nicolas Viollet, au Comptoir de Bois-le-Duc, sous la Boule.

Le sieur Cordier demeure à Paris, chez le sieur Metas, Marchand Epicier, au haut de la rue de la Coutellerie & de la Vannerie, vis-à-vis la rue S. Jacques de la Boucherie, au premier appartement.

Le sieur Lambert, Auteur de l'*Eau de Beauté*, qu'il s'applique à perfectionner, pour répondre à l'empressement, avec lequel les Dames la recherchent, avertit qu'il est parvenu à avoir du Baume blanc de la Meque, qu'il fait entrer dans la composition de son Eau, ce qui la rend plus efficace pour conserver les agrémens du beau sexe, & sur-tout pour prévenir & reparer le désordre de la petite verole, dont on a vû des effets surprénans. Elle guerit les boutons, bourgeons,

1014. LE MERCURE

geons, rousses, dartres &c. ainsi que les tins qui ont été gâtes par l'usage du fard. Cette Eau dont la composition est approuvée par M. Dodart, Premier Medecin du Roy, se vend à Paris, chez M. Rousselot, Parfumeur, rue Tire-Chape, où l'on donne des imprimez, dans lesquels les proprietez de l'Eau sont expliquées, avec la maniere de s'en servir, & à la marge il y a l'empreinte de deux cachets, ainsi que sur le haut de la bouteille, pour empêcher qu'en la falsification de ceux qui ont une Eau de Beauté fausse, que le sieur Lambert ne garentir point.



SUPPLEMENT.

TR A I T E' de la science des Nombres, où l'on donne des Principes d'Arithmetique & d'Algebre, dans lequel on fait voir l'erreur de ceux qui ont écrit sur les Compagnies, par tems, & sur les troques; où l'on enseigne le calcul décimal, & du Calendrier, avec une formule generale pour les calculs des Changes étrangers, incomparablement plus courte & plus facile que les methodes ordinaires, & où l'on donne la resolution de plusieurs Problèmes numeriques par l'analyse. Par M. Brunot, Maître des Mathematiques, A Paris, chez l'Auteur, rue Mazarine, vis-à-vis la rue Guenegaud, 1723. vol. in 8°. 4. liv. 324. pages.

Le

DE NOVEMBRE 1723. 1016.

Le Traité de la science des Nombres est divisé en deux livres : Le premier, est un Traité d'Arithmétique. On y fait voir l'erreur de ceux qui ont écrit sur les Compagnies par tems, & sur les troques qui se font en Marchandises. On y enseigne le Calcul decimal, & le Calcul du Calendrier. On y donne aussi des Principes pour reduire les regles de trois inverse ou reciproque, en regle de Trois ordinaire, avec une application de les rapports reciproques aux pendules. La regle de Trois composée, ou qui a plusieurs termes, s'y trouve expliquée d'une maniere nouvelle qui est très-courte & très-facile à comprendre. On finit ce premier Livre par une Formule generale pour le Calcul des Changes Errangers, incomparablement plus courte & plus aisée que les Methodes ordinaires.

Dans le second Livre on enseigne les premiers principes de l'Algebre. On y applique cette science aux questions que l'on peut former sur les Nombres, ce que l'on nomme résolution par l'Analyse on y trouvera des applications sur les aliages, sur le Problème indeterminé, & sur les Interêts.

Ce Livre se vend, relié en veau 4. liv. & pour les Villes de Province 3. liv. 5. sols. Ceux qui seront curieux d'en avoir en blanc, l'Auteur les fournira à cinquante sols.

EXPLI-



*EXPLICATION de la premiere
Enigme du mois dernier.*

V Oici sur ces deux Sœurs , quel est mon sentiment.

Elles ont toutes deux différent agrément ,

L'aînée est belle , & la jeune est jol'e ;

L'une est Françoisse , & l'autre d'Italie ;

Et parlant naturellement

C'est l'une & l'autre Comédie.

Explication de la troisieme Enigme.

V Ous qui sçavez unir la paix avec la guerre
L'hymen avec l'amour , la vie avec la mort ,
J'ai souvent avec vous voyagé sur la Terre ,
Et vous m'avez conduit du Midy jusqu'au Nord
Vous parlez de Science & de Litterature ,
Encor que vous soyez & sans langue , & sans yeux :
On ne peut le nier , votre nom vient des Cieux ;
Vous vous cachez en vain , je vous connois , Mer-
cure.

Le Maire.

Voici

DE NOVEMBRE 1723. 1017

Voici deux explications Latines des mêmes Enigmes.

Res comicas Italus depingit ; seria ludo

*Nequere Gallus amat : nummus utriquo
placet.*



Mercurius flores Collectos undique spargit :

Ut doceat Francùm , nititur ore Deus.

LETTRE aux Auteurs du Mercure.

J'Aylû , Messieurs , dans votre Mercure du mois d'Octobre la *Lettre à un Provincial*. Ce titre depuis long-tems est consacré à la satire ; aussi la lettre dont il s'agit renferme-t-elle bien de la malignité , sur tout à l'égard de notre bon *Spéctateur François* , qui n'est pas après tout *partagé d'un esprit si infortuné* , & qui étant , (comme cela doit être) le *Heros* & le disciple bien-aimé du celebre Auteur d'*Ines* , par ce seul endroit méritoit des égards. C'est dommage que plusieurs traits ingénieux de cette Lettre soient suivis d'une critique fort superficielle des *Paradoxes Littéraires*. L'Auteur de cet écrit , lequel a été autrement reçu du Public que certaines miserables brochures qui ont paru depuis peu sur le même sujet , avoit donné
H.

cette définition du Paradoxe, au commencement de son ouvrage. *Le Paradoxe*, dit-il, *est une proposition extraordinaire & contraire au sentiment commun des hommes, à laquelle on prête certaines couleurs qui la rendent vrai-semblable.* L'Auteur de la Lettre blâme cette définition. *Je ne sçais*, dit-il, *où il a pris cette définition du Paradoxe.* Je vais vous le dire, Messieurs, où il l'a prise. C'est dans tous les Dictionnaires qui ont été imprimés jusqu'ici. On n'en recuse aucun : ouvrez-les tous, vous y trouverez qu'un Paradoxe est une proposition extraordinaire qui d'abord ne paroît pas vraie, & qu'on fait cependant paroître vraie par la force du raisonnement. *Propositio extra ordinem & à vulgi opinione abhorrens.* Telle est l'idée du Paradoxe en general ; elle se trouve en substance dans tous les Dictionnaires François, Latins, Grecs, Italiens & Espagnols. Je les ai tous consultés, & je vous fais grace de mille phrases que j'en pourrois extraire pour vous les citer. Cicéron lui-même qui est en quelque sorte le pere du Paradoxe, ne le définit point autrement. Le Paradoxe pris en general n'est donc ni vrai, ni faux ; il peut être vrai ou faux ; mais il n'est point de son essence d'être vrai, comme le prétend l'Auteur de la Lettre. *Un Paradoxe*, dit-il, *est une proposition veritable, mais contraire*

re

re à l'opinion commune. Mais si cela est, tous les Lexicographes se sont bien trompez jusqu'ici. Il faut après tout les excuser; ils ont suivi aveuglement la définition de Cicéron qui n'y entendoit rien.

L'Auteur des Paradoxes avoit ajouté à sa définition une remarque très-judicieuse, en disant : *Le faux comme le vrai est du ressort du Paradoxe, mais plus souvent le faux.* L'Auteur de la Lettre n'avoit garde de goûter cette remarque, lui qui prend pour un principe, que le Paradoxe est toujours véritable. Quoi qu'il en dise, & malgré les suppositions, c'est une chose certaine que le faux est bien plus souvent l'objet du Paradoxe, que le vrai, comme je vais le prouver.

1^o. Si le Paradoxe est une proposition essentiellement vraie, il faut dire que tous les Paradoxes de Cicéron sont des vérités : or Cicéron ne l'a jamais prétendu lui-même, quoi qu'il ait appelé ces Paradoxes, *Socratica & longe verissima*, il ne les a regardez que comme des jeux d'esprit; & quand même il l'auroit prétendu, il n'y auroit rien gagné; car celui, par exemple, où il entreprend de prouver cette maxime des Stoïciens : *Tous les pechez, sont égaux.*, est absolument faux; ce n'est qu'à l'aide d'une Métaphisique ingénieuse & éblouissante, qu'il fait perdre de vûe pour

un moment l'absurdité réelle d'un pareil Dogme.

2°. Tout le monde sçait que le Paradoxe règne dans tous les ouvrages de Bayle. Il s'étudie par tout à débiter des idées bizarres & extraordinaires, auxquelles il donne les couleurs d'un vrai apparent, & il le fait souvent avec tant d'art & d'esprit, qu'à moins d'avoir beaucoup de lumière & de capacité, on se laisse aisément séduire. Cependant ceux qui ont un esprit supérieur, & qui sçavent raisonner, conviennent aujourd'hui que la plûpart des écrits de cet Auteur ne sont qu'un tissu captieux de faux raisonnemens. Or cet esprit Sophistique se fait sur tout sentir dans les propositions extraordinaires, c'est-à-dire, dans les Paradoxes qu'il avance, & qu'il prouve à sa mode, laquelle est très-propre à gêner l'esprit. Je sçais que ses propositions sont quelquefois des absurditez, & non des Paradoxes; mais il seroit mal de dire, que par tout où ses raisonnemens sont faux, ils sont absurdes. Cet Auteur aimoit le Paradoxe, & c'est pour cela qu'il s'est souvent égaré.

3°. Voici une raison capable de confondre entièrement l'Auteur de la Lettre. L'illustre Evêque de Soissons, dans ses fameux Avertissemens, soutient que le système de ses adversaires, sur l'autorité de
l'Eglise

7
DE NOVEMBRE, 1725. 1021

l'Eglise, est un pur paradoxe : mais si le Paradoxe est une proposition toujours véritable, que devient la thèse du Prélat ? Il aura plaidé, sans y penser, pour la cause qu'il veut combattre. Il a donc sous-entendu qu'un Paradoxe est souvent faux, & qu'en matière de Religion, il l'est presque toujours. Ses adversaires n'ont pas manqué de répondre que leur système n'étoit point un Paradoxe. Ils ont donc entendu ce terme dans le sens de l'Evêque. Dira-t-on que M. de Soissons, qui est de l'Académie Française ne parle pas bien sa langue; je le veux; mais en ce cas il y aura un autre inconvenient, c'est qu'il faudra dire aussi que ses adversaires qui passent incontestablement pour écrire très-bien, ne connoissent pas la force des mots mieux que lui.

4^o. M. l'Abbé Houtteville, Académicien François, prend le mot de Paradoxe dans le même sens. Je demande pardon à M. l'Abbé Desfontaines, Auteur des *Paradoxes littéraires*, si j'emprunte ici l'autorité de M. l'Abbé Houtteville : *Salus ex inimicis nostris*. Voici les paroles à l'article de Spinoza, vers la fin du Discours préliminaire. *Quel assemblage de Paradoxes ! Et comment se peut-il que tant d'hommes ayent la foiblesse de s'en laisser éblouir ?* On prie l'Auteur de la Lettre de nous citer quelques exemples pareils. Nous lui mar-

H iij quons

quons où l'Auteur des *Paradoxes* a pris sa définition ; qu'il nous dise aussi où il a pris la sienne. Quelques-uns ont blâmé le débat ironique de l'Auteur des *Paradoxes*, & ont prétendu qu'il devoit les croire véritables, ou au moins paroître les juger tels, & ne pas dire, comme il a fait : *Je ne prétends point que ces Paradoxes soient jugés vrais, mais seulement un peu vraisemblables, je les juge moi-même très-faux.* Je réponds qu'un *Paradoxe* est une these. Or ne soutient-t-on pas tous les jours des *Theses* seulement comme vrai-semblables, & ne déclare-t-on pas soi-même quelque-fois qu'on les croit fausses ?

Il dit encore que le 6^e article du 1. *Paradoxe* renferme des plaisanteries froides, La Philosophie m'apprend qu'il ne faut point disputer sur les qualitez sensibles. Je dirai seulement que sur le mérite de la plaisanterie, les hommes sont bien partagez. Ce que le Pedant trouve insipide, souvent l'homme poli le goûte, parce qu'il trouve qu'une raillerie tirée du fonds du sujet, equivaut à un raisonnement sérieux, & est presque toujours munie du rare privilege de ne point ennuyer.

L'Auteur de la Lettre censure le 2. *Paradoxe*, en ce qu'on y voit, dit-il, *confondus p'sle mestz des vers incontestablement bons avec d'autres vers incontestablement plats.*

DE NOVEMBRE 1723. 1023.

plats. Je voudrois que l'Auteur eut indiqué ces vers incontestablement bons, critiquez mal à propos; on auroit vû à découvert le goût délicat du *cabaret des Apendentes*, comme l'appelle M. Huet dans le *Huetiana*. Il semble, ajoute-t-il; *qu'il ait affecté d'oublier les vers les plus reprehensibles.* L'Auteur des Paradoxes convient lui-même de cette sage affectation, dont il se fait honneur. Il auroit été beau de relever ce qui saute aux yeux, & de faire des reflexions triviales sur des fautes grossieres conneuës de tout le monde. Ce vers, continuë l'Auteur de la Lettre, est mal repris:

A le précipiter qui peut donc vous contraindre ?

dans ces mots, *à le précipiter*, dit-il, *le se rapporte à l'Hymenée qui précède, & nullement à D. Pedre.* C'est par ce seul exemple qu'il s'efforce de rabaisser le 2. Paradoxe. Il est vrai que *le* devrait se rapporter à l'Hymenée, selon le bon sens; mais par malheur, selon la construction, il ne s'y rapporte point. Suivant la regle de toutes les Langues, les pronoms relatifs se rapportent toujourns aux derniers substantifs. Or l'*Hymenée* dont il s'agit se trouve trois vers auparavant; D. Pedre est entre l'*Hymenée* & le pronom relatif *le*. J'ai honte d'insister sur cette ennuyeuse remarque de Grammaire.

H iij Mais

Mais, dit l'Auteur de la Lettre, *les Lettres à M. l'Abbé Houtteville* sont citées avec élogé dans le 3^e Paradoxe, ce qui ne convient point. *C'est l'entendre*, dit-il, *d'un ton agréable, que de sçavoir se dédommager de la prétendue modestie qu'il y a à ne pas mettre son nom à la tête de ses Ouvrages, par le plaisir de pouvoir se citer soi-même impunément avec élogé dans des écrits postérieurs.* Il suppose, comme on voit, que les Lettres à M. l'Abbé Houtteville & les Paradoxes sont de la même plume. Mais je réponds que ces *Lettres* ne sont point citées avec élogé dans les Paradoxes; elles y sont mises très-simplement, & sans aucun élogé au nombre des écrits qu'on a publiez depuis peu contre le faux brillant du style précieux de quelques Modernes. Si l'invective étoit permise, on accuseroit ici de mauvaise foi l'Auteur de la Lettre; mais on aime mieux croire qu'il a écrit sans avoir lû les Paradoxes avec attention.

On dit qu'il va paroître encore un écrit assez long contre l'Auteur des Paradoxes. Des personnes qui l'ont lû, & qui sont toujours ennemies du verbiage, m'en ont parlé peu avantageusement. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre, &c.

Ce 21. Novembre 1723.

L'ou-

L Ouverture du Parlement fut faite à l'ordinaire le lendemain de la Saint-Martin par une Messe célébrée avec beaucoup de solemnité , par l'Abbé de Champagne, Trésorier de la Sainte-Chapelle , & chantée par une excellente Musique. On l'appelle la Messe-Rouge , parce que ceux qui composent cet auguste Corps s'y trouvent en Robes-Rouges , qui sont leur habit de ceremonie. Les Ducs & Pairs , les Conseillers d'honneur , & les Maîtres des Requêtes y ont des places marquées. Les Lieutenans Generaux , les Trésoriers de France , & les anciens Avocats y en ont aussi.

Nous ferons à cette occasion une digression en faveur des personnes qui nous ont paru peu instruites de la difference qu'on doit faire entre les Conseillers d'honneur & les Conseillers Honoraires. Ces derniers sont les Conseillers veterans qui ayant servi assez de tems pour conserver leurs entrées , se sont défaits de leurs Charges. Les Conseillers d'honneur sont ceux qui sans être du Corps du Parlement , ne laissent pas d'y être admis en différentes occasions. Le Roi en donne les places ; & comme le nombre n'en est pas grand , il est aisé de croire qu'il faut un merite supe-

H v rieur

rieur pour être choisi. Les Conseillers d'honneur aujourd'hui sont, Messieurs Louis-Alexandre Croiset, Nicolas le Clerc de Lesseville, Jean-Baptiste de Gaumont, Charles-Joseph de Fortia, Claude Meliand, Charles Fontaine, Evêque de Nevers, & François le Fevre de la Malmaison. Outre cela il y a deux Conseillers d'honneur hez, qui sont l'Archevêque de Paris, & l'Abbé de Cluni.

M. Daguesseau, Avocat General, fit la harangue de la rentrée du Parlement, avec un applaudissement general. Il prouva avec beaucoup de solidité & de délicatesse, qu'il étoit nécessaire à l'Orateur d'écouter & de suivre l'empire de la raison. Cette domination, dit-il, est la plus ancienne & la plus douce, à laquelle l'homme puisse être soumis.

C'est la raison qui apprend à l'Orateur à faire le choix de son sujet, & à le proportionner à ses forces, qui lui prescrit la sage loi de méditer long-temps les choses sur lesquelles il doit parler, de les retourner dans toutes les faces qu'elles peuvent avoir avant que d'entreprendre de les exprimer, & de ne donner qu'après beaucoup de réflexions les couleurs nécessaires au tableau qu'il s'est formé dans son imagination.

Que c'est aussi ce qui donne à un discours,

cours, & cette force, & cet air facile & naturel qui font penser que rien n'a moins coûté, & que chacun est en état de travailler avec le même succès, jusqu'à ce que l'expérience ait appris que rien n'est plus difficile. C'est cette profonde méditation qui faisoit qu'on disoit de Phocion, ce vertueux Grec, que sa plume sembloit avoir été trempée dans le bon sens, & dans la raison; la raison ne sert pas moins pour le choix des expressions, & bannit sur-tout cette éloquence vaine qui n'est presque que sur les lèvres, & qui n'a pour tout mérite que sa rapidité.

C'est sur-tout de la raison que naissent l'ordre & la précision. Talent précieux qui a renouvelé le Barreau, & qui a fait naître un nombre de jeunes Orateurs, qui doivent moins, dit-il, ces applaudissemens à la vivacité de leurs expressions, qu'à l'esprit d'arrangement & de précision qui est en eux.

Ici, a-t'il continué, une réflexion bien triste vient nous interrompre, & nous rappelle la perte considérable que le Barreau vient de faire d'un Orateur, * qui dans un âge très-peu avancé, s'étoit élevé avec tant de succès, & avoit scû se faire admirer tant de fois. La noblesse de ses pensées, la justesse de ses expressions,

* M. Essard, Avocat en Parlement.

& sur tout l'ordre merveilleux qui regnoit dans tous ses discours, avoient fait la réputation qu'il s'étoit si justement acquise. La Providence l'a seulement montré au Barreau ; mais il a assez vécu pour sa gloire, quoiqu'il n'ait point assez vécu pour l'utilité du public, & pour l'exemple de ses confreres.

La raison fait des hommes vertueux ; c'est elle qui donne cette sagesse qu'on recherche dans le conseil. On ne suit ici que très - imparfaitement l'ordre & les termes de ce discours, qui étoit encore orné de deux beaux éloges. Celui de M^e des Haguets, qui après avoir fait long-temps la profession d'Avocat avoit été chargé du ministère public à la Cour des Aydes ; il s'étoit par tout distingué par sa droiture, & par ses grands talens ; & sa mort arrivée dans la retraite qu'il avoit choisie depuis plusieurs années, a achevé de faire voir combien il avoit été vertueux. L'autre éloge est celui de Monsieur le Premier President, qui répondoit parfaitement à la dignité du sujet.

Les mercuriales se sont faites le Mercredi suivant, à l'ordinaire, par des discours prononcez avec beaucoup de dignité, par M. le President de Novions, & par M. le Procureur General. Ces discours se font en forme de remontrances.

DE NOVEMBRE 1723. 1025

ces, ou de reprimandes. Les Gens du Roy se tenoient anciennement à l'entrée de la Grand'Chambre, & à mesure que les Conseillers y passoient, ils prenoient ce temps pour leur faire des remontrances; mais cet usage est changé depuis long-temps, & les mercuriales ne consistent plus qu'en des harangues publiques, dans lesquelles on exhorte les Juges à rendre exactement la justice, à observer les reglemens &c. On fait quelquefois de vives remontrances ou corrections aux Officiers qui ont manqué. Les mercuriales se font deux fois l'année, à l'ouverture des audiences des Cours Souveraines, après la S. Martin, & après Pâques. Elles ont été établies par les Edits des Rois Charles VIII. Louis XII. & Henry III. afin de veiller à l'observation des Ordonnances.

Le Premier President, ou celui qui occupe sa place parle d'abord aux Huissiers, ensuite aux Procureurs & aux Avocats, après quoi on va querir les Gens du Roy, & il leur adresse la parole en ces termes, *Gens du Roy*. Ce discours fini, le Premier President adresse la parole aux Conseillers par le mot de *Messieurs*. L'Avocat General parle ensuite.

L'Acad

L'Académie Royale des Sciences se rassembla le Samedi 13. Novembre, & selon la coutume cette Assemblée a été publique.

M. Maraldi, Pensionnaire Astronome, ouvrit la séance par la relation de l'observation de la Comette qui a paru cette année.

Cette Comette a commencé à être vûe par M. Maraldi, à l'Observatoire Royal de Paris, le 18. Octobre à 7. heures du soir, dans la constellation du Capricorne; elle s'est élevée vers le Nord, & a passé auprès de la main du Verseau. Cette Comette avoit déjà passé par son Perigée, lorsqu'elle a commencé à être visible.* M. Maraldi conclut par trois observations faites le 18. le 21. & le 26. Octobre, qu'elle y avoit passé le 14. Octobre à deux heures du matin, en supposant l'Orbite de la Comette circulaire. M. Maraldi a aussi conclu son mouvement journalier de 17. degrés, 10. minutes dans son Perigée, & seulement d'un quart de degré dans le dernier jour de son apparition, qui a été le 3. Novembre, après lequel le clair de Lune, &

* On appelle Perigée le point de sa route le plus proche de la terre.

les

DE NOVEMBRE 1723. 1037

Les nuées ont empêché de la voir.

Il résulte de toutes les observations de M. Maraldi, que cette Comette a coupé l'Ecliptique au 8^e degré du Verseau, & l'Equateur à 30. degrés d'ascension droite, que l'inclinaison de l'Orbite de cette Comette sur l'Ecliptique est de 74. degrés.

La durée de son apparition a été à Paris de 18. jours, pendant lesquels elle a parcouru 26. degrés 30. minutes de son Orbe, & 82. degrés depuis son Perigée jusqu'à son évanoüissement. M. Maraldi a aussi rapporté que cette Comette a passé extrêmement près d'une étoile fixe qui a été apperçûë au travers de sa chevelure.

Cette observation sera fort propre à déterminer la parallaxe de cette Comette, si l'on a observé la même chose en d'autres endroits, comme cela l'a été effectivement à Berlin par M. Kirch, Astronome de la Société Royale de Prusse, qui en a envoyé toutes les observations à M. de Lisle le Cadet.

M. Maraldi finit son memoire par la comparaison de cette Comette, avec la dernière qui a paru dans ce même endroit du Ciel en 1707. La différence considérable de l'inclinaison des routes de ces deux Comettes, empêche M. Maraldi de conclure que celle de cette année soit celle qui parut en 1707.

M.

M. Geoffroy le Cadet parla le second ; & lût un Memoire sur le Sel Ammoniac ; e'ëtoit une suite d'un autre Memoire , où il avoit fait connoître la composition & la fabrique de ce Sel , qui jusques-là avoit été ignorée.

Il donna dans celui-ci la description d'un Sel Ammoniac venu des Indes , formé en pain de sucre , & si peu ordinaire dans ce Pays-ci , que Pomet dans son Histoire des Drogues n'en parle qu'en passant comme d'une chose qui ne se voyoit déjà plus de son temps. Ce Sel est venu pendant la dernière peste de Marseille par la voye des Hollandois , qui le tirent des Indes Orientales ; mais en assez petite quantité , parce que l'Egypte nous en fournit directement , & avec-abondance pour nôtre usage , quand le commerce n'est point interrompu.

Le Sel Ammoniac des Indes a cela de préférable à l'autre , que sa surface est moins chargée d'impuretez. La masse en est aussi beaucoup plus-grosse , car chaque pain est du poids de 14. à 15. livres , au lieu que le Sel Ammoniac d'Egypte est formé en plateaux de 4. à 5. livres seulement.

Comme M. Geoffroy avoit fait connoître dans le Memoire precedent la composition du Sel Ammoniac , il fit voir
dans

dans celui-ci sa décomposition. Il prouva par des opérations fort exactes, que le Sel Ammoniac contient beaucoup plus de volatile qu'on ne lui en connoissoit.

De plus il donna la methode de retirer ce Sel volatile en forme seche dans la plus grande quantité possible. C'étoit un secret des Anglois qui le débitent depuis long-temps, sous le nom de Sel d'Angleterre. En le parfumant avec des essences de plantes aromatiques, sans lui rien ôter de l'odeur penetrante qui le rend si utile pour les vapeurs, & pour les défaillances, on corrige ce qu'il a de désagréable.

Le premier de nos Chimistes qui retira ce Sel en assez grande quantité, fut M. Tournefort, comme il paroît par un Memoire qu'il donna en 1700. de quinze onces de Sel Ammoniac, il étoit venu à bout d'avoir dix onces de Sel volatile. M. Geoffroy va bien au-delà, puisque d'une livre, il tire treize onces trois gros de Sel volatile d'une consistance solide & cristaline, sans compter ce que l'esprit de vin, dont il se sert à détramper le Sel Ammoniac avant que de le sublimer, en dépose encore par la suite.

La methode de M. Geoffroy consiste à joindre au Sel Ammoniac, dont il veut tirer le Sel volatile trois fois autant de
Sel

Sel de tartre pour intermede.

En comptant exactement tout ce que le Sel Ammoniac contient de volatile, M. Geoffroy prouve évidemment que de seize onces de Sel Ammoniac, il y en a quinze de volatile, jointes avec une seizième partie seulement de Sel fixe, qui est l'acide Marin, qu'on mêle avec le Sel Ammoniac dans la fabrique.

M. de Fontenelle résuma avec cette clarté & cette élégance qu'on lui connoît, le discours de M. Geoffroy. Il entra dans la discussion que l'Académie avoit faite du premier Memoire, où l'on contestoit à M. Geoffroy ce qu'il avoit avancé sur la fabrique du Sel Ammoniac par la sublimation. Avant que de se rendre à ses conjectures, toutes plausibles qu'elles paroissent, l'Académie vouloit être informée de ce qui se passoit sur les lieux où ce Sel se fabrique. Pour cela il falloit du temps, & le temps décida en faveur de M. Geoffroy, au sujet de la methode de M. Geoffroy pour tirer le Sel d'Angleterre.

M. de Fontenelle releva la sincérité des François, qui ne cachent rien au public de ce qu'ils peuvent découvrir d'utile, & qui ne savent ce que c'est que d'être misterieux, même en Chimie.

M. Morand, fils, Anatomiste, lût ensuite

DE NOVEMBRE 1723. 1035

faite un Memoire d'Anatomie sur la formation des *Hydatides*.

Le dessein principal de M. Morand dans ce Memoire, est d'expliquer les difficultez proposées à l'occasion de l'*Hydropisie vesiculaire*, dont feu M. Dodart communiqua l'Histoire à l'Académie en 1697. & qui donna lieu à plusieurs questions curieuses sur la formation des *Hydatides*, ou vesicules lymphatiques.

Ces mêmes difficultez se sont renouvelées à chaque observation sur cette maladie, & on n'en avoit pas donné la solution.

M. Morand s'étoit engagé à faire des recherches sur cette matiere, lorsqu'il donna à la Compagnie, l'année dernière, l'observation qu'il avoit faite sur des sacs membraneux, pleins d'*Hydatides*, trouvez à l'ouverture d'un cadavre.

Pour prouver dans le present Memoire que cette maladie n'est pas bien extraordinaire, l'habile Anatomiste en a cité plusieurs exemples très-remarquables entre une infinité d'autres, dont les Auteurs sont pleins. Il rappella ceux que M. Petit, Maître Chirurgien & lui, en ont produits l'année dernière, & qui avoient été precedez de la relation de M. Anel.

Sans entrer dans le détail de quelques
systèmes

systèmes singuliers sur la nature des Hydarides, lesquels n'ont point été suivis, M. Morand s'est arrêté essentiellement aux deux opinions qu'on a eu communément ; sçavoir, celles des glandes exfoliées, & celle des vaisseaux lymphatiques dilatez.

J'ai refuté la première, dit-il, lui-même, c'est à-dire, le système des glandes tumefiées & exfoliées, & j'ai fait voir qu'une glande tumefiée par quelque obstruction, loin de devenir vésiculaire, mollesse & sphérique, devenoit schirreuse, & irrégulière.

J'ai fait sentir plusieurs difficultés capitales contre ce système, & j'ay donné la préférence à celui des vaisseaux lymphatiques dilatez, déjà connu, à la vérité, mais peu développé ; je l'ai étendu & muni de nouvelles preuves. Pour cela j'ai fait une description nette du vaisseau lymphatique, & j'en ai donné une figure nouvelle plus exacte que celle que l'on voit dans la plûpart des Auteurs. Ensuite j'ai fait remarquer, que la structure naturelle de ce vaisseau favorisoit le séjour d'une limphe épaisse dans les petites poches faites par les doubles valvules, de façon que le cours de la limphe la plus fluide se trouve dirigée selon l'axe du vaisseau, & que deux portions de limphe

phie épaisse séjourne dans les deux poches valvulaires.

Par là je diminue la difficulté qu'on fait ordinairement sur ce qu'il se trouve plus de vesicules dans les sacs où elles s'amassent, qu'il n'en peut sortir (ce semble) des portions du vaisseau situées entre les valvules , parce que ces portions composent le milieu du vaisseau , & que les poches valvulaires sont doubles ; ainsi le nombre des Hydatides , formées selon mon sentiment , est double par rapport à celui qui résulte du système ordinaire.

La nature du Kist , c'est-à-dire , de l'enveloppe de l'Hydatide est un point des plus curieux ; j'ai fait voir que le vaisseau lymphatique n'entroit point dans sa composition , & que la limphe même en fournissoit la matiere.

Ce que j'ai prouvé par des comparaisons de la limphe , avec les autres liqueurs qui circulent dans le corps de l'animal , & par des experiences que j'ai fait avec la limphe , tirée par la ponction faite à des Hydripiques.

Ici j'ai rappellé la pellicule qui se forme sur la surface du lait bouilli , les filamens du sang , la pellicule qui recouvre le caillot d'une saignée du bras , les membranes qui se trouvent sur les couches

ches du sang qui font les polypes, la fausse membrane du cabinet de Ruifch, faite avec du sang fouïetté, j'en ai démontré plusieurs faites par la même opération.

Cette analogie simple m'avoit fait tirer des conséquences en faveur des parties gélatineuses de la limphe capables de faire des concrétions, lorsqu'elle séjourne & s'épaissit, & les expériences précédemment faites autorisoient mes conséquences.

Pour les expériences en question, j'ai fait souffler un grand nombre de petites fioles rondes, pareilles à celles des Thermomètres, chacune garnie d'un tube d'un pouce environ de longueur, je les ai remplies de limphe, je les ai mises à différentes épreuves, & à différentes expositions.

La plûpart des mélanges que j'ai faits de diverses liqueurs avec la limphe m'ont donné des coagulums de différentes consistances; mais, la limphe sans mélange, m'a donné dans plusieurs fioles des concrétions gélatineuses, & des portions de Kist pareilles à ceux de mes Hydatides, & cela en six semaines seulement, de façon qu'avec plus de temps je pourrai trouver des Hydatides dans mes fioles.

Et si ce projet ne réussit pas, mes premières expériences suffisent pour prou-
ver

ver les concrétions que peut former une limphe viciée & épaissie.

Je déduis la figure communément ronde des Hydatides de ce que la poche valvulaire du vaisseau qui leur sert de moule est faite d'une tunique simple, uniforme, & d'égale épaisseur; de sorte qu'elle se dilate également dans toute sa circonférence, & qu'elle donne une Hydatide de figure ronde, presertablement à toute autre figure.

Mais comme la poche valvulaire avec le parois du vaisseau, ne peut donner qu'une Hemisphere au plus, il falloit fermer la partie du vaisseau qui est entre le parois de la valvule le plus voisin de l'axe du vaisseau, & le parois du vaisseau le plus éloigné du même axe.

Pour cela il conjecture un retrecissement de cette partie qui doit suivre la condensation de la limphe qui séjourne dans les poches valvulaires.

Cette condensation doit en effet diminuer le volume de la limphe; son volume diminué, l'équilibre qui doit être entre l'effort de la limphe amassée sous la tunique du viscere, où se fait l'amas des Hydatides, & l'effort de cette même tunique qui comprime la poche valvulaire, cet équilibre, dis-je, doit être perdu, de façon que le ressort de la tunique du
viscere

viscere tend à resserrer la poche valvulaire, en rétrécissant la partie de l'Hémisphère qui est ouverte; parce que la limphe fluide y coule encore, & cede à l'action de la tunique, ce qui d'une Hémisphère fait une Sphère d'un moindre diamètre.

Alors la figure du vaisseau est altérée, & approche davantage de la figure que quelques Auteurs peu exacts donnent pour la naturelle, & qui semble faite exprès pour représenter un vaisseau lymphatique chargé de deux Hydatides à chaque nœud fait par la double valvule.

Ces principes une fois établis, il m'a été aisé d'expliquer plusieurs autres circonstances, comme

1° L'arrangement des couches gélatineuses qui composent le Kist des Hydatides.

2° La formation des Hydatides en grappe.

3° La prodigieuse quantité d'Hydatides qu'on trouve quelquefois dans un assez petit espace.

4° Les amas qui s'en forment entre les gros visceres, & leur première tunique, sous laquelle se remarque un réseau lymphatique merveilleux.

5. Le spectacle singulier que présentent plusieurs petites Hydatides renfermées

mées avec de la limphe dans une plus grande.

6° L'épanchement des Hydatides qu'on a quelquefois tiré par des ouvertures faites au bas-ventre.

M. Morand finit ce Memoire, en promettant de nouvelles experiences, qui pourront faire le sujet d'un troisieme sur cette matiere.

Cette maladie étant une fois bien connue, & bien expliquée, il est aisé de concevoir qu'il en doit resulter de grandes utilitez pour la cure.

M. Cassini lût ensuite l'observation qu'il a faite du passage de Mercure dans le Soleil le 9. de ce mois.

Ce passage de Mercure par le Soleil n'est que le 7^e qui ait encore été observé.

Le premier a été vû à Paris par M. Gassendi en 1631.

Un Astronome Anglois, nommé Sckar-læus, sachant que Mercure devoit passer dans le Soleil en 1651. alla exprés à Suratte pour en faire l'observation. Hevelius observa pour la troisieme fois ce Phenomène à Dantzik en 1661. & M^{rs} Bouillaud & Street à Londres.

Le quatrieme passage de Mercure dans le Soleil arriva en 1677. M. Gallet l'observa à Avignon, & M. Halley dans l'Isle de Sainte Heleine, où il étoit alors

I pour

1042 LE MERCURE
pour faire un Catalogue des étoiles Auf-
trales.

En 1690. les Missionnaires Jesuites vi-
rent Mercure dans le Soleil. Cette obser-
vation fut aussi faite en Allemagne, & au-
tres lieux. Le sixième passage de Mercure
par le Soleil fut encore observé à la
Chine, & en Europe en 1697. Tous ces
passages, excepté celui de 1661. sont arri-
vez vers le commencement du mois de
Novembre. Celui de 1661. est le seul qui
soit arrivé au mois de May.

Par l'observation de cette année Mer-
cure est entré dans le Soleil le 9. de ce
mois à deux heures 50. minutes du soir,
à quatre minutes & demie près du calcul
que M. de Lisle en avoit donné à l'Ac-
adémie auparavant. Cette difference est
très petite par rapport aux difficultez
qu'il y a de connoître les mouvemens de
cette planète; ce qui vient principale-
ment de ce que cette Planète a de bien
plus grandes inégalitez que les autres,
& que d'ailleurs elle est plus difficile à
appercevoir, étant le plus souvent ca-
chée dans les rayons du Soleil.

M. Cassini après avoir rapporté le dé-
tail de cette observation, en conclut plu-
sieurs choses curieuses & utiles à la Theo-
rie de Mercure.

M. Dufey termina la séance par la lec-
ture

DE NOVEMBRE 1723. 1045

turé d'un Memoire sur les Barometres lumineux. Il fait d'abord l'Histoire abrégée des Auteurs qui ont écrit sur cette matiere depuis l'an 1675. que le hazard en fit faire la découverte à M. Picard. Il rapporte les sentimens de M^r. Bernouilli, Dotal, Hauksbée, Weidler, Heusinger, & de M. de Mayran, & ensuite il ajoute ce qu'il a vû pratiquer à un Vitrier Allemand comme une methode seure pour rendre les Barometres lumineux. Cette operation consiste à prendre un tuyau bien sec fermé par un de ses bouts, & après l'avoir chargé de Mercure jusques au tiers de sa hauteur, à en faire sortir par le moyen du feu tout l'air & toute l'humidité qui pourroit s'y rencontrer, l'ul donnant issuë par le moyen d'un fil de fer qu'il agit dans le Barometre, à mesure qu'il le chauffe; il en use de même pour le second tiers du Barometre, & acheve de le remplir à l'ordinaire, & sans le faire chauffer. Il donne ensuite plusieurs observations qu'il a faites en variant cette maniere d'operer, soit dans la construction du tuyau, soit dans la façon de le charger. Enfin il donne l'explication de cette lumiere, & dit qu'elle vient de ce qu'en chauffant le Mercure on l'a parfaitement dépouillé de l'air grossier qu'il contenoit, & qui s'opposoit à l'émana-

I ij tion

tion de la matiere subtile, la tenant, pour ainsi dire, renfermée, & que dès qu'elle est délivrée de cet obstacle, elle sort avec impetuofité lorsqu'on agite le Mercure, parce qu'alors il est tellement comprimé, que ses pores venant à se retressir, la matiere subtile en est chassée, & se répand dans l'espace vuide qui est au haut du Barometre. Il finit, en disant que les Barometres lumineux sont fort au-dessus des autres pour l'usage, parce qu'étant parfaitement vuides d'air grossier, ils ne sont point sujets comme les Barometres communs à varier suivant les différentes temperatures de l'air, ce qui dans ces derniers empêche qu'on ne puisse être assuré au juste de la pesanteur de l'air, & par consequent des effets qui en resultent.

M. de Fontenelle, qui en qualité de Directeur presidoit à l'Assemblée, fit après la lecture de chaque Dissertation, un petit discours avec cette netteté & cette élégance qui lui ont mérité la grande reputation dont il jouit.

Le 25. de ce mois l'Académie Française tint une assemblée publique pour la reception de M. l'Abbé Dolivet, à la place de feu M. de la Chapelle. Le nouvel Académicien prononça un très-beau discours,

DE NOVEMBRE 1723. 1645
discours, auquel M. l'Abbé de Choisi,
Doyen de l'Académie, répondit d'une
maniere très-éloquente.

M. l'Abbé de Choisi raconta ensuite
à l'assemblée de quelle maniere on avoit
découvert l'Auteur des deux pieces qui
avoient été couronnées à la Fête de Saint
Louis derniere, ajoutant que c'étoit un
jeune homme de Provence, nommé M.
Chalamont de la Visclède. M. Chalon,
compatriote & ami de l'Auteur Couron-
né, se presenta, chargé d'une Lettre de
remerciement de M. de la Visclède à
l'Académie, & des pieces originales qui
avoient remporté les prix. Pour que ces
prix, qui consistent en deux belles Me-
dailles d'or, reçussent un nouveau me-
rite, M. l'Abbé de Choisi les fit passer
dans les mains de M. le Maréchal de
Villars, Gouverneur de Provence, qui
les remit à M. Chalon, à qui M. l'Abbé
de Choisi adressa encore la parole, pour
lui dire d'écrire à M. de la Visclède, que
l'Académie étoit jalouse de la Provence,
de ce qu'elle possédoit un genie aussi
rare, &c.

Le 27. de ce mois les Comediens Fran-
çois remirent au Theatre la Tragi-Come-
die nouvelle de *Bazile & Quitterie*, par
M. Gautier, dont nous avons donné un

F iij xt raic

extrait assez étendu. Cette Piece est aussi parfaitement représentée qu'elle est généralement applaudie. La fête de la fin, fait sur tout un extrême plaisir. La Dlle Labat y danse avec une legereté, une justesse, & des graces infinies, & le sieur Dangeville avec sa petite sœur, dont on a déjà parlé plusieurs fois, ornent ce Ballet d'une maniere très-piquante. Ils y dansent plusieurs entrées & des contredanses qui font l'admiration & la surprise de tout Paris.

On écrit de Londres qu'on y avoit apporté depuis peu de Barbarie une Autruche en vie, d'une prodigieuse grandeur & grosseur, ayant huit pieds de hauteur, depuis les pieds jusqu'à la tête, & pesant 230. livres. On ajoute que le Colonel Restone est mort à l'Isle de Wihit, âgé de 103. ans.

Le 23. de ce mois Don Louïs d'Ancunha, Ambassadeur de Portugal, donna dans son Hôtel, au Fauxbourg Saint Antoine une magnifique Fête, à l'occasion de la naissance d'un quatrième Infant, dont la Reine de Portugal est accouchée depuis peu. Les Princes & Princesses du Sang qui avoient été invitez, & les Dames & Seigneurs de la Cour, en habits très-riches, y assisterent. Il y eut
illumi-

DE NOVEMBRE 1723. 1047

illumination, feu d'artifice, festin, concert, jeu & Bal, où l'on servit des rafraîchissemens en grande abondance.

L'Evêque Comte de Châlons, Pair de France, & l'Evêque de Nevers, Conseiller honoraire, prirent séance au Parlement le 22. de ce mois:

Le Jeudi 2^e Decembre, vers les 7. heures du soir, Monsieur le Duc d'Orleans eut une attaque d'Apoplexie à Versailles, dont il mourut une heure après. Aussitôt que Monsieur le Duc d'Orleans eut expiré, le Roy pria Monsieur le Duc de Bourbon de se charger du détail des affaires, & des fonctions de la Charge de Principal Ministre d'Etat, & S. M. reçût ensuite le serment de fidelité de ce Prince.

A V I S.

POur satisfaire à l'empressement de quelques personnes de merite, qui nous ont envoyé des Pieces, & qui s'impatientent de les voir paroître, nous donnerons le mois prochain, outre le Mercure ordinaire du mois de Decembre, un volume par extraordinaire, qui servira comme de Supplement à l'année 1723.

I. iiij.

Liste

Liste des Mercurés donnez au Public
depuis le mois de Juin 1721.
jusqu'à présent.

A Année 1721. commencée le mois de Juin,
7. vol.

Année 1722. outre les Mercurés des 11. mois
il y en a quatre.

D'extraordinaires aux mois de Mars, de May,
de Septembre & de Novembre; le premier au
sujet du voyage, & de l'entrée à Paris de l'In-
fante-Reine. Le deuxième, contient une Disserta-
tion Historique du Sacre & couronnement de
nos Rois, depuis Pepin jusqu'à Louis le Grand.
Le troisième, c'est la Relation du Siege & du
Camp de Montreuil, & le quatrième contient la
Relation du Sacre & Couronnement du Roy fait
à Rheims, & les fêtes données à Sa Majesté,
qui font 16.

Année 1723. 13



LISTE DES LIBRAIRES
*qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume.*

Lyon, chez Plaignard, Libraire.
Toulouse, chez la veuve Te e.
Bayonne, chez Arnaud Verdier.
Bordeaux, chez la Veuve Labottiere & fils.
Et chez Charles Labottiere, l'aînée, vis-à-vis la
Bourse.

Nantes, chez Julien Maillard, & chez du Verger.
 Rennes, chez Vattat.
 Blois, chez Masson.
 Tours, chez Gripon.
 Rouen, chez la Veuve Herault.
 Châlons-sur-Marne; chez Seneute.
 Amiens, chez François, & chez Godard.
 Arras, chez C. Duchamp.
 Lille, chez Danel.

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des
 Sceaux le *Mercure* du mois de Novembre, &
 j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression.
 A Paris, le 4. de Decembre 1723.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres.

P IECES FUGITIVES, la Prudence & l'A-	
mour, Fable.	852
Lettre sur la Croyance des Eglises de Provence.	854
Lettre de M. de Launoy.	856
Sonnet.	863
Réponse à la question sur les Chartres non dattées.	864

Vers à Madame * * * sur un Moineau.	866
Phénomène extraordinaire d'un Poète.	868
Bouts-Rimez.	871
Eloge des Vins d'Auxerre.	872
Extrait du Poème de M. Heurtauld.	884
Lettre critique , au sujet des Anti-Paradoxes , &c.	887
L'Amitié & l'Amour , Cantate.	902
Réponse du P. de la Neuville , sur les Guayanois , &c.	906
Alcide , Cantate.	909
Lettre de M. Capperon , sur les Yeux des Mou- ches , &c.	912
Sonnet.	918
Article des Enigmes.	919
Réponse du sieur Paul Lucas , à la remarque de M. de la Roque sur le cours de l'Oronte.	921
Chanson notée : souffrons-nous , &c.	924
NOUVELLES LITTERAIRES , Traité des ma- ladies des Os , &c.	925
Arlequin Poli par l'Amour , Comedie , &c.	927
Épître au Roy de Portugal.	938
Lettre sur l'Inoculation de la petite verole.	943
Recueil des Poésies de Jean Marot , &c.	949
Bibliothèque Française.	954
Nouvelles Littéraires des Pays Etrangers.	955
Medailles trouvées auprès de Montpellier.	957
Nouvelle construction de Chaise à Porteurs.	959
Comette qui a paru à Londres.	960
Spéctacles. Le Mercure Galant , Comedie.	961
Le départ des Italiens , Comedie nouvelle.	962
Edits , Arrests rendus , &c.	970
Nouvelles des Cours Etrangères , &c.	980
Baptêmes , Morts & Mariages.	993
Journal de Versailles & de Paris.	998
Morts , Mariages , &c.	1002
Charges & Emplois.	1006

Evêchez , Abbayes , & Benefices donnez.	1007
SUPPLEMENT , Traité de la Science des Nombres.	1014
Explication en vers François & Latins des Enigmes du mois passé.	1016
Lettre aux Auteurs du Mercure sur les Anti-Paradoxes.	1017
L'ouverture du Parlement , Discours &c.	1019
Rentrée de l'Académie des Sciences , Dissertations prononcées &c.	1030
Reception de M. l'Abbé d'Olivet à l'Académie Française , & prix donnez.	1044
Avis , &c.	1047

Errata d'Octobre.

P Age 813. lig. 21. Doyen de l'Eglise de Paris, ôtez ces mots , & ajoutez , fils du Duc de Biron.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 873. lig. 2. Chauvant , la Pelote , effacez ces mots , & lisez Piedrat , Chapote.

Page 890. lig. 20. de finir , lisez de définir.

Page 913. lig. 15. Carnée. lisez Cornée ainsi qu'aux pages suivantes.

L'air neté doit regarder la page 924.

PRIVILEGE DU ROY.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roy de France, &c. Salut. Nos bien amez les sieurs DU FRENY, DE LA ROQUE, & FUSELIER, Nous ont fait remontrer qu'il souhaitoient faire imprimer & donner au Public tous les mois un Ouvrage qui a pour titre, *le Mercure*, s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter lesdits sieurs Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou separement, & autant de fois que bon leur semblera, & de le faire vendre & debiter par tout nostre Royaume pendant le temps de douze annes consecutives, à compter du jour de la date desdites Presentes, à condition neanmoins que chaque Volume portera son Approbation expresse de l'Examineur qui aura été commis à cet effet, & que lesdits sieurs Exposans ne pourront ceder ni transporter qu'entre eux, & non à d'autres le present Privilege, lequel en cas de decès d'aucun d'iceux appartiendra au survivant. Faisons defenses à toutes sortes de personnes de quelque qualite & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nostre obéissance, comme aussi à tous Libraires-Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre, cy-dessus exposé, en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit desdits sieurs Exposans, &c.

